A

MONSIEUR ALBERT VANDAL

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

Professeur à l'École des Sciences politiques

L o T
2719

LE

DUC DE CHOISEUL

ET

L'ALLIANCE ESPAGNOLE

DU MÊME AUTEUR A LA MÊME LIBRAIRIE

La France et l'Angleterre en Égypte. Un vol. in-18.
Prix . . . . . 3 fr. 50

736d

LE DUC DE CHOISEUL ET L'ALLIANCE ESPAGNOLE

PAR

ALFRED BOURGUET

187409
16/2/24

PARIS
LIBRAIRIE PLON
PLON-NOURRIT ET Cie, IMPRIMEURS-ÉDITEURS
8, RUE GARANCIÈRE — 6e

1906

Tous droits réservés

Tous droits de reproduction et de traduction réservés pour tous pays.

Published 21 March 1906.
Privilege of copyright in the United States reserved under the Act approved March 3d 1905 by Plon-Nourrit et Cie.

AVANT-PROPOS

« Quels que soient les systèmes politiques que les circonstances ont fait adopter au Roi, j'ai reconnu avec le plus grand plaisir dans le cœur de Sa Majesté, depuis que je suis en place, que tout intérêt étranger est très éloigné de lui tenir autant à cœur que l'union intime de sa maison, et je vous confierai que ces sentiments du Roi me paraissent d'autant plus avantageux qu'ils m'ont donné occasion de lui développer mes vrais principes, qui sont qu'il ne peut y avoir de système permanent de politique en France autre que celui de l'union intime de toutes les branches de la maison de France.

« Je voudrais que toutes les autres alliances fussent subordonnées à cette union. C'est elle qui maintiendra la splendeur de cette auguste maison et, sans elle, nos ennemis, jaloux de sa grandeur, chercheront continuellement les moyens de

désunir et par conséquent d'abaisser une maison qui, naturellement, doit leur donner autant d'ombrage (1). »

Il m'a semblé que je ne saurais trouver à l'étude des relations entre la France et l'Espagne, sous le ministère de Choiseul, une meilleure introduction que ces lignes écrites par le ministre lui-même et conservées au quai d'Orsay dans sa correspondance avec notre ambassadeur à Madrid. L'avantage des lettres est qu'elles indiquent, avec tout le caractère d'authenticité voulu, les intentions réelles et les projets de leur auteur. Les mémoires, composés avec art et à tête reposée, peuvent offrir l'inconvénient de corriger, pour la mettre d'accord avec les événements survenus dans la suite, la pensée ministérielle. Pareille suspicion ne saurait s'attacher à des documents tracés au jour le jour et qu'on retrouve, à leur date, parmi tous ceux qui servent à éclairer l'histoire de notre pays.

Le grand intérêt de la correspondance échangée entre Choiseul et d'Ossun provient de ce fait

(1) Choiseul à d'Ossun, 18 novembre 1759. Espagne 526, f° 52.

que les relations cordiales de ces deux hommes nous permettent de mieux connaître les sentiments intimes du ministre à qui Louis XV avait, par un choix heureux, confié nos relations extérieures. Ces minutes de lettres, qui sont très fréquemment de la propre main de Choiseul, nous ouvrent son âme et le font revivre sous nos yeux à presque deux siècles de distance.

Je voudrais communiquer aux lecteurs de cet ouvrage l'attrait que j'ai éprouvé moi-même à dépouiller ces pages d'autrefois. On se prend, en le faisant, d'une véritable estime pour l'homme qui, sous des allures mondaines et au milieu des soucis d'une vie de courtisan, savait trouver le moyen de penser aussi profondément et de comprendre si bien les intérêts de son pays. Il justifiait ainsi son mot à Voltaire : « Je vous écris en courant sur les matières les plus intéressantes, mais je vous assure que je n'y pense pas en courant. »

Pont-de-l'Arc-Aix, 24 novembre 1903.

LE DUC DE CHOISEUL

ET

L'ALLIANCE ESPAGNOLE

CHAPITRE PREMIER

LES PRÉLIMINAIRES D'UN RÈGNE

Lorsque le duc de Choiseul-Stainville fut appelé à diriger les affaires étrangères de la France, le roi d'Espagne Ferdinand VI achevait lentement une existence lamentable pour lui-même et pour sa patrie. L'étrange maladie dont ce monarque était atteint et les dispositions mentales qui en résultaient laissaient le gouvernement espagnol dans le désarroi le plus complet. Les lettres du marquis d'Aubeterre, alors notre ambassadeur à Madrid, sont pleines de détails qui, au point de vue physique, font croire, quand on les lit, à un roman réaliste de bas étage. Mais en ce qui concerne le côté moral, elles mettent en lumière avec une vérité saisissante la situation douloureuse d'un

pays dont le sort se trouvait attaché à celui du souverain si longtemps moribond.

Tout le monde était las en Espagne de l'anarchie qui régnait partout et l'on parlait assez haut du désir que l'on avait de la voir cesser d'une façon ou d'une autre. Toutes les affections se tournaient du côté du roi de Naples don Carlos, qui devait succéder à Ferdinand VI, et d'Aubeterre pensait que, « dans le moment où il paraîtrait » il serait le maître incontesté de la situation. « Ce prince, écrivait-il à Choiseul le 11 décembre 1758, est exactement informé de l'état de Sa Majesté Catholique tant par la reine sa mère et l'infant don Louis que par M. Wall lui-même, régulièrement, tous les ordinaires. Le roi d'Espagne, dès le commencement de son indisposition, l'avait ordonné de lui-même à ce ministre. » Le souverain des Deux-Siciles se trouvait, malheureusement, dans une situation fausse et embarrassante. Bien que désigné pour succéder à son frère, il ne pouvait, à distance, prendre les rênes du gouvernement. Il évitait d'ailleurs, par un sentiment bien facile à comprendre, de témoigner une hâte trop grande à régner à la place de Ferdinand VI et, si bien des gens à Madrid appelaient de leurs vœux le moment où l'on aurait enfin un chef, chacun tenait secrètes, par crainte et par pudeur

à la fois, les démarches qu'il faisait auprès du roi de demain.

Le cabinet de Versailles suivait avec anxiété les événements. C'est qu'il aurait eu besoin de rencontrer, à cette époque, une Espagne toute différente de celle qu'avait façonnée Ferdinand VI. Admirablement prédisposé à ce rôle par sa santé chancelante et par son indolence naturelle, ce prince, sous l'influence de sa femme, entièrement acquise à la politique anglaise, avait renoncé à une action quelconque dans les conflits qui agitaient alors le monde entier. Malgré les liens de famille qui le rattachaient à Louis XV et malgré l'intérêt des deux peuples qui aurait dû faire de lui un adversaire de la puissance britannique, il était demeuré indifférent aux querelles entre la France et l'Angleterre, et cette indifférence même devenait une chance de succès pour ce dernier pays.

A plusieurs reprises, la France s'était efforcée de l'arracher à sa torpeur et de prouver aux ministres espagnols combien il serait utile de ne pas laisser à l'Angleterre le temps d'acquérir en Europe et au nouveau monde une influence qui ferait d'elle la maîtresse incontestée des mers. On n'avait sans doute pas rencontré des dispositions hostiles. M. Wall, qui était à peu près seul à faire marcher

la machine gouvernementale, comprenait, s'il faut en croire d'Aubeterre, combien les progrès des Anglais présentaient de danger pour l'Espagne, menacée d'être écrasée à son tour si nous succombions dans la lutte. Cette vérité n'échappait pas non plus aux autres ministres et au gros de la nation, dont la vanité souffrait beaucoup des insultes britanniques. Il y avait en outre des plaintes très vives de la part des marchands à qui les hostilités faisaient éprouver des pertes considérables et qui n'avaient pas la ressource, puisque l'Espagne n'était pas elle-même belligérante, de se dédommager par des captures ou des expéditions couronnées de succès.

Malheureusement, tout se bornait à un état d'esprit utile à entretenir à coup sûr, mais qui, pour le moment, ne donnait aucun résultat appréciable. « La nation espagnole, disait l'ambassadeur, est par caractère extrêmement méfiante. » Si l'on ajoute à cela son penchant décidé pour l'indolence et l'inaction, le peu de goût qu'elle avait alors pour la France, l'état du souverain qui ne permettait de prendre aucun parti, on comprendra toute la peine que devait éprouver Choiseul à secouer cette masse qui semblait inerte et dont le poids pouvait pourtant faire pencher la balance en notre faveur. Il lui fallut, pour y parvenir, attendre

un changement de règne et, même avec le nouveau roi, montrer une patience à toute épreuve, une continuité de vues et une persévérance d'efforts qui valent bien d'être mises en lumière et qui lui assurent une place à part dans l'histoire de notre diplomatie.

I

Le 13 décembre 1758, le cardinal de Bernis s'était retiré des conseils du roi et s'était rendu à son abbaye de Saint-Médard de Soissons « pour s'y occuper uniquement du soin de sa santé ». Cette disgrâce, mal déguisée, laissait le duc de Choiseul seul titulaire du portefeuille des affaires étrangères, qu'il avait géré un mois environ de concert avec Bernis. Le ministre va, sans plus attendre, commencer l'œuvre à laquelle son nom reste attaché et qui devait préparer, pour plus tard, quelques jours de gloire à la marine et au nom français.

Dès le 25 décembre, Choiseul écrit à d'Aubeterre :

J'ai vu, Mr, par plusieurs dépêches qui vous ont été adressées et, en particulier, par celles du 29 août et du

12 septembre dernier, que nous n'avons dissimulé à l'Espagne ni nos inquiétudes par rapport au Canada, ni le danger auquel les établissements espagnols en Amérique seraient infailliblement exposés si nos colonies, qui leur servent de barrière, devenaient la conquête des Anglais. *Quoique cette matière ait été déjà traitée amplement de votre part avec les ministres de S. M. catholique l'intention du roi est que vous remettiez de nouveau sous leurs yeux les motifs qui devraient enfin déterminer la cour de Madrid à faire cause commune avec nous dans une circonstance qui ne l'intéresse pas moins que nous-mêmes.* Si les Anglais s'emparent du Canada, ce qui malheureusement n'est que trop vraisemblable (malgré toutes les précautions que nous prenons pour sa défense), ils se rendront encore plus facilement les maîtres de la Louisiane et rien ne pourra plus mettre un frein à l'exécution du projet favori, qu'ils ont toujours en vue, d'avoir un port dans le golfe du Mexique.

Les moments sont précieux et il n'y en a pas un seul à perdre. Il faut donc, aussitôt que vous aurez reçu cette dépêche, que vous vous expliquiez sur cette matière avec M. Wall et que vous lui demandiez, au nom du Roi, de vous dire si l'Espagne veut courir les risques auxquels ses domaines en Amérique sont exposés ou si elle veut les prévenir. Dans le premier cas, c'est à ce ministre et à ses confrères à réfléchir sur les reproches fondées qu'on aurait à leur faire dans la suite si leur maître et leur nation éprouvaient les malheurs qui seraient la suite naturelle de la perte de nos colonies. Dans le second cas, le Roi pense qu'il n'y a qu'un moyen seul de rendre inutiles les entreprises des Anglais, c'est que l'Espagne fasse passer dans les parages de la Martinique les vingt-quatre vaisseaux dont elle a ordonné l'armement. S. M. va y faire passer de son côté une escadre qui sera commandée par M. de Bompart et qui doit déjà même avoir mis à la voile.

Il n'y a, M^r, que le concert des forces maritimes des deux couronnes qui puisse en imposer à nos ennemis com

muns. Tout parti mitoyen qui ne serait de notre part qu'un symptôme de faiblesse et de timidité ne les rendrait que plus audacieux et plus entreprenants. Au reste, le Roi désire une réponse prompte et précise aux représentations que S. M. vous ordonne de faire et, quel qu'en soit le succès, il n'aura pas à se reprocher de n'avoir pas parlé à l'Espagne avec la plus grande confiance.

Il était difficile de mieux poser la question et l'on sent qu'un esprit nouveau animait les conseils de Louis XV depuis que le duc de Choiseul y avait pris sa place. Avec lui, les qualités de décision et de clarté, qui répondent si bien à notre goût national, apparaissent au premier plan et sonnent le réveil de l'énergie française. Pourquoi ne lui était-il pas encore possible de la communiquer à ceux qui semblaient nos alliés naturels?

Cette audace et cette promptitude auraient de tout temps surpris la lenteur prudente des ministres espagnols. A l'heure où le désarroi était si grand à la cour de Madrid, elles ne pouvaient que déconcerter plus encore les hommes qui y détenaient une parcelle de l'autorité. Aussi, lorsque d'Aubeterre s'acquitta de la mission que Choiseul lui avait confiée, il rencontra chez M. Wall un auditeur bienveillant et attentif, qui convint de la vérité des arguments qu'on lui présentait, mais qui se déclara incapable de faire une réponse. Il ajouta d'ailleurs à l'ambassadeur que, quand même

il en donnerait une, nous ne pourrions pas y compter, puisqu'il ne tiendrait qu'au roi ou à son successeur de le désavouer. Il n'y avait en effet pas en Espagne de réunions régulières d'un conseil des ministres. Wall et ses confrères ne s'assemblaient que par un ordre du roi et ils ne devaient délibérer que sur les points qui leur étaient indiqués. Il ne voyait pas Ferdinand VI, et s'il lui faisait dire quelque chose à ce sujet, ce serait en pure perte, car le souverain n'était occupé que de sa maladie et ne voulait entendre parler d'aucune affaire.

En l'état, personne à Madrid n'avait le pouvoir de décider sur le parti que d'Aubeterre proposait au nom de la France. En admettant même que le ministre de la marine ordonnât à l'escadre espagnole de se joindre en Amérique aux vaisseaux français, il ne lui était pas possible de le faire au nom du roi qui, on le savait, ne donnait aucun ordre, et Wall se demandait si, sur une simple injonction du ministre, un seul officier oserait s'exposer à entamer une guerre contre les Anglais. Tous ses collègues et lui-même n'étaient pas moins inquiets que nous, dit-il encore, de ce qui menaçait d'arriver au Canada, mais, dans les conjonctures présentes, ils ne pouvaient pas agir par eux-mêmes. La seule solution possible était de préparer les

choses afin que, lorsque le gouvernement aurait pris de la consistance, soit d'une façon soit d'une autre, on pût agir tout de suite à Madrid.

Quelle que fût son impatience de voir l'Espagne prendre un parti, Choiseul dut se contenter, pour le moment, de cette réponse et reconnaître l'exactitude des allégations qui lui étaient présentées. Il fit insister du moins auprès des ministres espagnols pour les engager à accélérer le plus possible l'armement des navires que l'on avait projeté. Il chargea en outre l'ambassadeur de les assurer que, de notre côté, nous ne négligions rien pour le rétablissement de notre marine. C'était le moyen le plus sûr d'encourager le gouvernement de Madrid et de le déterminer peut être un jour à se joindre à nous.

II

Si seulement le roi de Naples avait pu arriver en Espagne! C'était le vœu de chacun, et d'Aubeterre le formait plus qu'aucun autre, car il jugeait impossible que la situation se prolongeât sans altérer la tranquillité du pays.

Par tout ce qui me revient [écrivait-il à Choiseul le 16 janvier 1759], il paraît qu'on souhaite vivement ici que

la France fasse des efforts près le roi de Naples pour le déterminer à s'y rendre. On est persuadé que, si quelque chose est capable de faire prendre un parti à ce prince, ce seront les sollicitations de S. M. On pense qu'il devrait partir le plus promptement qu'il serait possible, arriver seul et annoncer qu'il vient pour voir le Roi son frère et le soulager dans le gouvernement de ses états. Il est apparent que S. M. Catholique lui remettrait tout de suite un pouvoir pour se mettre en possession de la régence. Dans le cas où ce moyen lui manquerait, il s'en trouverait bien vite d'autres pour y suppléer. *Dès qu'il sera sur les lieux, tout deviendra facile.*

Lorsqu'un ambassadeur en arrive à cet état d'esprit, on conçoit combien le pays auprès duquel il est accrédité doit être en désarroi et combien doivent y être vives les impressions ainsi traduites par un étranger. Cette ardeur avec laquelle on soupirait à Madrid après la venue du roi de Naples s'explique par les regrets que tous les Espagnols éprouvaient de se sentir ainsi voués à l'impuissance et au désordre par l'état de langueur de leur souverain. Qu'un ministre vint à être malade : c'était une source nouvelle de préoccupations et pour l'Espagne et pour le malheureux d'Aubeterre, qui sentait peser sur lui la responsabilité de tenir constamment en haleine des gens plutôt désireux d'être laissés en repos. C'est ainsi que M. d'Arriaga ayant été souffrant d'une assez grosse fièvre, l'ambassadeur de France ne commença

à respirer qu'après sa guérison et qu'il écrivait à Choiseul :

Si malheureusement ce ministre venait à manquer, il n'y aurait aucun moyen de le remplacer en ce moment. Le département de la marine se trouverait sans chef et l'armement auquel on travaille serait abandonné. Il y a de quoi trembler et on ne saurait compter sur rien. La plus petite corde qui viendrait à se rompre dérangerait toute la machine (1).

Quelque pressants que fussent les vœux de la nation espagnole pour l'arrivée du roi de Naples à Madrid, on ne pouvait guère s'en rapporter, comme le faisait remarquer Choiseul, qu'au discernement de ce prince sur le parti qu'il croirait devoir prendre. Le cœur de don Carlos était partagé entre la crainte de faire une démarche prématurée qui risquait de blesser son frère Ferdinand VI (auquel l'unissait une tendre affection) et le désir de se rendre à l'appel du peuple qui réclamait sa protection. Louis XV, dans ces conditions, ne jugeait pas convenable de donner un conseil qu'on ne lui demandait pas et qui aurait pu être mal interprété, tout en compromettant le cabinet de Versailles, dont la seule politique à cette heure était « d'établir sur les fondements les plus solides une confiance entière et le plus grand concert de

(1) Espagne 524, f° 274.

principes et de vues avec le roi de Naples par rapport à tous les objets que la maladie du roi d'Espagne pouvait faire envisager comme prochains (1). »

Choiseul crut du moins possible, sans intervenir par une pression directe, d'envoyer à d'Ossun (alors ambassadeur de France à Naples) un extrait des dépêches de d'Aubeterre. La lecture qu'il devait en faire « confidemment » au roi don Carlos ne présentait pas les inconvénients d'un conseil indiscret, tout en étant susceptible de donner un résultat analogue. La cour de France savait d'ailleurs, de source sûre, que les dispositions de ce prince étaient aussi favorables qu'on pouvait le souhaiter et l'on avait beaucoup à espérer si, à son avènement au trône de Castille, il trouvait la marine et les troupes espagnoles en état d'être promptement employées. C'est pour ce motif que Choiseul recommandait sans cesse à d'Aubeterre d'exciter l'activité de M. d'Arriaga sur l'armement maritime.

Il lui demandait aussi de l'informer avec précision de la conduite que tenait en Espagne l'envoyé du roi d'Angleterre, car il lui semblait difficile que la cour de Londres ne mît pas à profit, pour ses

(1) Espagne 524, f° 281.

intérêts particuliers, l'état de santé de Ferdinand VI. Notre ambassadeur s'efforça de rassurer Choiseul à cet égard. Il lui dépeignit le comte de Bristol comme un homme que son caractère froid et peu communicatif empêchait d'avoir beaucoup de liaisons à la cour ou dans le pays. C'était, à en croire d'Aubeterre, par le représentant de la Hollande que le ministre anglais était informé de ce qui se passait à Madrid. Cela ne l'empêchait pas, d'avoir expédié plusieurs courriers au cabinet de Londres pour l'avertir des mesures prises par le gouvernement espagnol en ce qui concernait la marine. D'après l'envoyé de Louis XV, en effet, le nombre des ouvriers avait été augmenté dans les ports afin d'accélérer l'ouvrage, et l'on conçoit que ces nouvelles, bien accueillies à Versailles, ne rencontraient pas semblable approbation de la part de l'agent britannique.

Quoi qu'il en fût, d'ailleurs, « toutes les réflexions que pouvait occasionner l'état du roi Ferdinand VI et du gouvernement espagnol étaient à peu près épuisées ». Il ne nous restait donc plus, suivant le mot de Choiseul, qu'à attendre les événements, qui, d'une façon ou d'une autre, opéreraient sans doute un changement dont le cabinet de Versailles comptait bien profiter « pour la gloire et l'intérêt commun des deux couronnes ».

III

Le roi de Naples, de son côté, était loin de demeurer indifférent à la situation de l'Espagne. Tout en ne voulant pas hâter le moment où il prendrait en main les affaires de ce pays, il donnait à sa mère, la reine Élisabeth de Parme, des pleins pouvoirs en cas de décès de Ferdinand VI jusqu'à son arrivée à Madrid. Il lui recommandait seulement, afin de ne pas augmenter les difficultés inséparables d'un changement de règne, de garder en fonctions les ministres de son frère.

Il avait été averti, par les soins de Choiseul, que Louis XV s'était assuré qu'au moment de la mort du roi d'Espagne, ni la cour de Vienne ni celle de Turin ne feraient aucune démarche pouvant troubler le repos de l'Italie et que tout y resterait en l'état jusqu'à la conclusion de la paix générale. Reconnaissant de cette intervention du chef de sa maison, don Carlos songeait à passer par la France lorsque les événements l'appelleraient au trône d'Espagne et il était question pour lui et sa femme de remonter jusqu'à Lyon, où le roi et le dauphin seraient venus à leur rencontre.

L'annonce de cette entrevue (que les événements ne permirent pas de réaliser) fut généralement bien accueillie en Espagne. On y vit un présage de l'union qui pourrait s'établir entre les deux pays, et les seules personnes qui en témoignèrent quelque inquiétude furent celles qui étaient le plus attachées au parti portugais et au système de la feue reine d'Espagne. Elles craignaient vraisemblablement que Louis XV ne profitât de cette circonstance pour indisposer le nouveau roi contre elles. Leur impression fut assez marquée pour que d'Aubeterre avertît le cabinet de Versailles en lui disant que, si l'occasion s'en présentait, il ne manquerait pas de les rassurer, persuadé qu'il était de l'utilité pour la France de ne laisser subsister aucune défiance dans les esprits.

Choiseul approuva ce projet de l'ambassadeur. « Rien n'est plus conforme aux intentions du roi, lui écrivit-il le 17 avril 1759. L'entrevue dont il s'agit... n'aura certainement pour objet que de resserrer et perpétuer les liens qui unissent les deux souverains et les deux nations. » Puis, élevant la question au-dessus des détails d'intrigues ou de compétitions personnelles, le ministre ajoutait ces lignes qui sont la première manifestation de ses plans politiques et qui font nettement res-

sortir la largeur de vues avec laquelle il préparait l'alliance espagnole :

Nous désirons de très bonne foi et conformément aux principes de la plus saine politique, de rendre parfaite et inaltérable la liaison intime qui, pour toutes sortes de motifs, doit subsister entre les deux monarchies. Mais *pour y parvenir* par les voies les plus honnêtes et les plus sûres, *nous nous écarterons dans notre manière de procéder des routes qu'on a trop constamment suivies jusqu'à présent à Madrid et nous aurons attention à proscrire de nos propos et de notre conduite tout ce qui pourrait avoir quelque air de supériorité vis-à-vis des Espagnols* (1).

Il était difficile de mieux penser et de mieux dire ce qui convenait réellement à la situation présente. Heureux quand un ministre possède assez les leçons de l'histoire pour faire ainsi profiter son pays de ses connaissances personnelles et du jugement qu'il sait porter sur le passé ! L'écueil de nos relations avec Madrid avait toujours été une sorte de prédominance que nous affections vis-à-vis d'elle et, si l'on peut ainsi dire, un ton de branche aînée qui, avec des gens susceptibles et fiers comme les Espagnols, amenaient des froissements inutiles. Si, contrairement à l'espoir de Louis XIV, il y avait toujours des Pyrénées, la faute en était bien un peu au « grand roi » qui n'avait pas assez oublié que le souverain des Castilles était son petit-fils et

(1) Espagne 525, f° 28.

qui avait légué à la France une tradition fâcheuse en ce qui concernait la manière de parler et d'agir vis-à-vis de la cour de Madrid. Tous les peuples ont leur orgueil national. Chacun veut être maître chez lui; c'est un sentiment de dignité naturelle et qui mérite qu'on en tienne compte. Choiseul avait le cœur trop haut placé pour ne pas le comprendre et la sagesse de son attitude allait nous rendre plus de services que ne l'aurait fait une allure plus cassante ou plus dédaigneuse.

« Nous éviterons d'aller trop au-devant de la cour de Madrid, disait le ministre. Notre intérêt et notre intention sont de la ménager, mais nous ne la fatiguerons pas de nos demandes et nous nous mettrons encore moins dans le cas d'éprouver un dégoût de sa part par le refus qu'elle ferait de se prêter à nos vues et à nos désirs. » D'après ce plan, qui devait régler ses démarches, il semblait difficile à Choiseul (et l'avenir lui donnera raison) « qu'un prince de la maison de Bourbon qui régnerait en Espagne ne se sentît tôt ou tard essentiellement intéressé à s'unir avec la France ».

IV

Une difficulté que rencontrait dans sa tâche le cabinet de Versailles était de connaître les vrais sentiments de M. Wall, qui dirigeait alors les affaires espagnoles. D'Aubeterre avait en lui une grande confiance. Les informations que Choiseul recevait de divers côtés ne lui faisaient pas partager cette manière de voir et il conseillait à l'ambassadeur, tout en témoignant au ministre les mêmes ménagements et les mêmes attentions, de se méfier un peu de lui. Sans doute, depuis l'arrivée du marquis d'Aubeterre à Madrid, M. Wall avait paru moins opposé à nos intérêts et à nos vues que pendant l'ambassade de M. de Duras. Mais on se demandait à Versailles si ces relations cordiales n'étaient pas dues à un sentiment de sympathie personnelle et s'il ne conservait pas, au fond du cœur, une préférence effective pour l'Angleterre. Choiseul mettait d'Aubeterre en garde sans toutefois prétendre lui imposer sa manière de voir : « Vous êtes à portée plus que personne, lui disait-il, de fixer votre jugement », et il terminait en ces termes qui font honneur à l'élévation de ses sentiments :

« *Nous ne cherchons qu'à nous éclairer réciproquement pour le service du Roi.* »

En recevant ces instructions, d'Aubeterre se demanda si l'on avait à Versailles quelques informations particulières sur la façon de penser du ministre espagnol. Il vivait avec lui depuis deux ans dans une intimité assez grande, puisqu'il le voyait presque tous les jours, et il n'avait rien découvert qui justifiât cette répugnance invincible qu'on lui prêtait pour notre pays. L'ambassadeur reconnaissait, à vrai dire, que dans le cas d'une alliance entre la France et l'Espagne, M. Wall tâcherait de la rendre aussi avantageuse que possible à sa patrie et qu'il voudrait profiter du besoin que nous en avions pour la faire acheter un peu cher. Mais il n'y avait rien là que de très naturel, et, dans une occasion pareille, l'amour de l'Espagne n'impliquait pas la haine de la France. D'après d'Aubeterre, l'hostilité de M. Wall pour son prédécesseur à Madrid et sa sympathie pour l'agent anglais d'alors provenaient « de sentiments relatifs à la personne beaucoup plus qu'à la nationalité » et l'on ne pouvait pas le juger d'après son attitude à leur égard. Avec une sincérité et une bonne foi d'ailleurs méritoires, il ajoutait, après avoir exposé sa manière de voir : « Malgré tout ce que je viens de vous dire, M^r^, je ne suis point

attaché à mon opinion, mais je vous supplie de vouloir bien me confier sur quoi vous appuyez la vôtre. Il faut aider l'humanité, et quelque résolution qu'on prenne, on a toujours de la peine à se détacher de son idée. Elle revient sans qu'on s'en aperçoive et on ne saurait se prémunir de trop de moyens pour s'en défaire. »

Choiseul n'insista pas outre mesure n'ayant aucun fait bien caractérisé à alléguer contre M. Wall. Il lui suffisait d'avoir mis en éveil l'attention de l'ambassadeur pour que celui-ci évitât un excès de confiance qui aurait pu lui faire jouer un rôle de dupe. La suite des événements permettrait de juger à l'œuvre le ministre qui faisait l'objet de ce débat. C'était « par des effets utiles non par des propos vagues » que le cabinet de Versailles pensait connaître les véritables intentions du gouvernement espagnol. Il ne négligeait rien pour mettre celui-ci en état de donner les gages qu'il en attendait.

V

Puisque Ferdinand VI s'obstinait à ne pas mourir, c'est à Naples que Choiseul pensa à demander les

ordres qu'on exécuterait à Madrid. Sur ses représentations, notre ambassadeur auprès de don Carlos obtint de ce prince, le 17 avril 1759, qu'il ferait presser le départ d'une escadre espagnole chargée de transporter en Amérique les troupes et les munitions nécessaires à la sécurité des possessions de Ferdinand VI. Allant même plus loin, le roi des Deux-Siciles déclara au chevalier Gray que, si les Anglais formaient quelque entreprise contre la partie française de l'île de Saint-Domingue, l'Espagne aurait de la peine à se dispenser de faire cause commune avec la France.

C'est qu'en effet, s'il n'y avait pas de convention particulière avec l'Espagne par rapport à nos colonies respectives, leur défense avait été néanmoins stipulée par l'article 2 du traité signé à Madrid en 1721. Celui de Fontainebleau en 1743 s'expliquait dans le même sens.

Il est vrai, disait Choiseul que nous ne pouvons guère citer en notre faveur ces différents traités, puisque les stipulations qui y sont insérées n'ont pas été exécutées de notre part; mais le traité des Pyrénées, reconnu par les deux cours comme subsistant et faisant loi, suffit pour nous autoriser à réclamer les secours de l'Espagne. D'ailleurs, l'intérêt commun des deux monarchies devrait à cet égard, tenir lieu d'engagement (1).

(1) Espagne 525, f° 28.

Ce n'était pas la manière de voir de M. Wall et de ses collègues, qui ne se hâtaient pas d'obéir aux instructions du roi des Deux-Siciles, moins prompts à les prendre pour argent comptant que notre ambassadeur à Naples. Celui-ci ayant demandé, plus d'un mois après, si l'escadre partirait bientôt, apprenait, en effet, de la bouche de don Carlos, que les ministres espagnols n'avaient encore fait aucun préparatif pour cette expédition. Raison suffisante pour expliquer le silence que l'on gardait à Madrid sur les ordres reçus et pour justifier cette observation de Choiseul : « Il faut espérer que le roi de Naples, parvenu au trône d'Espagne, fera un usage plus éclairé et plus utile des forces de cette monarchie. »

En attendant ce jour, dont l'aube paraissait de plus en plus reculée, il importait de gagner toujours davantage la sympathie et l'affection du futur souverain. C'est pour y parvenir, en lui montrant combien la France s'intéressait à lui, que, le 5 juin 1759, Choiseul adressait à don Carlos un long mémoire destiné à le mettre au courant des démarches faites en sa faveur auprès des cours de Vienne et de Turin.

Le roi de Naples allait apporter, en effet, sur le trône d'Espagne des intérêts italiens que Ferdinand VI n'avait pas eus, et il ne fallait pas oublier

cet important facteur d'une politique où la nôtre devait trouver son compte. C'était à prévoir ces intérêts et à les satisfaire que notre diplomatie avait mis tous ses soins.

S. M. n'a pas laissé ignorer à l'Impératrice-Reine les engagements qu'elle avait pris avec le roi des Deux-Siciles son cousin pour l'ordre de succession au royaume de Naples à établir au cas que S. M. Sicilienne passât au trône d'Espagne et elle a communiqué à la cour de Vienne la lettre qu'elle avait écrite au roi de Naples sur cet objet, en 1753, en déclarant que les engagements de cette lettre étaient sacrés et qu'elle ne pouvait pas s'en départir (1).

En agissant ainsi, le roi de France avait eu d'abord pour objet de faire adopter par Marie-Thérèse des engagements solennels vis-à-vis de son cousin et ensuite de placer solidement les états de Parme et de Guastalla entre les mains de l'infant don Philippe, frère du roi de Naples et gendre affectionné de Louis XV.

L'Impératrice, toute désireuse de plaire à son allié, ne marqua aucune répugnance à garantir elle aussi l'ordre de succession à Naples ni à renoncer, en faveur de l'Infant, à son droit de réversion sur Parme et sur Guastalla. Elle demanda seulement, comme contre-partie, que le roi de Naples se portât garant de son côté des possessions autrichiennes

(1) Affaires Étrangères. Vienne 272, f°s 220 et s.

en Italie et, qu'en échange du droit de réversion, il cédât à la maison d'Autriche les places présides de Toscane pour qu'elles fussent réunies au grand-duché. Don Carlos et son frère don Philippe abandonneraient en outre leurs prétentions sur les allodiaux Farnèse et Médicis.

Louis XV ne voulut pas s'engager pour le roi des Deux-Siciles, mais il promit à Marie-Thérèse « ses bons offices les plus efficaces ». La cour de Versailles estimait, en effet, que la sécurité assurée pour l'Italie (aussi bien par Vienne que par le roi de Sardaigne à qui l'on avait garanti la réversion de Plaisance ou un dédommagement pécuniaire) valait bien quelques sacrifices. Comme le disait Choiseul dans son mémoire, avec une réserve et un bon sens que le roi de Naples devait apprécier :

Le Roi [Louis XV] est bien éloigné de vouloir entrer, plus qu'il n'est convenable, dans les affaires et les desseins de S. M. Sicilienne, mais *S. M., qui regarde que l'intérêt des différentes branches de sa maison n'est qu'un et consiste dans l'union et la confiance intime que ces branches ont entre elles,* croit pouvoir dire au Roi son cousin qu'il lui paraît que l'avantage de consolider l'établissement de la branche du roi de Naples dans le royaume des Deux-Siciles par un accord général de toutes les puissances qui pourraient s'y opposer ainsi que celui de fixer dans la branche de l'infant don Philippe la possession de Parme et de Guastalla est d'un prix plus estimable à la maison de France que la conservation des places *degli presidii* et les prétentions sur les allodiaux Farnèse et Médicis.

Le cabinet de Versailles engageait en outre don Carlos à se méfier des réflexions que l'envoyé de la cour britannique pourrait lui présenter à cet égard. Il était vraisemblable que les Anglais s'empresseraient de dire au roi de Naples qu'il lui était inutile de prendre, pour ses arrangements de famille, l'assentiment de la cour de Vienne et peut-être même celui de la France. Mais Louis XV avait trop de confiance dans l'ouverture d'esprit de son cousin pour ne pas croire qu'il démêlerait bien vite les raisons qui pousseraient l'Angleterre à le ménager aujourd'hui.

La puissance anglaise [disait Choiseul] *est nécessairement par son intérêt et par sa position l'ennemie indispensable de l'Espagne et de la France* et, par conséquent, de la maison de Bourbon, de sorte que toute insinuation de la part des Anglais devient naturellement suspecte; et *l'argument le meilleur que l'on puisse avoir pour maintenir dans la maison de Bourbon les traités défensifs avec la maison d'Autriche est, sans contredit, l'acharnement que mettent les Anglais à diviser ces puissances.*

Le roi des Deux-Siciles se rendait parfaitement compte des vrais sentiments de l'Angleterre à son égard et, à ce point de vue, la cour de Versailles prêchait un converti. Les questions d'arrangements territoriaux lui semblaient plus pénibles à admettre et il avait besoin d'appeler la raison à son aide pour se convaincre de la justesse des arguments

que lui présentait Choiseul. Heureusement don Carlos fit toujours preuve d'un esprit sage qui, joint à une sympathie naturelle pour le chef de sa famille, l'engagea dans cette occasion à écouter les conseils de la France. Il y trouva d'ailleurs son véritable intérêt et la sécurité qui lui était nécessaire pour accomplir l'œuvre délicate d'empêcher la dissolution complète de la monarchie espagnole.

VI

Contre toutes les prévisions, Ferdinand IV poursuivait ses jours lamentables, enfermé dans une pièce de son palais. Il vivait (si l'on peut donner le nom de vie à une existence pareille), et de cette vie de son souverain l'Espagne mourait chaque jour un peu plus. La situation des ministres, avec un pareil maître, incapable non seulement de les diriger, mais même de les comprendre, était des plus embarrassantes. Notre ambassadeur déclarait à Choiseul qu'il courait chaque jour contre eux des satires piquantes et des écrits séditieux qu'on ne cessait de répandre pour émouvoir la nation. Quantité de personnes refusaient d'obéir à leurs ordres; le gouverneur de Catalogne ne faisait que ce qu'il vou-

lait et se moquait de ce qu'on lui ordonnait. Plusieurs commandants de province en agissaient de même.

Joignez à cela [écrivait d'Aubeterre] le peu de fermeté qui fait la base du caractère de ces ministres, la crainte de chacun d'eux de se mettre en avant et l'adresse de se renvoyer tout l'un à l'autre, et il vous sera aisé de sentir combien il est difficile qu'on puisse prendre ici un parti de vigueur (1).

Au lendemain du jour où l'ambassadeur envoyait ces nouvelles, M. d'Eslova, chargé du département de la guerre, succombait à l'âge de soixante-dix-huit ans. Avec lui disparaissait une chance de plus de voir adopter certaines mesures actives. Comme il avait longtemps résidé aux Indes occidentales, en qualité de vice-roi, il connaissait par lui-même les procédés violents et injustes des Anglais et il sentait l'utilité qu'il y avait pour l'Espagne à s'efforcer d'arrêter leurs progrès. Malheureusement son crédit n'avait jamais été bien grand à la cour, où les partisans de l'Angleterre avaient trouvé le moyen de le représenter à Ferdinand VI comme un vieillard dont la tête n'était plus bien solide. Sa mort n'en laissait pas moins vacante une place qui aurait eu besoin d'un titulaire énergique et actif. M. Wall se chargea de veiller sur ce dépar-

(1) D'Aubeterre à Choiseul, 20 juin 1759.

tement. On s'appuya, pour l'y engager, sur une ordonnance de Philippe V décidant que, si le secrétaire d'état de la guerre venait à mourir, celui des affaires étrangères le suppléerait jusqu'à la mort de son successeur.

Malgré son désir de ne pas se mettre en avant, don Carlos crut devoir, en cette occasion, affirmer son autorité et il envoya un brevet en règle à M. Wall afin que celui-ci fût reconnu par tous comme ministre de la guerre. D'Aubeterre en informait Choiseul le 6 août 1759, et il ajoutait :

Dans ce brevet le roi de Naples déclare que, vu l'état malheureux où se trouve le roi son frère, en qualité de son héritier présomptif, il nommait M. Wall par intérim à ce département pour éviter les désordres qui pourraient en résulter s'il restait sans chef et pour en exercer les fonctions jusqu'à ce qu'il plût à Dieu de rendre la santé au roi son frère. M. d'Yacci a informé de la part de S. M. Sicilienne tous les commandants de province de ce brevet afin qu'ils aient à s'y conformer. M. d'Yacci a passé en outre des offices (conçus dans les mêmes termes que le brevet) à tous les tribunaux, afin de les avertir que, dans le cas où ils auraient besoin de l'autorité royale, ils eussent à s'adresser dorénavant au roi de Naples (1).

Les événements allaient désormais se précipiter. Don Carlos, tenu au courant de ce qui se passait à Madrid, sentait sa responsabilité grandir et sor-

(1) Espagne 525, f°s 165 et 166.

tait peu à peu de sa réserve. C'est ainsi qu'il donna l'ordre à M. Wall de communiquer à Naples tous les sujets de quelque importance qu'il pourrait aborder avec les ministres étrangers. Le souverain avait besoin de ne pas ignorer l'état des affaires pour le moment prochain où il aurait à les diriger. Il se faisait une trop haute idée des fonctions royales pour ne pas vouloir être en mesure de traiter les questions par lui-même, et il n'entendait pas, comme Ferdinand VI, s'en rapporter aux « lumières » de ceux qui l'entouraient.

On se trouvait donc enfin en présence d'actes d'autorité publique, et d'Aubeterre s'en réjouissait. Il espérait voir désormais le gouvernement prendre une forme et réprimer les désordres de tous genres qui se produisaient en Espagne. Ce n'était pas seulement la politique du pays qui laissait à désirer. Personne à Madrid ne se trouvait plus en sûreté. Une infinité de meurtres s'y commettaient journellement, crimes occasionnés à la fois par l'impunité et par l'espoir d'un pardon général à l'arrivée du nouveau roi. « Le conseil de Castille, disait l'ambassadeur, ne fait exécuter aucune sentence de mort sans l'approbation du souverain. Depuis la maladie du roi, il ne se fait aucune exécution ; c'est ce qui donne lieu aux assassinats. » A tous les points de vue il était temps que Ferdinand VI quittât ce monde.

CHAPITRE II

L'ARRIVÉE DE CHARLES III EN ESPAGNE

I

L'événement trop longtemps attendu se produisit enfin. A la suite de plusieurs faiblesses, le roi d'Espagne succomba le 10 août 1759, à quatre heures et demie du matin. Un courrier fut sur le champ expédié à Naples pour avertir le nouveau souverain et hâter son arrivée dans le royaume qui soupirait si ardemment après lui. La reine-mère, usant des pleins pouvoirs que Charles III lui avait délivrés, donna tous les ordres nécessaires pour l'enterrement du feu roi. Le corps de Ferdinand VI arriva le 12 août au matin dans le couvent des religieuses de Saint-François de Salles, fondé par sa femme, qui y était enterrée et à côté de qui ce prince avait voulu être inhumé. Il avait demandé, paraît-il, que son corps ne fût ni ouvert ni embaumé. Ses vœux furent respectés.

En sa qualité de gouvernante du royaume, Éli-

sabeth de Parme confirma tous les ministres dans leurs places et chacun dans l'emploi qu'il exerçait. Accompagnée de l'infant don Louis, elle fit son entrée à Madrid le 17 août, à sept heures du soir.

Le peuple était allé au-devant d'elle à plus de deux lieues de cette ville [écrit d'Aubeterre], et il n'a pas cessé, par des acclamations continuelles, de témoigner combien son retour lui était agréable. La générosité naturelle de cette princesse, comparée avec l'économie (pour ne rien dire de plus) de la reine défunte, a produit cette affection. Tout ce qu'il y avait de gens qui vont à la cour l'attendait à l'entrée de l'appartement. Les ambassadeurs et les ministres étrangers y étaient aussi. Elle nous a fait, en passant, un petit salut et un compliment très obligeant.

Le lendemain a eu lieu la réception du corps diplomatique. Lorsque les autres ambassadeurs se sont retirés, je me suis approché de la Reine. Je lui ai dit que le Roi mon maître ne cessait de s'intéresser à tout ce qui la regardait, tellement que S. M. m'avait souvent ordonné de lui renouveler les assurances de son affection. La Reine m'a répondu que le Roi pouvait être sûr de ses sentiments et qu'il devait compter sur elle si elle pouvait lui être bonne à quelque chose. Mais a-t-elle ajouté : « *Il est question de savoir si mon fils me croira.* Vous voyez, monsieur l'ambassadeur, que je vous parle avec confiance. »

Cette confiance qu'Élisabeth de Parme ne devait pas cesser de témoigner à la France était un encouragement sérieux à notre politique. Louis XV en eut la preuve par la lettre autographe que la reine douairière lui écrivit pour lui annoncer le décès de Ferdinand VI. Par une délicatesse de procédé qui

prouve combien elle était attentive à ne rien faire qui pût froisser Charles III, elle avait attendu pour l'envoyer jusqu'au 23 août, afin que sa missive et celle de son fils pussent arriver à peu près en même temps à Versailles. Elle s'excusait de ce retard auprès du roi de France et lui en donnait la raison. Louis XV fut très sensible à cette manière d'agir et il dit à sa cousine en lui répondant : « Je compte infiniment sur l'amitié de Votre Majesté et j'espère qu'Elle sera auprès du Roi Catholique la garante du désir que je ne cesserai d'avoir, de cimenter l'union qui doit toujours régner dans notre maison. »

Choiseul fut heureux, lui aussi, des nouvelles reçues de Madrid et il chargea l'ambassadeur d'exprimer à la reine les sentiments de Louis XV « dans les termes les plus capables de ne laisser aucun doute à cet égard ». Il souhaitait que Charles III eût pour les lumières et les conseils de sa mère les plus grands égards et la confiance la plus entière, et il pensait que les dispositions favorables d'Élisabeth de Parme compenseraient un peu l'attitude des ministres qui paraissaient plutôt pencher vers l'indifférence. Jusqu'à l'arrivée du nouveau roi on ne pouvait croire d'ailleurs qu'il se passât d'événements bien importants, car l'on se bornait à Madrid à l'expédition des affaires courantes.

D'Aubeterre avait eu l'excellente idée, afin d'augmenter à la cour d'Espagne le crédit de la France et l'amitié qu'il y désirait pour notre pays, de faire attribuer à l'Infant don Louis le « cordon bleu » vacant par la mort de Ferdinand VI. Cette proposition qu'il fit au cabinet de Versailles fut très favorablement accueillie par Louis XV et Choiseul avertit notre ambassadeur que le roi des Deux-Siciles en serait prévenu. Il lui donna de plus l'ordre de demander (sans s'expliquer sur la destination de ce collier) qu'on le gardât en Espagne si, par hasard, on parlait de le renvoyer en France.

Tous ces soins et ces efforts de d'Aubeterre devaient être bien mal récompensés par suite de circonstances indépendantes de la volonté de Choiseul. Charles III, qui avait su apprécier à Naples les qualités du marquis d'Ossun et qui s'était pris pour sa personne d'une très réelle sympathie, pria en effet le roi Louis XV de le laisser auprès de lui et de le nommer, pour cela, ambassadeur à Madrid. A l'heure où montait sur le trône d'Espagne un prince à qui la France aurait tant à demander, il eût été maladroit de ne pas satisfaire un désir si flatteur pour notre envoyé. On ne crut donc pas pouvoir refuser, mais cela mit le cabinet de Versailles dans un tel embarras vis-à-vis de d'Aube-

terre, qu'on attendit un certain temps pour lui annoncer la nouvelle. Aussi ce dernier l'apprit-il par une lettre de d'Ossun qui lui offrait de s'arranger avec lui pour une portion de ses meubles.

On conçoit l'émotion qu'il en éprouva. Pour en avoir le cœur net, il s'adressa au premier commis des affaires étrangères, l'abbé de la Ville, qui lui avait toujours témoigné de l'amitié.

Je n'ose écrire à M. le duc de Choiseul, disait-il en un langage qui lui mérite véritablement l'estime et la sympathie. Je dois respecter les raisons qu'a ce ministre de ne pas me confier ce secret. *Quelque douloureux qu'il soit pour moi de me voir enlever ma place, je sais, Mr, me faire justice et, dès que le service du Roi peut y gagner, il n'est point de sacrifice que je ne sois prêt à faire.* Mais je n'en sens pas moins la situation désagréable où je me trouve et je crois que, jusqu'ici, elle est sans exemple (1).

Pour essayer de dédommager ce loyal serviteur, victime des circonstances, mais qui n'avait encouru en aucune manière la disgrâce de Louis XV, on lui confia le soin de saluer officiellement le roi Charles III quand il arriverait en Espagne. Choiseul, en mettant d'Aubeterre au courant du désir manifesté par le roi de Naples de conserver d'Ossun, s'efforçait de lui dorer la pilule, et lui annonçait sa nomination comme ambassadeur auprès des nouveaux souverains : « S. M. a cru, lui disait-

(1) Espagne 525, f° 252.

il, qu'elle ne pouvait charger personne qui fût plus en état que vous, Mr, d'être auprès de ces princes l'interprète de ses sentiments pour eux et pour la nation espagnole. » En attendant le moment de remplir cette mission, d'Aubeterre devait continuer à donner à la reine-mère les témoignages de l'amitié de Louis XV et, suivant ses instructions, « profiter de toutes les occasions qui pourraient le mettre à portée de lui exprimer le vif et croissant intérêt que le roi de France prenait à sa satisfaction ». Il s'acquitta d'ailleurs à merveille de sa tâche auprès d'Élisabeth de Parme, qui manifesta en termes très clairs son attachement à Louis XV. « Présentement que nous sommes seuls, dit-elle un jour à d'Aubeterre, je puis vous assurer, monsieur l'ambassadeur, que le roi votre maître peut absolument compter sur moi, que c'est très sincère et avec la dernière vérité que je m'explique ainsi (1). »

C'était pour notre pays une heureuse chance de rencontrer ainsi, dans les coulisses de la politique royale, une bonne volonté prête à s'affirmer pour nous. Il y avait d'autant plus lieu de compter sur l'influence de la reine-mère que cette princesse était assez sage pour ne pas vouloir en user inconsidérément. Au lieu de profiter de la puissance

(1) D'Aubeterre à Choiseul, 17 septembre 1759.

momentanée que lui donnait la vacance du trône, elle se bornait à n'expédier que les affaires les plus pressées. Pour toutes celles, au contraire, qui pouvaient se différer sans inconvénient, elle savait les remettre à l'arrivée du roi son fils.

Il s'agissait pour Élisabeth de Parme non seulement de ne rien faire qui pût froisser Charles III, mais aussi (et la chose était plus délicate encore), d'éviter tout ce qui risquait de causer quelque ombrage à sa belle-fille. Un petit incident prouva de quels ménagements il fallait user vis-à-vis de cette dernière. Un courrier arrivé de Naples annonça de la part de la reine Marie-Amélie qu'elle n'avait besoin pour le voyage d'aucune dame caméristé, parce qu'elle amenait avec elle toutes celles qui lui étaient nécessaires. En conséquence les quatre que l'on avait nommées et qui se préparaient à partir pour Barcelone reçurent contre-ordre. Ce changement affligea, paraît-il, beaucoup toutes les dames du palais d'Espagne et leur impression pénible fut encore augmentée quand elles apprirent l'arrivée comme « camerera mayor » de la duchesse de Castropignano que l'on redoutait fort à Madrid.

La conduite si sage et si réservée d'Élisabeth de Parme reçut bien vite sa récompense. Charles III lui écrivit une lettre pleine de tendresse dans

laquelle il la priait de ne pas quitter ses appartements du Retiro. Il ajoutait, pour mieux témoigner encore son affection filiale, que « bien que les logements de ce palais fussent un peu *courts,* il aimait mieux se resserrer que de s'éloigner d'elle. » La reine-mère, touchée de ces sentiments, ne songea plus, pour l'instant, à s'en aller du Retiro; mais, afin de conserver son indépendance et de ne pas gêner celle de ses enfants, elle n'en garda pas moins l'hôtel de M. de la Ensenada qu'elle avait eu primitivement l'intention d'habiter.

Charles III donnait d'ailleurs à d'autres qu'à sa mère la preuve d'une délicatesse de cœur vraiment très grande. C'est ainsi qu'il avait absolument voulu se faire prendre à Naples par don Navarro, qu'il avait connu étant tout enfant. Les quatre-vingts ans de ce fidèle serviteur furent même cause d'un retard assez considérable dans l'arrivée du prince. En dépit de tous les ordres qu'on lui adressait de Madrid, il perdit en effet neuf jours dans le port de Cadix à faire orner le vaisseau qui devait transporter les souverains et il laissa s'écouler une période où les vents favorables eussent facilité la traversée.

II

Malgré ces divers retards, le jour vint enfin où l'Espagne put contempler son nouveau roi. Le 17 octobre 1759, plus de deux mois après la mort de Ferdinand VI, Charles III écrivait à Louis XV pour lui annoncer son heureuse arrivée à Barcelone. La traversée avait duré dix jours.

C'est « avec les plus fortes démonstrations d'attachement et de respect » que les souverains furent reçus par leurs sujets. Les « grands de la première catégorie » se rendirent à Barcelone au nombre de plus de quarante, et d'Ossun écrivait à Choiseul en parlant de ce premier contact : « Il paraît que ces princes désirent de gagner les cœurs et ils y réussissent complètement. » Dès le lendemain de son arrivée, Charles III assista au *Te Deum* qui fut chanté dans la cathédrale de Barcelone. Il y prit possession de la première place de chanoine, qui appartenait aux anciens rois d'Aragon. Le spectacle fut touchant par les acclamations et les transports de joie inexprimables d'un peuple nombreux qui remplissait l'église et les rues conduisant du palais à la cathédrale. La ville

de Barcelone fut illuminée pendant trois jours et elle donna des fêtes qui, s'il faut en croire notre ambassadeur, « bien qu'ordonnées avec peu de goût, avaient de la magnificence ». On n'a pas de peine à l'admettre, puisqu'elles coûtèrent, dit-on, près de neuf cent mille livres.

Toutes ces cérémonies ne firent pas oublier à Charles III la partie essentielle de sa tâche, et il trouva moyen à Barcelone de commencer, en dehors du côté représentatif, son métier de roi. C'est ainsi qu'il visita les fortifications de la ville, la citadelle, les forts de Montjuich et l'arsenal. Le premier aperçu sur l'état de son nouveau royaume n'eut, à vrai dire, rien de bien encourageant, car il trouva tout fort mal en point et il constata « de grands abus et de grandes voleries sur tous les objets ». En confiant à d'Ossun ses impressions, Charles III lui manifesta l'intention de remédier à cette situation. Il voulait, disait-il, augmenter le chiffre de ses troupes (les compagnies étant beaucoup trop faibles pour faire le service convenablement) et développer sa marine afin de pouvoir songer avec efficacité à la défense des colonies. Il ajouta que tous les désordres provenaient de ce que son frère Ferdinand VI ne travaillait pas plus d'un quart d'heure par jour avec ses ministres et que ceux-ci avaient laissé beaucoup trop de pou-

voir à leur commis. Avec une sincérité qui ne laissait aucun doute sur son projet de gouverner par lui-même, il annonça qu'il comptait mettre bon ordre à tout cela.

Ces débuts de Charles III étaient bien ceux que la France pouvait souhaiter et Choiseul se réjouit, plus que tout autre, de rencontrer enfin un homme sur le trône d'Espagne. L'heure était grave pour notre pays et les angoisses du ministre qui présidait alors à ses destinées lui faisaient un devoir de mettre au courant de nos affaires le souverain sur lequel il comptait pour tâcher de les relever. « *Je sens bien*, écrivait-il à d'Ossun, le 29 octobre 1759, *que le moment de l'arrivée du roi catholique dans sa monarchie n'est pas favovorable*, surtout au milieu du voyage, pour mettre en activité les bonnes intentions et la volonté de ce prince relativement à la guerre présente. *Mais la crise où se trouve l'Europe et la France en particulier est si grave et si pressante que le roi croirait manquer à la confiance qu'il doit au roi son cousin s'il ne l'informait pas, sans aucun délai, de la situation de son royaume et s'il ne lui demandait pas ses conseils.* »

On venait d'apprendre, en effet, la capitulation de Québec. Le marquis de Montcalm et son aide

de camp avaient été tués, le 13 septembre 1759, dans un combat contre les troupes anglaises. Le commandement était tombé entre les mains d'un officier subalterne qui avait jugé à propos, le 18 septembre, de livrer la ville avant d'avoir essuyé un seul coup de canon et au moment où il allait être secouru par la garnison de Montréal. Cette perte du Canada faisait craindre à Versailles qu'elle ne fût bientôt suivie de celle de la Louisiane et de la Martinique. Les nouvelles d'Asie n'étaient pas meilleures. Lally-Tollendal avait levé le siège de Madras et s'était retiré en déroute, ce qui laissait prévoir que les Anglais assiégeraient bientôt Pondichéry. Sur la côte d'Afrique, il ne nous restait plus aucun établissement, « Ainsi, disait Choiseul, *la France dans la position actuelle, ne peut plus être regardée comme puissance commerçante et, par conséquent, comme puissance de premier ordre.* Il s'ensuit qu'elle n'a, en ce moment, aucun crédit ni dans son intérieur, ni au dehors et que le roi, après avoir suspendu le paiement de tous les capitaux qu'il avait promis de rembourser, se trouve forcé d'envoyer sa vaisselle à la Monnaie et d'exciter ses sujets à y faire porter la leur afin de pouvoir, au moyen de cette ressource médiocre mais très affligeante, payer le prêt de ses troupes. »

Ce n'était là, en effet, qu'un expédient bien

« médiocre » et pourtant nécessaire si l'on voulait soutenir la lutte engagée. En présence d'une situation si pénible, on comprend sans peine que Choiseul s'efforçât d'intéresser le roi d'Espagne à notre politique. Il lui semblait impossible que, comme prince de la maison de Bourbon, Charles III demeurât insensible à l'état d'humiliation où risquait de se trouver un jour le chef de sa famille. Une autre considération plus importante encore pouvait émouvoir, à ses yeux, le souverain espagnol, parce qu'elle le touchait dans ses intérêts immédiats. Il était bien certain que, le jour où la France serait abattue et où il ne resterait plus en Europe que l'Espagne et l'Angleterre comme principales nations commerçantes, les Anglais, par la supériorité de leurs forces maritimes et de leur crédit, feraient nécessairement des Espagnols leurs tributaires et les tiendraient dans leur dépendance comme ils avaient su y mettre les Portugais.

L'ambassadeur que nous avions alors auprès de Charles III pouvait mieux que tout autre lui faire sentir la justesse des observations de Choiseul. Le marquis d'Ossun avait su, en effet, acquérir sur le souverain auprès duquel il était accrédité une influence des plus considérables. Sa naissance, son usage du monde et de la cour, une certaine souplesse qui n'excluait pas un fond de fermeté, lui

donnaient facilement accès auprès du roi, auquel plaisaient la clarté et la précision de son esprit. Loyal avant tout, le nouveau roi d'Espagne avait reconnu cette qualité dans l'ambassadeur de France et ces deux hommes ressentaient l'un pour l'autre une estime qui, nuancée de respect chez l'un, de condescendance affectueuse chez l'autre, devait donner avec le temps les plus heureux résultats.

Malheureusement, comme Choiseul était obligé d'en convenir, il était impossible, alors que le souverain espagnol n'avait même pas mis le pied dans sa capitale, de prendre de ces mesures immédiates et radicales qui pouvaient seules modifier le cours des choses. Il importait seulement de bien prouver à Charles III qu'on était digne de sa sympathie, que l'on faisait en France tous les efforts nécessaires pour soutenir la lutte et que l'on savait, quelque pénible que fût l'état de nos affaires, porter haut les cœurs et conserver le courage indispensable à quiconque ne veut pas être d'avance la proie des événements.

III

Avec un prince comme celui qui régnait maintenant en Espagne, on ne devait pas hésiter à faire

appel aux sentiments les plus élevés. Dans la première lettre ministérielle que Choiseul avait adressée à notre ambassadeur après son arrivée à Barcelone, il avait parfaitement su faire vibrer cette corde. C'est ainsi qu'il écrivait :

Vous devez multiplier, Mr, autant qu'il vous sera possible, mais avec prudence et sans affectation, les occasions d'assurer le roi d'Espagne de la confiance la plus entière du Roi... Vous n'omettrez pas de dire à ce prince que le Roi est enchanté des sentiments de cordialité avec lesquels S. M. Catholique le traite et que l'impression que ses dernières lettres ont faite sur le cœur de S. M. ne peut être ni plus vive ni plus tendre. Vous ajouterez que le Roi regarde comme un vrai bonheur pour lui d'avoir donné sa confiance la plus absolue à un prince qui jouit à si juste titre de la réputation d'un très honnête homme (1).

Si un ambassadeur n'avait jamais que des ordres pareils à exécuter, sa tâche serait singulièrement aisée et agréable. Aussi n'a-t-on pas de peine à croire que d'Ossun ne mit aucun retard à transmettre à Charles III les sentiments que professaient à son égard la cour et le cabinet de Versailles. Ainsi qu'il fallait s'y attendre, ces assurances furent accueillies avec une évidente satisfaction et le roi d'Espagne répondit à son interlocuteur : « Vous savez bien comment je pense à cet égard et le cas infini que je fais de la sincérité et de la probité. Au reste,

(1) Espagne 525, f° 327.

le roi mon cousin peut être sûr que je ferai tout ce que je pourrai pour répondre à la confiance qu'il me témoigne dans cette occasion (1). »

Ce mot de « confiance », qui revient avec une telle persistance dans cet échange de vues, est bien celui qui résume la situation et qui dominera les rapports entre nos deux pays. Cette sincérité et cette ouverture réciproques honorent au plus haut point les divers personnages mêlés aux négociations que je vais avoir à retracer.

Charles III avait l'esprit trop éclairé pour ne pas comprendre que ses intérêts le poussaient vers la France. Quand il apprit la perte de Québec, il alla jusqu'à dire que cette nouvelle lui avait « glacé le sang ». C'est qu'il se rendait parfaitement compte des dangers courus par l'Espagne si la France était écrasée par l'Angleterre. Mais quelles que fussent les dispositions de ce prince, il ne pouvait dissimuler à d'Ossun l'embarras qu'il éprouvait à agir : « Vous voyez, lui dit-il un jour à Saragosse, que j'arrive sans connaître la situation de mes affaires. Je trouve des ministres qui les ont mal conduites. Tout est dans le plus grand désordre. Je sais qu'ils ont peur de moi, mais qu'ils se sont unis étroitement. Si je veux les changer, j'ignore absolument

(1) Espagne 525, f° 327.

quels sont les sujets capables de me bien servir. Il faut que j'aie le temps de voir un peu plus clair (1). »

L'observation était trop juste pour que Choiseul ne fût pas obligé d'admettre la nécessité de la patience, quelque pénible qu'elle pût lui paraître. D'autant plus qu'à défaut d'une intervention militaire, les bons offices diplomatiques de Charles III nous étaient du moins tout acquis. Ce prince en donna la preuve par les instructions qu'il adressa au comte d'Abreu, alors son ambassadeur à Londres. « Bien que le roi d'Espagne, disait-il, ait pour les Anglais les sentiments d'une sincère amitié et qu'il désire conserver avec eux une parfaite union, s'ils devenaient trop menaçants pour l'Europe entière et s'ils refusaient de se prêter à un accommodement avec la France, il craindrait de se trouver obligé à prendre un parti de vigueur. » Par une délicatesse de procédés, qui ne surprend pas chez lui, il eut le soin de faire parvenir cette déclaration à Londres par un courrier extraordinaire et sans perdre de temps, afin que les Anglais fussent persuadés qu'il s'y était déterminé de son propre mouvement, sur la nouvelle de la prise de Québec et avant d'avoir pu recevoir aucune insinuation à à cet égard de la part de la France.

(1) Espagne 526, f° 7.

Comme il était assez au courant du passé pour savoir que l'Angleterre ne respecte que les peuples puissants et les gouvernements forts, Charles III s'occupa bien vite de donner du poids à ses « bons offices « en décidant que sa flotte, composée de quarante vaisseaux de guerre, devait être prête pour le mois de mars 1760. Étonné d'une telle précipitation, à laquelle rien encore ne l'avait habitué, le ministre de la marine lui représenta que ce terme semblait bien court. Ce qui amena la riposte du roi qu'il était habitué à être obéi « promptement et sans réplique ».

IV

Malgré les énergiques tendances que manifestait le souverain, d'Ossun ne souhaitait pas de voir le cabinet de Versailles le trop pousser à des mesures belliqueuses.

Vous observerez, Mr, écrivait-il à Choiseul le 14 novembre 1759, qu'il serait prématuré de rien conseiller à ce prince qui portât le caractère d'une rupture effective ou déjà déterminée avec l'Angleterre, ses vues présentes étant de contraindre le ministère britannique à accepter sa médiation afin de procurer, par ce moyen, un accommode-

ment raisonnable et solide à la France, mais cependant d'éviter, s'il lui est possible, d'entrer en guerre.

Notre ambassadeur pensait à juste titre, que, pour faire une favorable impression sur l'esprit de Charles III, il était indispensable de lui persuader que nous étions capables de soutenir la guerre avec vigueur, si les Anglais se refusaient à un accommodement, mais que nous n'en désirions pas moins une paix prochaine.

Le jour même où d'Ossun écrivait ces lignes, le maréchal de Conflans mettait à la voile avec l'escadre qu'il commandait. Comme le disait Choiseul : « c'était un parti de vigueur que la gloire du roi et l'intérêt de sa couronne lui avaient fait prendre. Quel qu'en fût l'événement, Louis XV n'aurait pas à se reprocher de n'avoir pas tenté tout ce qui pourrait dépendre de ses forces et de son courage pour rétablir l'honneur de ses armes et pour parvenir, par ce moyen, à une paix raisonnable et solide. » Mais il était dit que, dans cette guerre, rien ne pourrait nous réussir. On sait, en effet, quelle fut la malheureuse issue de cette expédition. Il n'en faut pas moins tenir compte de ses efforts au ministre qui l'avait provoquée et préparée.

C'était pour aller chercher en Écosse la paix qu'il n'obtenait pas ailleurs que Choiseul avait fait cette tentative si digne d'éloges en dépit de son

insuccès. Une lettre écrite de sa main le 18 novembre 1759 prouve combien ses vues répondaient à celles que d'Ossun lui communiquait de Saragosse. Elle trace, avec une netteté remarquable, le détail de ses projets en ce qui concernait l'Espagne (1).

Vous pouvez, sans crainte de vous compromettre, avoir pour S. M. Catholique une confiance sans réserve. Le plan que nous désirons suivre vis-à-vis de l'Espagne est de parvenir à apaiser les troubles actuels de l'Europe et surtout la guerre de la France, contre l'Angleterre par le canal respectable de S. M. Catholique : 1° parce que nous aimons mieux confier nos intérêts au roi d'Espagne qu'à qui que ce soit ; 2° parce que la branche d'Espagne, en nous procurant la paix, s'acquerra vraisemblablement un honneur qui sera la compensation de la paix que la branche de France sera obligée de faire ; 3° enfin, parce que le roi d'Espagne, voulant bien s'occuper lui-même du plan de paix... sera en état de juger le danger que courent les possessions espagnoles et françaises si l'on n'arrête pas, par un système juste et suivi, les vues ambitieuses et les moyens très puissants des Anglais dans cette partie du monde. De sorte que *l'intention du Roi serait, en même temps que le roi d'Espagne procurerait par sa médiation la paix entre la France et l'Angleterre, de faire un traité défensif de garantie avec S. M. Catholique pour la sûreté future des possessions des deux puissances en Amérique.* Voilà, Mr, tout notre système. Nous le croyons si honnête que nous ne craignons pas de le mettre sous les yeux d'un prince aussi juste et aussi éclairé qu'est le roi d'Espagne.

(1) Espagne 526, fos 59 et s.

Tels étaient donc, exposés avec une franchise et une clarté méritoires, les projets d'avenir caressés par le cabinet de Versailles et surtout par celui qui en était devenu bien vite le membre prépondérant. Choiseul savait d'ailleurs, comme il l'a toujours fait dans sa carrière ministérielle, laisser à son agent le choix des moyens pour parvenir au but qu'il lui indiquait. « Au reste, lui disait-il, vous connaissez les formes qui peuvent plaire à ce prince, et le Roi, quelque intérêt qu'il ait à faire adopter ses principes au Roi son cousin, ne voudrait pas lui paraître importun par des sollicitations embarrassantes. Sa Majesté désire que vous usiez, quand l'occasion s'en présentera et que vous pourrez la faire naître, des ouvertures de confiance qui peuvent être agréables à Sa Majesté Catholique et que vous ne lui présentiez ces objets que pour les soumettre à ses lumières et à ses conseils. »

Mais ce n'était pas seulement à ce qui se passerait dans la suite que pensait Choiseul. Il avait l'esprit trop avisé et trop pratique à la fois pour se borner à des rêves. Les longs espoirs et les vastes pensers qui lui découvraient une ligne de conduite future ne lui faisaient pas perdre de vue les réalités de l'heure présente. Aussi, après avoir fait connaître ses projets pour l'avenir, le ministre ajoutait :

Je vous avoue qu'autant les résolutions nerveuses du roi d'Espagne contre l'Angleterre sont flatteuses pour le Roi, autant elles méritent réflexion. *Nous ne croyons pas ici, dans l'état où se trouvent les affaires de l'Europe, qu'il fût utile que l'Espagne se déclarât contre l'Angleterre. Nos secours dans cette nouvelle guerre ne seraient pas assez considérables pour donner à l'Espagne une prépondérance décidée sur l'Angleterre.*

C'est qu'en effet, malgré toute son ardeur à provoquer en Europe un mouvement contre la suprématie britannique, Choiseul n'avait encore obtenu que de bien modestes résultats. Il s'était vainement efforcé de créer une association des forces maritimes de la Suède, du Danemark et de la Hollande. Le zèle témoigné par nos représentants auprès de ces cours n'avait pas été couronné de succès et l'heure semblait venue au ministre de laisser dormir ce projet, quitte à le réveiller en des temps plus propices. La Suède ne se soutenait que par notre argent et se trouvait dans un état de délabrement et de dissensions intérieures qui faisaient craindre au cabinet de Versailles une révolution prochaine. Le Danemark aussi devait recourir aux subsides de l'or français et, malgré cela, paraissait « trop faible de caractère, d'état et de puissance » pour oser se compromettre contre l'Angleterre. La Hollande enfin, en supportant les insultes que les Anglais faisaient subir à son pavil-

lon, avait prouvé l'esprit de faction qui la divisait et la faiblesse de ses moyens d'action.

En présence de cette situation générale, Choiseul en arrivait à conclure que le roi d'Espagne ne pouvait compter que sur la France et il disait à ce propos :

Sans doute qu'il serait avantageux au premier aspect, d'engager dans notre querelle une aussi grande puissance mais, toutes réflexions faites, si la guerre qu'elle soutiendrait tournait malheureusement il ne resterait plus de bornes à la puissance anglaise. Le roi d'Espagne aurait épuisé son trésor et les deux branches de la maison de Bourbon se trouveraient abaissées, sans espoir d'en revenir, par leur ennemi naturel. *Quelque danger que la France puisse courir, quelque avantage momentané que lui procurât la déclaration de guerre de l'Espagne à l'Angleterre, je suis trop attaché à l'intérêt des deux branches pour ne pas croire qu'il est infiniment plus utile que l'Espagne procure la paix que de déclarer la guerre.* Ainsi, Mr, nous devons nous restreindre, pour l'avantage réciproque, à suivre un système de paix afin de pouvoir en préparer ensuite un de guerre. C'est donc la paix que doit nous procurer le roi d'Espagne.

Il est malheureux de penser qu'un programme aussi sensé ne devait pas se réaliser, par suite des circonstances et surtout de l'intervention personnelle du roi Louis XV. En traçant à d'Ossun le plan d'action que je viens de reproduire, Choiseul témoignait, jusque dans les détails, d'une vision remarquablement nette de la situation européenne

et des véritables intérêts de son pays. Au milieu des malheurs qui fondaient sur la France, la pensée dominante du ministre était d'améliorer le présent et de réserver l'avenir. En quoi il faisait preuve des qualités essentielles à l'homme d'État qui veut mériter ce nom.

CHAPITRE III

L'ESSAI DE LA MÉDIATION ESPAGNOLE

I

C'est en l'Espagne que Choiseul mettait toutes ses espérances. Aussi ne négligeait-il aucun des moyens qui pouvaient la rapprocher de nous. Ce fut même la raison d'être d'une négociation d'un genre assez particulier qui se produisit alors.

Nous étions sûrs à Madrid de la sympathie du roi. La reine-mère avait aussi donné de la sienne des gages absolument certains. Restait la femme de Charles III, dont les sentiments à notre égard demeuraient une inconnue dans le problème politique alors posé, et qu'il importait cependant de gagner aussi à nos vues, à cause de l'influence qu'elle risquait d'exercer sur son époux. Le cabinet de Versailles redoutait que la cour de Londres ne suivît à son égard « la même route qu'elle avait suivie avec la feue reine portugaise » et qu'elle

ne lui fit des présents pour s'assurer de son intervention en sa faveur. « Quelques délabrées que soient nos finances, écrivait Choiseul à d'Ossun le 18 novembre 1759, nous parviendrons à donner à la reine d'Espagne les mêmes sommes que les Anglais. » Puis il ajoutait avec une ironie qui ne manquait pas de saveur : « Il serait plus *décent* pour cette princesse de les recevoir de nous que de cette nation. »

Malgré toute l'habileté de doigté que l'on puisse mettre dans une affaire de ce genre, il est toujours délicat d'avoir à traiter une question d'argent. Aussi eut-on recours, pour sonder en quelque sorte le terrain, à un envoi préliminaire de bracelets « dont les deux milieux étaient remplis chacun par un diamant de 50,000 écus » et que le roi avait eu l'intention de donner à Lyon à la reine Marie-Amélie si l'entrevue projetée s'était réalisée. Encore l'expédition de ces précieux bijoux ne se produisit-elle qu'après une série de démarches dans lesquelles intervinrent d'Ossun, le roi d'Espagne et la camerera mayor, duchesse de Castropignano. C'est surtout à cette dernière que Louis XV dut de pouvoir faire parvenir son cadeau à destination, et la cour de Versailles sut reconnaître les soins de l'honnête courtier.

« La duchesse de Castropignano, avait écrit

d'Ossun, aime beaucoup les belles tabatières. Ce serait, à ce qu'il me semble, une circonstance assez naturelle de lui en présenter une ou deux, mais sans diamants. *Un présent de prix l'alarmerait et pourrait lui nuire; un présent de goût ne peut que l'obliger.* » Ce fut aussi l'avis de Choiseul et quatre tabatières furent expédiées en même temps que les bracelets. Afin de ne pas froisser la camerera mayor, d'Ossun lui déclara aimablement que « lui ayant entendu dire qu'elle en voudrait du dernier goût », il les avait fait venir pour qu'elle pût les choisir, mais qu'elle était libre de les renvoyer si le prix ou la façon ne lui convenaient pas. La duchesse en ayant trouvé deux à son gré, l'ambassadeur les lui laissa, mais il eut l'air d'oublier, dans la suite, que c'était une commission et se garda bien d'en réclamer le prix.

La reine d'Espagne parut fort sensible à l'attention de son cousin et le témoigna en se parant des bracelets à la première fête de la cour qui suivit leur envoi. Mais si elle fit bon accueil à « la bagatelle » (c'est en ces termes que Louis XV lui avait annoncé le cadeau), elle ne se montra pas pour cela bien enthousiaste à pousser Charles III dans les bras de la France. La cour de Versailles l'avait peut-être neutralisée; elle ne semble pas l'avoir jamais gagnée.

II

D'Ossun avait, à la même heure, d'autres soucis plus sérieux que celui de faire accepter les présents du roi à sa cousine. La situation financière de notre pays était absolument lamentable et l'on ne savait où trouver l'argent nécessaire à la continuation des hostilités que nous imposaient la rigueur de l'Angleterre et l'intransigeance de l'Autriche. Choiseul se demandait si l'on ne pourrait pas recourir au trésor espagnol pour combler les vides du nôtre et il trouvait utile pour la France d'avoir à Madrid « un ministre des finances en place avec lequel on était accoutumé à faire des affaires et à contracter des engagements ». D'Ossun devait donc s'efforcer, avec la plus grande discrétion, pour ne pas paraître s'ingérer dans la politique intérieure de l'Espagne, de faire maintenir en place M. Waldeparaizo, qui semblait favorable à nos intérêts.

Il n'en était pas de même en ce qui concernait M. Wall. En dépit de l'amitié que ce dernier avait toujours témoignée au marquis d'Aubeterre, Choi-

seul persistait à croire que cet Irlandais d'origine conservait, au service du roi d'Espagne, de l'inclination pour l'Angleterre. Que ces dispositions favorables à nos rivaux fussent le résultat de sentiments naturels et de penchants intimes ou qu'ils provinssent d'une certaine terreur de la puissance britannique, peu importait à Versailles la cause de sa conduite. Les effets n'en demeuraient pas moins funestes pour nous.

Aussi Choiseul ne dissimulait-il pas à d'Ossun combien il serait heureux de voir changer ce ministre, et, dans ce cas, il eût vivement souhaité à sa place M. de Grimaldi, avec lequel il pensait pouvoir bien mieux s'entendre. Mais quels que fussent ses désirs, il recommandait, sur ce point encore, la plus grande prudence à notre ambassadeur. D'Ossun ne devait provoquer aucune mesure, demeurer dans la réserve la plus entière, n'en parler à personne et se borner à dire son avis au roi d'Espagne si celui-ci venait à l'interroger. Il semblait utile, en effet, au cas où le souverain conserverait M. Wall aux affaires, de dissimuler avec l'attention la plus scrupuleuse la mauvaise opinion du cabinet de Versailles sur son compte et de faire servir, au contraire, les connaissances qu'il avait de l'Angleterre au succès de la médiation que Charles III voulait exercer entre les deux puissances belligérantes.

C'était là, sans conteste, la grande question du moment. Elle semblait, malheureusement pour nous, devoir présenter de sérieuses difficultés. Le roi d'Espagne, dans une conversation très amicale avec d'Ossun, lui en donna des nouvelles qui n'étaient pas des plus rassurantes (1). Le prince Albertini, lui dit-il, ayant commencé dans son entretien avec Pitt à l'instruire de l'ordre qu'il avait d'offrir formellement la médiation de son maître, le ministre anglais lui témoigna avec assez de hauteur qu'il n'était pas temps encore de songer à la paix. Les grands succès de l'Angleterre exigeaient du roi George II qu'il s'occupât uniquement du soin de les conserver et même de les augmenter, « puisqu'il s'agissait d'assurer et d'étendre le commerce de ses sujets. » La situation présente et respective de l'Angleterre et de la France faisait d'ailleurs assez connaître que la première n'était pas dans le cas de désirer la paix et encore moins de s'expliquer sur les conditions auxquelles il pourrait lui convenir de la faire.

Ce ton passablement hautain, mais qui, chez Pitt, paraît tout naturel, ne déconcerta pas le porte-parole de Charles III. Le prince Albertini répondit, en effet, à son interlocuteur que « le roi d'Es-

(1) Espagne 526, f°s 81 et s.

pagne, en offrant sa médiation, avait pour principal objet de convaincre S. M. Britannique que son amitié pour elle n'était ni moins solide ni moins sincère que celle qu'il avait pour le roi son cousin ». Il ne lui cacha pas néanmoins qu'il avait ordre de lui faire connaître que « *S. M. Catholique ne pouvait pas voir avec indifférence les conquêtes considérables des Anglais en Amérique ni souffrir tranquillement que l'équilibre des possessions établies par le traité d'Utrecht dans ce continent fût altéré ou renversé.* »

Quelle que fût la superbe du ministre anglais, ce premier avertissement d'une situation qui risquait de se traduire un jour par une alliance entre la France et l'Espagne ne pouvait pas manquer de causer une certaine impression sur Pitt. Malgré son empire sur lui-même, celui-ci, paraît-il, fut très frappé de cette déclaration et resta un moment décontenancé. Il crut bon de ne plus faire preuve alors d'une intransigeance qui répondait cependant à ses sentiments intimes. Revenant sur ce qu'il avait dit au début de la conversation avec le prince Albertini, Pitt protesta que l'intention de l'Angleterre n'était pas de conserver toutes ses conquêtes et qu'il s'en fallait bien que le roi George fût éloigné de conclure une paix solide et raisonnable.

En ce qui concernait le souverain britannique, il

est bien possible que ce fût l'expression de l'entière vérité. Mais le tout-puissant ministre qui gouvernait despotiquement son pays et qui imposait, malgré tout, ses volontés à son maître, n'était pas dans les mêmes dispositions d'esprit. L'idée (je ne dis pas la crainte, car il faut rendre cette justice à Pitt que la peur n'avait pas accès en son âme), l'idée que l'Espagne jointe à la France pourrait donner du fil à retordre aux armes anglaises l'avait amené à modifier ainsi, dans un même entretien, ses déclarations primitives. Ce n'en est pas moins dans l'énergie du début qu'il faut chercher le fond de sa pensée et c'est la même énergie qui devait constamment soutenir cet homme dont l'Angleterre a le droit de s'enorgueillir.

III

Avec des moyens moins considérables que ceux dont disposait la cour de Londres, le roi Charles III demeurait cependant un adversaire digne d'elle par son esprit de suite. Il désirait, entre la France et l'Angleterre « une paix solide, honnête et raisonnable » et il s'était promis de tâcher de l'obtenir par des négociations amicales. Mais il ne dissimu-

lait pas à d'Ossun qu'il irait plus loin s'il le fallait. « Si la paix n'était pas honorable pour la France, dit-il un jour à notre ambassadeur, je retirerais ma parole [pour la médiation] et je prendrais d'autres mesures (1). » Il s'y préparait en s'efforçant de connaître exactement la situation financière de son royaume et en faisant hâter le plus possible l'armement de la flotte qu'il comptait avoir sous la main pour le printemps de 1760.

C'est à ce moment qu'il fut informé par Choiseul des pourparlers qui venaient de s'ouvrir à la Haye, sons les auspices de l'envoyé russe, entre le représentant de la France et celui de l'Angleterre (2). Le cabinet de Versailles, qui n'avait pas cru devoir les décliner, semblait ne compter que médiocrement sur un résultat de leur part. Il estimait que la déclaration des rois d'Angleterre et de Prusse aussi bien que les démarches personnelles de l'agent anglais en Hollande avaient surtout pour objet d'empêcher les bons effets de la médiation espagnole et d'arrêter les mesures que le roi Charles III pourrait prendre pour l'appuyer. D'autre part, refuser de prêter l'oreille à une offre de conciliation est toujours une faute. C'eût été une

(1) Espagne 526, f° 86.

(2) Cf. *Revue d'histoire diplomatique*. Juillet et octobre 1903. Le duc de Choiseul et l'Angleterre. Les pourparlers de la Haye.

véritable folie de la part de la France, à l'époque où elle se présentait et dans l'état où se trouvait notre malheureux pays. Ce fut la raison pour laquelle Choiseul consentit à ces conversations de la Haye, mais en ayant toujours soin qu'elles ne pussent en rien nuire à la négociation que l'Espagne avait entamée pour nous venir en aide.

Son attitude reçut d'ailleurs la pleine approbation du roi d'Espagne, qui poursuivait, de son côté, sa tentative de réconciliation entre la France et l'Angleterre. Ce prince avait été très touché de la modération du cabinet de Versailles et de la sage prévoyance avec laquelle, loin de le pousser à entrer dans la guerre alors en cours, Choiseul lui faisait envisager toutes les circonstances qui pouvaient l'en tenir éloigné. Cette réserve habile faisait plus, pour le bien de nos affaires, qu'une hâte trop grande ou des conseils trop belliqueux. Charles III, en effet, laissait voir à notre ambassadeur combien il sentait la nécessité de l'intime union entre nos deux pays, et il ne lui dissimulait pas « son inclination décidée à la resserrer de plus en plus », surtout après que les troubles qui agitaient l'Europe seraient apaisés. Un jour même, le 7 décembre 1759, il alla jusqu'à dire : « Il faudra bien que les Anglais fassent la paix, sinon ils me contraindront, quoique contre mon envie, à

faire la guerre; mais, *de façon ou d'autre, je ne souffrirai pas qu'ils restent les maîtres en Europe et en Amérique.* »

La confiance que le roi témoignait au représentant de la France facilitait bien la tâche de ce dernier. C'est ainsi que d'Ossun put s'acquitter, sans trop de peine, de la commission de Choiseul en ce qui concernait M. Wall. Celui-ci venait d'adresser à Charles III une lettre dans laquelle il lui rendait compte des premières démarches faites à Madrid par lord Bristol (ambassadeur d'Angleterre en Espagne), démarches promises par Pitt à la fin de sa conversation à Londres avec le prince Albertini. Le roi d'Angleterre n'avait pas voulu décliner brutalement la médiation de l'Espagne, mais, par une nuance qui indiquait bien les vues de son ministère, il déclarait à Charles III qu'il préférerait ses bons offices. Comme le roi montrait à d'Ossun la lettre de son ministre, l'ambassadeur lui fit observer qu'elle était tournée de manière à lui présenter la réponse du roi George sous la forme la plus satisfaisante possible tandis qu'en réalité elle l'était modérément et s'écartait beaucoup des idées du roi d'Espagne. Celui-ci lui répondit alors : « Je l'ai bien remarqué, mais j'ai voulu laisser M. Wall en toute liberté, afin de mieux connaître le fond de son âme, et il se serait masqué

si j'avais agi autrement. Vous voyez bien qu'il n'a pas réussi à me faire avaler la pilule. Au reste, cet homme est irlandais, il est imbu des anciens principes de la cour d'Espagne, qui étaient extrêmement favorables à l'Angleterre. Comment n'aurait-il pas le cœur anglais? »

La manière de voir de Charles III concordait trop bien avec celle de Choiseul pour que d'Ossun ne saisît pas l'occasion de faire connaître les appréhensions du ministre français à l'égard de son collègue espagnol. Il s'exécuta donc, en ayant soin toutefois d'insister sur ce que la cour de France ne se permettrait jamais d'intervenir auprès du roi d'Espagne pour le choix de ses serviteurs. Charles III ne parut pas le moins du monde froissé de cette confidence, qui le surprenait modérément après la façon dont il s'était lui-même exprimé. Il s'empressa de rassurer notre ambassadeur sur l'attitude qu'observerait M. Wall et, sans prendre aucun engagement à son égard, il promit implicitement de surveiller sa conduite, puisqu'il dit à d'Ossun : « Nous verrons, mais, en tout cas, il faudra bien qu'il écrive en Angleterre ce que je lui dicterai sous mes yeux. »

IV

La famille royale et sa suite firent enfin, le 9 décembre 1759, leur entrée dans la capitale. Ce fut un soulagement pour tout le monde et en particulier pour d'Ossun, qui, obligé de régler sa marche sur celle de Charles III, en avait sans doute profité, en mainte occasion, pour parler librement au Roi, mais qui n'en avait pas moins trouvé les chemins et les logements détestables. « Il faut convenir, écrivait-il avec humour, que l'Espagne a en cela un privilège particulier ». Les froids rigoureux qui sévissaient alors ne contribuaient d'ailleurs pas à lui montrer le pays sous un aspect riant.

Dès le lendemain de son arrivée à Madrid, l'ambassadeur se présenta chez le ministre espagnol qui, lui rendit sa visite le soir même et qui lui témoigna des sentiments favorables à la France. Mais ce dut être en termes assez vagues, puisque d'Ossun disait dans sa lettre à Choiseul : « Il serait prématuré de porter un jugement décidé sur les principes de M. Wall. Je serai à portée de les connaître d'une façon plus positive lorsqu'il aura

travaillé avec Sa Majesté Catholique. » C'est bien, en effet, ce qui se produisit et d'Ossun put apercevoir alors les bons résultats de l'entretien qu'il avait eu, quelques jours avant, avec le roi d'Espagne : « J'avoue, écrivit-il à Choiseul le 15 décembre 1759, que je n'augurais pas trop bien des dispositions de M. Wall d'après les principes et les sentiments qu'il m'avait montrés dans la première entrevue. Mais je l'ai trouvé entièrement changé dans la conférence que j'ai eue hier au soir avec lui. » C'est que, sans doute, Charles III avait fait connaître à son ministre ses dispositions à l'égard de la France, en lui laissant comprendre que s'il désirait conserver son poste, il ferait bien de conformer sa conduite aux vues qu'on lui exposait.

Le souverain espagnol se montrait d'ailleurs bien décidé à prendre lui-même la direction de ses affaires et à imposer sa volonté en toutes choses. Les lettres de d'Ossun à Choiseul sont pleines de détails qui ne aissent aucun doute à ce sujet.

S. M. Catholique, dit l'ambassadeur, travaille tous les jours pendant plusieurs heures avec ses secrétaires d'État. Ils sont fort étonnés de son activité et de sa grande pénétration. Ils étaient accoutumés à une lenteur et a une indépendance qu'il faut absolument abandonner. M. Wall m'a paru surpris que le Roi son maître veuille entrer dans les plus petits détails surtout en ce qui concerne le militaire.

Ce ministre s'est déjà aperçu qu'il ne sera plus le maître de disposer d'une sous-lieutenance d'infanterie. Il a furieusement baissé de ton. *Il restera en place, mais je sais de bonne part qu'on le tiendra bas* (1).

Un trait rapporté par d'Ossun témoigne également de la façon sérieuse dont Charles III comprenait son métier de roi. Le conseil de Castille étant venu au palais selon l'usage ordinaire, le gouverneur de ce conseil resta seul avec le souverain, après les cérémonies accoutumées, et s'assit sur un banc conformément à l'étiquette. Il était habitué, s'il faut en croire l'ambassadeur, à entretenir le feu roi de la pluie et du beau temps. Il voulut, en conséquence, demander à son nouveau maître comment il se trouvait de son voyage. Ce prince l'interrompit et lui dit d'un ton grave : « Vous êtes ici, monsieur, pour prendre mes ordres sur les abus qui peuvent s'introduire dans une partie aussi essentielle au bien de mes sujets. Mon intention est donc que vous m'instruisiez de tout et que vous veilliez exactement à ce que les affaires s'expédient promptement sans aucune différence entre les grands et les petits. *Je veux même, s'il est possible de plier la justice à quelque faveur, qu'elle soit de préférence pour les pauvres* (2). » Mieux que ne

(1) D'Ossun à Choiseul, 15 décembre 1759.
(2) Espagne 526, f° 220.

pourrait le faire un long portrait, ce simple mot ne donne-t-il pas la mesure des qualités morales du prince à qui la France demandait le moyen de mettre un terme à la guerre alors en cours?

Charles III, qui détestait le bavardage (il venait de le prouver à ce pauvre gouverneur), aimait à ne pas perdre de temps pour agir. Dès qu'il eut pris contact avec Madrid, il s'empressa de poursuivre les négociations entamées à Londres. Il consentit à supprimer de ces pourparlers le mot de médiation, qui paraissait devoir être une pierre d'achoppement, mais il fit offrir ses « bons offices » à l'Angleterre pour tâcher de concilier ses différends avec la France en Amérique et sur mer. Il pria le roi George de vouloir bien lui confier à quelles conditions il lui conviendrait de traiter cette paix particulière et il l'avertit qu'il venait de faire la même demande à Versailles. Il comptait, dès qu'il aurait reçu les deux projets, les communiquer « en même temps et réciproquement » aux deux parties intéressées.

Afin de donner plus de poids à ses démarches, le roi d'Espagne avait d'ailleurs l'intention de les accompagner par l'armement, pour le printemps de 1760, de quarante vaisseaux de ligne et de dix ou douze frégates. Il songeait également à augmenter ses troupes de terre. Enfin, pour ne pas

risquer d'être pris à l'imprévu et de voir ses colonies subir les outrages d'un ennemi sur la bonne foi duquel on ne peut jamais entièrement compter, il cherchait les moyens d'approvisionner les Indes espagnoles, et de les mettre en état de défense.

V

En apprenant les desseins et les actes de Charles III, Choiseul ne put que les approuver, car ils répondaient pleinement à sa pensée politique. *Le rétablissement de la paix par la crainte d'une déclaration de guerre de l'Espagne*, voilà ce qui était, à ses yeux, la chose importante à obtenir de l'Angleterre. Il était toutefois un peu embarrassé pour envoyer à Madrid un projet de traité. Ce n'était pas que le roi Louis XV ne voulût pas confier à Charles III ses sentiments les plus intimes sur sa réconciliation avec la Grande-Bretagne, mais il lui semblait que les conditions de la paix dépendaient tellement des événements qu'il était difficile de les préciser ainsi à l'avance. Afin, toutefois, de répondre aux bonnes intentions du monarque espagnol, Choiseul avertit d'Ossun qu'il allait « tâcher de dresser un plan d'articles préliminaires

et des projets d'articles de traités sur les différents points qui divisaient la France et l'Angleterre ».

Parmi beaucoup d'autres, une des difficultés de la réconciliation immédiate semblait devoir être la question du roi de Prusse. M. Wall, admirablement informé par ses amis personnels des intentions du cabinet britannique, avait paru vouloir faire entrer les intérêts de Frédéric II dans la paix à conclure entre les cours de Versailles et de Londres. Diverses raisons pouvaient engager Pitt à désirer cette mesure. La principale, aux yeux de Choiseul (qui montrait là encore sa clairvoyance), était de ne point terminer la guerre et d'éloigner la conclusion de la paix en compliquant les questions à débattre.

A vrai dire, le cabinet de Versailles ne tenait pas à l'écrasement du roi de Prusse et Choiseul le trouvait « assez abaissé ».

Il n'est pas de notre intérêt, disait-il, que ce prince le soit totalement, mais nous croyons que, pour éviter la perte de ce prince, il n'y a d'autre moyen que celui d'engager l'Angleterre à faire sa paix séparée avec la France par la médiation de l'Espagne (1).

C'est que le ministre savait très bien soit par l'expérience personnelle de son ambassade à Vienne,

(1) Espagne 526, f° 256, Choiseul à d'Ossun (de sa main).

soit par les renseignements que lui adressait de cette ville son cousin Praslin, l'opposition invincible de Marie-Thérèse « à mettre bas les armes volontairement » avant l'entière destruction d'un rival abhorré. Choiseul avait donc recherché toutes les façons possibles de parvenir à réconcilier la Prusse et l'Autriche et, comme il était impossible à la France de faire directement la paix avec Frédéric sans manquer à sa parole envers Marie-Thérèse, il communiquait à d'Ossun le plan auquel il s'était arrêté.

Nous avons cru que notre paix avec l'Angleterre une fois faite, ou des préliminaires arrêtés à Madrid, le Roi et le roi d'Angleterre unis à l'Espagne, dans un congrès, auraient une force coactive pour déterminer l'accommodement d'Allemagne d'autant plus facilement que le Roi consentait, aussitôt après la signature des préliminaires, à retirer toutes ses troupes d'Allemagne. Dans cette situation le roi de Prusse ne se refusera sans doute pas à la paix. Il ne restera que l'Impératrice à persuader, et elle ne pourra pas résister à l'influence de l'Espagne, de la France et de l'Angleterre qui s'uniraient pour procurer la paix à l'Allemagne. Si, au contraire, les intérêts de la France se trouvent devoir être discutés dans un congrès ou à Madrid, conjointement avec ceux du roi de Prusse, M. Wall est trop éclairé pour ne pas prévoir que la maison d'Autriche s'inquiètera peu des pertes que nous ferons pendant le cours de la négociation.

Choiseul, on le voit, ne se faisait aucune illusion en ce qui concernait la cour d'Autriche et ne s'aveuglait pas sur la situation générale de l'Europe.

Il est certain [disait-il], que nous ne voulons pas manquer à l'alliance de Vienne pendant le cours de cette guerre. Nous sommes persuadés de la sûreté des sentiments de l'Impératrice, mais nous connaissons que notre alliance avec la cour de Vienne ne peut pas être regardée comme une alliance de famille, qui doit être sans nulle variation permanente. L'Impératrice peut mourir, ses enfants peuvent penser différemment d'elle, au lieu que la maison de France régnera, j'espère, toujours en France, en Espagne et à Naples, et son intérêt véritable ne sera jamais de se désunir (1).

C'est qu'en effet l'union avec l'Espagne demeurait la pensée dominante et le fond de la politique de Choiseul. Tandis qu'il avait en elle une confiance entière et qu'il voyait dans cette alliance à conclure le point d'appui le plus sûr pour notre pays, il se demandait si l'Autriche, une fois sortie de cette guerre, ne risquait pas de reprendre « ses liaisons avec l'Angleterre et un ton avec les puissances de l'Europe qui ne nous conviendraient pas plus qu'à l'Espagne ». Il était donc bien fermement décidé à demeurer fidèle aux conventions conclues avec l'Autriche, mais il ne désirait pas que cette cour obtînt des succès assez éclatants pour risquer de redevenir le danger contre lequel la France avait eu si longtemps à lutter. En quoi il se montrait le digne continuateur et l'héritier de Richelieu et de

(1) Espagne 526, f° 255.

Mazarin de même qu'il conservait leurs traditions politiques en combattant la puissance britannique. C'était la maison d'Autriche qui, pendant longtemps, avait menacé l'équilibre européen. Aussi était-ce contre elle que nos hommes d'État dirigeaient leurs efforts. A l'heure où Choiseul détenait le pouvoir, le péril à craindre pour l'Europe venait de l'Angleterre. Voilà pourquoi l'activité du ministre tendait à grouper contre ce pays tous ceux à qui son ambition devait porter ombrage.

VI

Les tentatives de la France pour obtenir l'union des marines secondaires, n'avaient pas donné les résultats espérés (1). Choiseul tenait du moins à ce que l'Espagne fût, comme par la force des choses, entraînée dans nos intérêts.

Il faut bien reconnaître que le cabinet de Versailles ne rencontrait pas à Madrid l'entière bonne volonté qu'il aurait désirée. Certains ministres, sans doute, se montraient « décidés en faveur de la France ». C'est ainsi que le nouveau titulaire

(1) Cf. *Revue historique*, t. LXXIX et LXXXII, Le duc de Choiseul et la Hollande.

des finances, le marquis de Squillaci, nous témoignait autant de bienveillance que son prédécesseur M. de Valparaizo (devenu ambassadeur d'Espagne en Pologne). D'Ossun présumait aussi très avantageusement des talents et des dispositions de M. d'Arriaga, à qui le souverain avait confié le département de la marine. Il lui semblait « fort instruit de son métier et très propre à exécuter avec fidélité et précision les ordres du roi son maître ». Aussi espérait-il que l'armement auquel on travaillait en Espagne serait prêt dans les premiers jours d'avril, ainsi que le désirait Charles III.

Mais, en ce qui concernait notre paix avec l'Angleterre, c'est surtout M. Wall sur lequel il eût été bon de compter, et celui-ci demeurait une énigme. Notre ambassadeur avait beau lui témoigner toutes les attentions possibles, le ministre espagnol n'y répondait qu'avec une politesse froide et qui, en dépit de l'exemple donné par le roi, n'était accompagnée d'aucune marque de confiance. D'Ossun allait jusqu'à se demander, en présence de cette attitude, s'il n'y avait pas quelque intrigue secrète entre lui et les partisans de l'Angleterre en Espagne.

Sans qu'il soit besoin d'admettre ainsi une partie liée avec les adversaires de la politique royale, on peut penser qu'à une certaine indolence naturelle s'ajoutaient chez le ministre une prudence extrême

et, peut-être, un certain dépit de n'avoir pas été mis, dès le début, au courant des pourparlers de Londres. Louis XV, en effet, n'avait pas jugé à propos de communiquer à son conseil la négociation entamée par le roi d'Espagne. Il s'était réservé de traiter cette question « personnellement et directement » avec Charles III par l'intermédiaire de Choiseul. Le souverain espagnol n'en avait donc rien dit à M. Wall, et c'est en recevant la dépêche où le prince Albertini rendait compte de son entretien avec Pitt, que le ministre avait appris l'ouverture de ces conversations qui risquaient (la suite des événements le prouva) d'amener l'Espagne à la guerre (1). Il n'est donc pas déraisonnable d'admettre que son peu d'enthousiasme à se mêler de cette affaire était encore, en une certaine mesure, la conséquence du penchant décidé de Louis XV à la cachotterie et au mystère.

VII

Quelles que fussent d'ailleurs les raisons de son attitude, Choiseul ne voulut pas laisser à M. Wall

(1) Espagne 526, f°s 76 et 84.

un prétexte pour demeurer trop longtemps sans agir. Dès le 6 janvier 1760, il envoyait à d'Ossun le projet de préliminaires de paix que Charles III lui avait réclamé. « Notre procès avec les Anglais, lui disait-il, est certainement très juste de notre part dans son principe. Mais les événements nous l'ont fait perdre et il faut céder aux circonstances. Ainsi le roi s'est déterminé à accepter les conditions de paix proposées par l'Angleterre en 1755. Ces conditions furent alors rejetées parce qu'elles ne s'accordaient ni avec la justice des droits du roi, ni avec l'équilibre de puissance et de commerce à maintenir entre les deux nations en Amérique. »

Les temps avaient marché depuis lors et l'heure des sacrifices était arrivée. On pouvait craindre seulement que notre rivale séculaire ne voulût mettre à profit ses succès et ne se montrât d'autant plus exigeante que nous paraissions plus conciliants. Aussi pour le cas où l'Angleterre porterait ses prétentions plus loin qu'en 1755, le roi Louis XV, désireux d'arriver à un résultat, s'en rapportait « absolument et avec une confiance sans bornes au jugement de Sa Majesté Catholique ». C'était un blanc-seing complet accordé à Charles III, puisqu'on lui promettait de compter suffisamment sur lui pour savoir que l'honneur français n'aurait pas à souffrir par sa faute.

A la suite des treize articles qui constituaient notre projet de paix avec l'Angleterre, en en trouvait un quatorzième ainsi conçu :

Ces articles seront signés et ratifiés sous la médiation du roi d'Espagne et S. M. C. sera invitée de la part de L. M. très chrétienne et britannique à en garantir l'exécution.

En le communiquant à d'Ossun, Choiseul le faisait suivre de commentaires qui éclairent d'un jour tout particulier des idées de la cour de Versailles à cette date.

L'article 14 est un article essentiel que le Roi a voulu lui-même qui fût rédigé sous ses yeux. *S. M. est dans le principe qu'il ne doit plus faire ni paix ni alliance que de concert avec S. M. Catholique et sous sa garantie*. Ainsi, Mr, vous ferez tous vos efforts pour que cet article soit accepté avec toute son étendue par le roi d'Espagne.

En agissant de la sorte, Louis XV avait en vue un triple objet. Il entendait d'abord rendre évidente aux yeux de tous l'union des deux couronnes et les sentiments des deux souverains. Il voulait, en second lieu, imposer une sorte de contrainte à la bonne foi des Anglais en obligeant Charles III à faire cause commune avec lui pour surveiller l'exécution des clauses du traité. Enfin, comme le disait le ministre : « Si la maison d'Autriche, à la suite de ces articles préliminaires, montre de l'humeur d'être forcée à faire la paix et qu'elle se réunisse

en d'autres temps aux Anglais, la France et l'Espagne, unies par le principe, sauraient trouver les moyens de parer aux inconvénients de cette humeur. »

Cet article 14 auquel tenait tant le roi de France et que Choiseul, sur son ordre, déclarait *très important*, ne semble pas d'une heureuse inspiration. Au lieu d'aider à la solution du problème, il eût été plutôt de nature à compliquer la situation si l'on avait poursuivi ces pourparlers par intermédiaire. Sans doute, il pouvait être bon que l'Angleterre fût au courant des dispositions sympathiques de Charles III pour la France, mais il ne fallait pas que les sentiments du souverain espagnol parussent tellement favorables à la cour de Versailles que l'on fût autorisé à suspecter son impartialité, alors que nous le présentions comme l'arbitre de notre querelle. Faire entrer l'Espagne si avant dans nos intérêts, n'était-ce pas risquer de la compromettre avant l'heure et de mettre précisément un obstacle à cette paix que l'on croyait assurer de la sorte? Choiseul, qui devait le comprendre plus tard et se trouver sur ce point en contradiction avec le roi Louis XV, ne paraît pas, ce jour-là, s'en être rendu compte. En tout cas, on ne trouve pas de sa part les réserves que

nous avons rencontrées dans une autre occasion (1).

Les diverses clauses qui précédaient l'article 14 peuvent se résumer ainsi : Nous acceptions les conditions anglaises de 1755 pour le Canada. Nous rendions à l'Angleterre notre seule conquête de cette guerre, Minorque et le fort Saint-Philippe, avec l'artillerie qu'on y avait trouvée, et nous renoncions à tous droits sur Tabago et Saint-Vincent. En échange, la cour de Londres abdiquait les siens sur la Dominique et Sainte-Lucie et elle nous restituait la Guadeloupe, l'île Royale et Saint-Jean, le Sénégal et Gorée. Aux Indes le traité Godeheu-Saunders règlerait les contestations des compagnies rivales.

Voilà pour les colonies. En ce qui concernait la guerre d'Allemagne, il devait y avoir une suspension d'armes entre les deux parties contractantes, qui s'engageaient à ne plus fournir aucun secours à leurs alliés. Leurs armées resteraient sur leurs positions jusqu'à la signature du traité. La France et l'Angleterre s'uniraient enfin pour accélérer la paix entre toutes les puissances belligérantes (2).

Il y avait, à coup sûr, dans l'ensemble de ces

(1) Cf. *Revue historique*, t. LXXI, p. 16. Le duc de Choiseul et l'Angleterre.

(2) Espagne 527, f°s 19 et s.

préliminaires, des conditions qui devaient paraître étrangement cruelles au ministre chargé de les proposer. Mais il fallait d'autre part se rendre à l'évidence. Les longs et douloureux efforts de la France pour soutenir ses intérêts n'avaient abouti qu'à des résultats désastreux et nous ne pouvions que perdre encore à la prolongation d'une guerre aussi funeste, Choiseul s'en rendait parfaitement compte et il avait assez de courage et de dévouement pour renoncer à ses vues antérieures. C'est pour cela qu'après avoir poussé à la lutte, en arrivant au pouvoir, dans l'espérance où il était alors que nos affaires se rétabliraient enfin, il mettait maintenant tout son zèle à procurer à sa patrie une paix indispensable. Il comptait en profiter (nous l'avons vu) pour accroître notre puissance militaire et maritime, afin de trouver plus tard, grâce à ses combinaisons diplomatiques, un dédommagement durable à notre humiliation passagère.

VIII

Comme s'il avait deviné les intentions de Choiseul, Pitt s'efforçait, au contraire, de reculer cette paix après laquelle soupirait le cabinet de Ver-

sailles. Pour le ministre anglais, qui préparait à son pays des succès nouveaux, la seule chose était de gagner du temps et de laisser les événements suivre leur cours. C'est à cela qu'il mettait toute son habileté, puisque la prolongation d une guerre si funeste à la France apportait à l'Angleterre, en dépit de souffrances momentanées, une augmentation de gloire et de puissance.

Il faut reconnaître que sa temporisation ne trouvait pas en M. Wall un adversaire trop incommode. Le secrétaire d'État espagnol ne parlait sans doute plus d'unir les intérêts du roi de Prusse aux nôtres dans la négociation de la paix, mais il ne se montrait que médiocrement affecté du peu de succès obtenu jusque là par les démarches à Londres du prince Albertini et de M. d'Albreu. Il ne témoignait à d'Ossun « ni cette ouverture, ni cette activité qui devraient résulter de la façon de penser du roi son maître (1) ». Il est vrai que, suivant la remarque même de l'ambassadeur, « il était excédé par un travail multiplié et suivi auquel il n'était pas accoutumé sous le règne précédent ».

Charles III se rendait bien compte de la mollesse de son ministre. Aussi voulut-il se réserver la possibilité de voir souvent le représentant de Louis XV

(1) D'Ossun à Choiseul, 7 janvier 1760.

et de causer avec lui des mesures à prendre. Par une faveur qui avait peut-être l'écueil de piquer la jalousie de M. Wall, il autorisa d'Ossun à venir le trouver dans ses appartements pour s'occuper avec lui de cette question de la paix. Accoutumé de longue date à traiter ainsi les affaires avec le souverain, d'Ossun se garda bien de laisser échapper l'occasion qui lui était gracieusement offerte de continuer une méthode de travail aussi favorable à la cause française.

Presque à la même heure où il annonçait à Versailles cette nouvelle qui faisait éclater une fois de plus au grand jour les sentiments sympathiques de Charles III pour la France, Choiseul l'informait que, par ordre de Louis XV, il venait de communiquer à l'ambassadeur d'Autriche les principes sur lesquels nous consentirions à traiter avec l'Angleterre. « Le Roi a jugé, écrivait le ministre, que dans le cas où la cour de Vienne serait mécontente des conditions auxquelles il est résolu de se prêter, il valait mieux qu'elle témoignât plus tôt que plus tard sa façon de penser sur cette importante matière. »

Il y avait là, pour la cour de Versailles, une double question de loyauté et d'habileté. Notre alliance avec Vienne faisait un devoir à Louis XV de ne pas tenir plus longtemps Marie-Thérèse

dans l'ignorance des démarches qu'il avait entamées pour conclure sa paix avec le roi Georges. Il valait mieux, en outre, l'en avertir assez en avance afin de laisser ainsi à sa mauvaise humeur, facile à prévoir, le temps de se dissiper. On pouvait espérer qu'à la longue l'impératrice se rendrait à la raison, tandis que si l'on avait attendu, pour la mettre au courant, l'heure où les pourparlers seraient sur le point d'aboutir, son mécontentement eût risqué peut-être de devenir un obstacle de plus à la paix souhaitée.

Le comte de Stahremberg fut extraordinairement surpris de la communication qu'on lui faisait. Il ne dissimula pas au ministre l'impression désagréable qu'il ressentait et que sa souveraine éprouverait sûrement à son tour. Choiseul, qui s'y attendait, s'était préparé à lui répondre. Il lui représenta « avec vérité et avec force » que « le roi Louis XV se devait beaucoup plus à sa couronne et à ses peuples qu'à ses alliés ». Il ajouta d'ailleurs aussitôt, pour corriger ce que l'expression avait de rigoureux, que « Sa Majesté était bien éloignée de vouloir sacrifier un devoir à l'autre » et qu'elle ne désirait que de les remplir tous avec fidélité. Le roi ne comptait donc pas manquer à ses engagements « *tant qu'ils seraient compatibles avec les intérêts essentiels de sa gloire et de son*

royaume ». Il fallait, toutefois, que l'Autriche se persuadât bien qu'épuiser la France d'hommes et d'argent sans réfléchir sur les dangers auxquels elle pouvait être exposée « par la prolongation de sa guerre avec les Anglais » n'était pas répondre à l'esprit du traité qui unissait nos deux pays et menaçait d'avoir des conséquences dangereuses pour Vienne aussi bien que pour Versailles.

Choiseul ne se borna pas à avertir l'envoyé de Marie-Thérèse; il écrivit aussi au comte de Choiseul de s'expliquer « dans le même esprit » avec M. de Kaunitz. Mais c'est à d'Ossun surtout qu'il donnait des détails sur ce qui s'était passé entre lui et M. de Stahremberg. Dans l'état d'intimité où nous vivions avec l'Espagne, il fallait, en effet, que son souverain fût au courant de tout ce qui pouvait survenir, surtout dans une question où il était si fort intéressé. Il eût pu se froisser de l'apprendre par une autre voie que par la cour de France. Pour éviter semblable écueil, le ministre ne lui laissait rien ignorer de ce qu'il avait fait. Il lui promettait, en outre, de l'informer en toute sincérité des conséquences que produirait la confidence à l'Autriche.

IX

Charles III trouvait que l'Angleterre tardait à répondre à l'offre de ses bons offices et l'impatience commençait à le gagner. A vrai dire, il savait par le prince Albertini que celui-ci avait profité du moment où l'on venait d'apprendre à Londres l'échec du roi de Prusse à Maxen pour presser le ministre anglais d'accepter la proposition du roi d'Espagne. Pitt lui avait paru à cette heure assez radouci et même disposé à se prêter à des vues plus conciliantes. Mais ce n'était pas une raison suffisante pour compter sur le succès de sa tentative et, tant qu'il n'avait pas reçu de réponse, le souverain espagnol ne voulait pas se leurrer d'un trop grand espoir.

En quoi d'ailleurs il agissait sagement, car cette réponse, attendue si longtemps, arriva enfin à Madrid le 1er février 1760, et elle n'était rien moins que satisfaisante. En termes courtois, mais suffisamment clairs, elle présentait une fin de non-recevoir. Le cabinet anglais y témoignait sa surprise extrême qu'on proposât de séparer la cause du roi de Prusse de celle de l'Angleterre. Il ajou-

tait que « bien que Sa Majesté britannique fît tout le cas possible des bons offices du roi d'Espagne, elle ne pouvait s'empêcher d'apercevoir dans ce prince une inquiétude marquée sur le succès des armes anglaises en Amérique, inquiétude de laquelle il était naturel d'inférer que Sa Majesté Catholique avait des sentiments de partialité pour la France ». Après cet argument, qui (on est obligé de le reconnaître) ne manquait pas de justesse, Pitt recourait à un moyen dilatoire qui lui laissait toute sa liberté d'allures. Il déclarait qu' « au surplus, le roi d'Angleterre ne pourrait s'expliquer d'une façon positive sur l'objet des bons offices de Sa Majesté Catholique qu'après avoir reçu la réponse de la France à l'offre du congrès ».

Ainsi, la question de la paix n'avait pas fait un pas, ou, pour être plus exact, elle en avait fait un, mais c'était un pas en arrière. L'Espagne se trouvait compromise et son roi éprouvait un échec personnel qui risquait de l'engager dans la voie de la guerre. On devait tourner, en attendant, autour de ces mêmes problèmes : réunion du congrès, jonction des intérêts anglais et prussiens et, pas plus à Madrid qu'à Londres ou à la Haye, l'on n'en sortira au gré de la France. Pitt demeurait le maître de l'heure, et il allait en profiter largement en faveur de son pays.

CHAPITRE IV

L'ENVOI DE M. DE FUENTÈS A LONDRES

I

Avec sa perspicacité naturelle et ce sentiment de fierté qui la tenait toujours en éveil, Choiseul avait peine à comprendre qu'il pût rester au souverain espagnol des doutes sur les intentions réelles de l'Angleterre en ce qui concernait sa médiation. Par trois fois la cour de Madrid était intervenue à Londres soit avec le prince Albertini, soit avec le comte d'Abreu, et c'était là tout le résultat obtenu. Il y avait dans la réponse anglaise quelque chose de déplaisant au premier chef et les mesures dilatoires qu'elle proposait revêtaient une allure blessante qui risquait de compromettre la situation.

Charles III se rendait bien compte des difficultés de l'heure présente. Il espérait néanmoins arriver à une solution satisfaisante et, aussi bien pour

gagner du temps que pour mettre tous les torts du côté du cabinet britannique, il se décida à une nouvelle démarche qui prouvait son amour de la conciliation. Le comte d'Abreu n'avait plus auprès de George III et de Pitt toutes les sympathies et tout le crédit qui permettent à un ambassadeur de représenter utilement les intérêts de son pays. Le roi d'Espagne se résolut à le changer et à le remplacer à Londres par le comte de Fuentès.

Charles III était à peu près seul à croire que cette mission donnerait un résultat pacifique. Ni M. Wall, ni d'Ossun, ni Choiseul ne semblaient partager, je ne dirai pas les illusions, mais le reste d'espoir du souverain espagnol. Le premier ne se cachait pas pour dire à notre ambassadeur à Madrid que les Anglais, enorgueillis par leurs grands succès, ne se prêteraient pas à une paix raisonnable, qu'il fallait donc que la France se préparât à agir avec vigueur contre l'électorat de Hanovre, *tandis que l'Espagne continuerait à se mettre en état de parler avec fermeté*. D'Ossun reconnaissait en M. de Fuentès « un bon et honnête Espagnol » qui regardait « l'union de la maison de France comme indispensablement nécessaire au maintien de sa gloire et de sa puissance ». Il le déclarait très affecté des conquêtes que les Anglais avaient faites sur nous en Amérique, de l'abaissement de

notre marine, enfin du danger évident que couraient les Indes espagnoles. Tout cela était fort bien, mais insuffisant pour admettre que ce nouvel ambassadeur allait nous réconcilier avec l'Angleterre.

Quant à Choiseul, il était encore plus net à cet égard et la lettre qu'il écrivait à d'Ossun, le 9 février 1760, ne laisse place à aucun doute sur sa manière de voir (1) ».

J'ose prédire que la mission de M. de Fuentès ne produira aucun effet qui conduise à la paix sous la médiation de l'Espagne. Je connais personnellement cet ambassadeur pour un des plus honnêtes hommes qu'il y ait, mais le plus incapable d'une commission semblable.

Puis, en des lignes qui montrent une fois de plus la pénétration et la portée de son intelligence, le ministre de Louis XV ajoutait :

Quand même il [M. de Fuentès] réunirait tous les talents, je vais vous tracer, Mr, le projet du ministère britannique et vous jugerez si l'ambassade de M. de Fuentès ne concourra pas aux vues des Anglais.

M. Pitt a formé le projet de s'emparer cette année de toutes les colonies françaises en Amérique, hors la partie de Saint-Domingue qui appartient à la France. Après la conquête de tout le Canada, ce qui sera fort aisé puisque les finances du Roi n'ont pas été suffisantes pour nous mettre en état d'y envoyer des secours, l'Angleterre s'emparera de la Louisiane sans difficultés. Elle travaille à un armement destiné directement contre la Martinique : le même défaut d'argent empêche le Roi d'envoyer ce qui

(1) Espagne, fos 240 et s.

serait nécessaire à cette dernière colonie. Les Anglais arment en même temps pour attaquer l'île de France et l'île de Bourbon. La prise de ces îles nous ôterait toute communication avec Pondichéry et, par conséquent, nous forcerait à laisser prendre nos établissements dans l'Inde.

Pendant le temps de ces expéditions M. Pitt amusera aisément M. de Fuentès en tenant en suspens la négociation. A chaque conquête, il paraîtra acquiescer aux désirs de l'Espagne *jusqu'à ce que nous ayons tout perdu. Alors le ministre anglais parlera très haut à l'Espagne*, ne craindra point les quarante vaisseaux espagnols prêts à prendre la mer, parce que les Anglais en emploieront cent à bloquer la flotte espagnole dans ses ports *et, comme nous n'aurons plus ni vaisseaux, ni colonies, ni ressources, nous ne dégagerons pas les forces du roi d'Espagne et nous serons forcés, quelques avantages que nous ayons sur terre, de céder à la nécessité et d'accepter la paix aux conditions les plus onéreuses et les plus honteuses.*

II

La réponse de Londres aux offres de Charles III avait, on le voit, modifié les vues de Choiseul. Aussi longtemps qu'il avait pu croire à l'efficacité d'une intervention pacifique de l'Espagne, il s'était efforcé de l'obtenir et il avait tout mis en œuvre pour qu'elle donnât les résultats espérés. Mais, à l'heure actuelle, il jugeait une véritable duperie que de compter encore sur la bonne volonté de

Pitt. La manière dont le ministre anglais s'était exprimé sur la médiation espagnole achevait de lever les voiles. Aussi Choiseul pensait-il avec raison qu'il ne fallait pas entrer dans le jeu du cabinet britannique et faire durer outre mesure des négociations qui permettaient à l'Angleterre de poursuivre impunément le plan qu'elle s'était tracé.

M. Wall conseillait à la France de chercher en Allemagne des succès qui contrebalanceraient ses échecs sur mer et aux colonies. Mais, comme Choiseul l'écrivait à d'Ossun :

Qu'importe à M. Pitt que nous dévastions l'électorat de Hanovre? Son intérêt véritable est de rendre la France et toutes les puissances commerçantes subordonnées et de les tenir dans l'avilissement vis-à-vis de l'Angleterre. Il parviendra à son but (vous pouvez le dire à M. Wall) si le Roi Catholique ne prend promptement un parti et je pense très impartialement qu'il n'y en a qu'un à prendre qui est de donner pour toute instruction à M. de Fuentès de déclarer au ministère britannique que, le roi d'Espagne ayant offert sa médiation, elle a été acceptée par la France, qu'il demande au roi d'Angleterre de s'expliquer catégoriquement s'il l'accepte de son côté ou s'il la refuse.

Si le roi d'Angleterre accepte la médiation de l'Espagne, le Roi Catholique déclarera que la France lui a confié ses propositions préliminaires et qu'il attend, pour les communiquer au roi d'Angleterre que ce prince lui fasse celles qu'il juge convenable de proposer à la France. Par ce moyen, la négociation sera renfermée dans des bornes claires et précises. Si, au contraire, l'Angleterre refuse ou élude la médiation de l'Espagne (ce qui est la même chose),

je crois que, pour l'intérêt de l'Espagne même, il n'y a pas à balancer sur la déclaration de guerre et sur la combinaison des forces des deux couronnes. Le mal est instant, et très instant. Si on le laisse gagner, il peut devenir irrémédiable (1).

Il était difficile de se montrer plus clairvoyant et plus logique à la fois et de mieux indiquer le parti à prendre à l'heure où l'on se trouvait. Ce qui importait avant tout, c'était de savoir à quoi s'en tenir et le seul moyen d'être fixé, puisque Charles III comptait envoyer M. de Fuentès à Londres, eût été de l'y faire arriver le plus promptement possible. Aussi Choiseul recommandait-il à d'Ossun de faire hâter son départ de Madrid et pour cela de s'adresser à M. Wall, qui paraissait prendre du crédit auprès de son maître.

Le bien du service du Roi [lui écrivait-il le 19 février 1760] exige que vous dissimuliez absolument avec M. Wall; que vous soyez dans la plus grande réserve sur son compte avec le Roi Catholique, que vous vous observiez scrupuleusement pour que ni lui, ni les personnes de considération qui approchent du roi d'Espagne, ne soient jaloux de la confiance que vous marque S. M. C.

Rien n'est plus dangereux que d'exciter la jalousie d'un ministre qui semblerait plier sous votre crédit, mais qui, journellement, l'entamerait vis-à-vis de son maître, sans même que ce prince s'en aperçût, et finirait par le détruire. La bonne façon de parer à cet inconvénient est celle de forcer M. Wall d'accepter votre confiance, d'avoir l'air de

(1) Espagne 527, f°s 235 et 236.

lui demander des conseils et de les suivre, quand vous n'y trouverez pas d'inconvénient, afin de marquer dans le public l'estime que vous faites de ce ministre et d'engager S. M. C. à lui rendre des propos avantageux que vous auriez tenus sur son compte. Toutes ces démarches n'empêchent pas que vous veilliez avec précaution aux manœuvres de M. Wall et qu'il vous reste gravé dans l'esprit que *ce ministre peut n'être pas favorable à la France, mais il faut se servir de l'instrument que l'on a,* le flatter, adopter ses vues et ses goûts, pallier ses vices et ses mauvaises dispositions, avoir même l'air d'être trompé par lui, *quand on ne peut pas avoir celui qui nous serait le plus utile et le plus convenable* (1).

C'est le langage du bon sens et de la raison que Choiseul faisait ainsi entendre. Il dénote chez le ministre une connaissance des plus justes du cœur humain, et ce petit cours de philosophie pratique, à l'usage des ambassadeurs, est une preuve nouvelle de l'ouverture d'esprit de l'homme qui, en ces temps douloureux, avait la charge de nos affaires. Il est pénible de se dire qu'il ne rencontra pas, au moment voulu, tous les concours qui lui eussent été nécessaires pour mener à bien son dessein de sortir de cette guerre dans les conditions les moins fâcheuses possibles pour l'honneur de la France.

(1) Espagne 527, f° 239.

III

Charles III, de son côté, ne perdait pas de vue la situation générale et chaque jour ancrait davantage en son esprit le sentiment de l'union nécessaire avec notre pays. Il travaillait assidûment à remettre l'Espagne en état de se faire respecter et de tenir sa place dans le monde ; mais il avait trouvé toutes choses dans un désordre si incroyable que ce n'était pas trop de toute sa volonté et de ses patients efforts pour arriver à un résultat. Malheureusement, le temps s'envolait pendant qu'il se consacrait à la réfection de ses forces militaires et des moments précieux étaient ainsi perdus pour la cause de la paix.

Choiseul, à défaut d'un autre concours immédiat du souvenir espagnol, avait du moins espéré un secours d'argent qui eût été le bienvenu dans la situation difficile où nous nous trouvions pour faire face aux nécessités de la solde et des subsides. M. de Squillaci avait témoigné à d'Ossun les dispositions les plus favorables et lui avait même laissé entendre en confidence qu'indépendamment des revenus courants, le trésor de Sa Majesté Catholique dis-

posait de douze millions de piastres. Cette somme eût fait merveille en France, et d'Ossun, en regrettant qu'elle n'y fût pas expédiée, écrivait cette phrase énigmatique : « Il [M. de Squillaci] aurait donc pu nous aider. Il le désirait. Qu'est-ce qui l'en a détourné? *Il n'y a certainement qu'une seule personne au monde qui en ait eu le pouvoir.* » A qui l'ambassadeur fait-il ici allusion? La question vaut la peine d'être posée, car il semble bien que la seule personne dont l'influence ait pu s'exercer en ce sens est la femme de Charles III. L'hypothèse paraîtra plus vraisemblable encore si l'on se souvient qu'il fallut attendre la mort de cette princesse pour signer le pacte de famille.

Ce n'est pas à dire qu'elle fût hostile à la France, mais, comme le disait d'Ossun dans une de ses lettres, « elle inclinait un peu vers le système d'une prudence et d'une timidité déplacées » et elle redoutait, par dessus tout, de voir l'Espagne engagée dans une guerre. Comme elle avait une influence réelle sur son époux, ce « système », qui était aussi celui de M. Wall, contre-balançait, peut-être même sans qu'il s'en rendît bien compte, l'ardeur que Charles III aurait sans doute mise à nous venir en aide si rien ne l'eût retenu.

Ce prince laissait, en effet, paraître à chaque instant ses sentiments à notre égard, et la conver-

sation qu'il eut avec d'Ossun, le 5 mars 1760, en fut une preuve nouvelle. Dans la contre-déclaration que la cour de France comptait faire en réponse à l'offre du congrès proposé par les rois d'Angleterre et de Prusse, Louis XV pensait déclarer que, pour sa paix particulière avec George III, il s'en rapportait à la médiation espagnole. Charles III se demandait si cela ne présentait pas quelque inconvénient et il disait à d'Ossun :

Le désir extrême que j'ai de pouvoir procurer la paix à la France, mais une paix honorable, et l'inquiétude que les Anglais marquent avoir sur ma partialité, m'ont fait penser qu'il conviendrait d'éviter tout ce qui peut augmenter cette inquiétude et j'ai considéré que la déclaration que le roi mon cousin se propose de faire au ministère britannique au sujet de ma médiation ne pourra que l'alarmer de plus en plus. C'est dans cette seule vue que j'ai cru qu'il faudrait la supprimer, car, du reste, j'ai offert ma médiation à la France et je suis toujours bien prêt à l'effectuer. *Mes sentiments ne changeront jamais pour ma maison. D'ailleurs nos intérêts sont intimement unis.* Les Anglais me croient partial. Ils ont raison dans le fond, mais ils ont tort dans la forme, puisque je ne leur ai pas encore donné sujet de le présumer (1).

Charles III laissa toutefois la cour de France entièrement libre de parler ou non de la médiation espagnole dans sa réponse à la déclaration de la

(1) Espagne 527, f° 350.

Haye et « cette question fit la matière d'une délibération très sérieuse et fort approfondie dans le conseil du roi ». Le résultat en fut qu'on profiterait de la latitude accordée par le souverain et qu'on mentionnerait sa médiation dans le document diplomatique à remettre aux rois d'Angleterre et de Prusse par l'intermédiaire du prince de Brunswick (tuteur du prince de Nassau) qui avait reçu et transmis leurs ouvertures à la France.

Le cabinet de Versailles estimait que, puisque l'offre de la médiation espagnole était connue de ses alliés et même de ses ennemis, il n'y avait aucun inconvénient à la rendre « authentique ». Du moment où l'Autriche et la Russie en parleraient dans la contre-déclaration projetée, Choiseul y voyait une approbation formelle de la séparation entre la guerre de la France contre l'Angleterre et la guerre générale, séparation que sa politique tendait toujours à marquer nettement. Il trouvait encore, à la mentionner, un autre avantage : « Dans le cas, disait-il, où les événements forceraient la cour de Vienne à faire sa paix avant que son ambition fut satisfaite, la médiation du roi d'Espagne nous servira d'autant plus utilement contre la mauvaise humeur autrichienne que la cour de Vienne aura elle-même approuvé et paru désirer cette médiation. »

L'objection de Charles III que sa partialité serait plus encore suspectée de l'Angleterre provoquait cette réponse du ministre : « Il y a une partialité de cœur et de sentiments fondée sur les liens du sang, sur l'amitié personnelle et sur les avantages communs des différentes branches d'une même maison. Les Anglais n'ont besoin, sans aucun doute, d'aucun acte public pour être bien persuadués que cette espèce de partialité subsiste dans l'âme des deux souverains l'un pour l'autre et que rien ne sera jamais capable d'en altérer la source ou d'en suspendre les démonstrations. Mais cette partialité si naturelle n'est pas contraire aux lois et aux règles de la justice. L'équité du roi d'Espagne est trop connue pour qu'on puisse former le moindre soupçon sur la façon dont il exercerait une médiation dont il prendrait sur lui les fonctions. »

Choiseul se demandait, non sans quelque amertume, en pensant à ce que l'avènement de Charles III lui avait fait espérer, quelle était la preuve que la cour de Londres pouvait avoir de la partialité du roi d'Espagne en notre faveur. Sans doute, depuis le changement de règne, nous avions trouvé à Madrid des dispositions plus bienveillantes que sous Ferdinand VI, mais, comme le disait le ministre, « tout s'est borné à des démonstrations

affectives de bonne volonté et nous n'avons pu obtenir aucune assistance réelle ni en argent, ni en munitions de guerre et de bouche (1) ». Si donc, après avoir insisté à Londres et à Madrid sur l'acceptation de sa médiation ou de ses bons offices, le souverain espagnol paraissait y devenir assez indifférent pour ne pas même vouloir qu'on en fît mention dans la réponse de la Haye, les Anglais ne seraient-ils pas autorisés à croire qu'il s'en désintéressait maintenant? Quel parti ne manqueraient-ils pas de tirer d'une apparence que semblait confirmer la lenteur de M. de Fuentès à rejoindre son poste de Londres!

Car M. de Fuentès n'était pas encore parti. Combien l'esprit actif et prompt de Choiseul devait être à la peine quand chaque nouveau courrier d'Espagne, au lieu de lui apprendre la mise en route de l'ambassadeur, l'informait d'une circonstance nouvelle qui le retenait à Madrid! Le zèle de d'Ossun se dépensait en vains efforts pour hâter son départ et tout venait se mettre à la traverse. Au 5 mars 1760, alors que M. de Fuentès aurait déjà dû remplacer auprès de George II le comte d'Abreu, qui avait cessé de plaire, d'Ossun écrivait à Versailles : « Ce qui retardera un peu son départ,

(1) Espagne 528, f 22.

c'est que Mme sa femme vient de faire une fausse couche, qu'il doit marier son fils aîné et faire une fille religieuse avant de partir. Cependant il m'a assuré qu'il serait prêt immédiatement après Pâques et même quelques jours plus tôt, si on le pressait bien fort, mais il m'a prié de le ménager un peu à cet égard, puisqu'il ne s'agissait que de quelques jours de plus ou de moins. »

Il partira à Pâques! Si tant de lenteur n'avait pas été aussi préjuciable à nos intérêts, ne serait-on pas tenté d'ajouter... ou à la Trinité? Voilà pourtant les partenaires avec lesquels Choiseul avait à compter, et l'on comprend le peu de résultats qu'il obtenait, en dépit de ses efforts éclairés. Il devait d'autant plus regretter ces mois perdus que, contrairement à ses craintes, l'Autriche n'avait pas trop mal accueilli la nouvelle de la médiation espagnole et avait fini par s'y ranger, peut-être parce qu'elle prévoyait son insuccès. Malheureusement, l'entente avec la cour de Vienne avait bien peu d'importance tant que l'ambassadeur de Charles III n'aurait pas obligé le cabinet de Londres à se prononcer clairement sur ce point.

IV

Le 7 avril 1760, d'Ossun annonçait à Choiseul que le départ de cet ambassadeur, si lent à se mettre en route, était enfin fixé au samedi suivant 12 avril. Ce qu'il y a de plus remarquable (tout arrive en ce monde), c'est qu'il partit effectivement au jour indiqué. Il avait ordre de marquer à Londres le désir sincère du roi d'Espagne de pouvoir contribuer à rétablir la paix entre la France et l'Angleterre. Mais il était aussi chargé de faire sentir en même temps que « Sa Majesté Catholique ne pouvait voir avec indifférence la grande supériorité que prenaient les Anglais soit aux Indes occidentales, soit du côté de la mer, de déclarer même que ce prince désirait être instruit des conditions qui pourraient être arrêtées entre nous et les Anglais, au sujet de l'Amérique, par quelque autre voie que la sienne, puisqu'il lui importait essentiellement que l'équilibre des possessions établies aux Indes occidentales par le traité d'Utrecht ne fût point renversé par la continuation du succès des armes anglaises ou par une paix désavantageuse à

laquelle la France serait contrainte de souscrire (1). »

De la part de quelqu'un qui se présente en arbitre, ces instructions n'étaient pas des plus habiles. Elles faisaient par trop voir les sentiments intimes du souverain qui proposait sa médiation avec une disposition d'esprit aussi peu favorable à l'un des belligérants. Mais le comble de la maladresse était que, non content de laisser ainsi paraître au grand jour l'inquiétude que lui causait la conduite de l'Angleterre, Charles III joignait à ces avertissements, après tout permis, des réclamations personnelles peu compatibles avec son rôle de conciliateur. M. de Fuentès avait en effet mission de demander au ministère britannique satisfaction sur plusieurs griefs, dont les principaux étaient les établissements faits par l'Angleterre à Mosquitos et dans la baie de Honduras. Il devait également présenter des réclamations sur la pêche de la morue que les Anglais interdisaient entièrement aux Espagnols. Une infinité d'autres questions moins importantes seraient encore à traiter par l'ambassadeur.

On est obligé de convenir que l'apport à l'examen de tous ces griefs qui, à eux seuls, pouvaient

(1) Espagne 528, f° 111.

amener des complications entre les cours de Londres et de Madrid, n'était pas de nature à faciliter le rôle de médiateur que voulait assumer Charles III. La mission de M. de Fuentès ne devait pas moins avoir, suivant le mot de d'Ossun « les conséquences les plus intéressantes ». Comme le disait le représentant de Louis XV à Madrid :

Si cet ambassadeur réussit à plier les Anglais à des vues plus modérées, il en résultera une paix raisonnable pour la France, et si, au contraire, l'Angleterre ambitieuse et enflée de ses succès, s'obstine à s'y refuser et, par une suite naturelle, à ne point donner à l'Espagne la juste satisfaction qu'elle réclame, il n'est pas douteux que S. M. C. prendra alors le parti le plus convenable à sa gloire et à sa sûreté, qui ne peut être autre que celui de la vigueur (1).

L'opinion de d'Ossun venait ainsi confirmer celle de Choiseul et elle donnait au ministre l'espoir d'approcher d'une solution pacifique ou belliqueuse. Voilà d'ailleurs l'unique point sur lequel l'envoi de M. de Fuentès à Londres nous rendra quelque service.

V

Ce n'était pas seulement en Angleterre que Charles III comptait mettre ses diplomates au ser-

(1) D'Ossun à Choiseul, 7 avril 1760.

vice de la France. Il venait de nommer au poste de la Haye M. de Grimaldi, qui se rendit à Versailles avant d'aller prendre ses fonctions en Hollande. Reçu en audience particulière par le roi Louis XV, le nouvel ambassadeur fit à ce prince toutes les démonstrations d'amitié dont son maître l'avait chargé. Il lui déclara que l'intention du roi d'Espagne était qu'il ne mît aucune différence entre les intérêts des deux souverains, « qu'il fût même aux ordres du Roi et dirigeât sa conduite et ses démarches à la Haye conformément aux instructions que Sa Majesté voudrait bien lui donner (1) ».

En présence d'une attitude aussi pleine de cordialité sans réserve, Louis XV chargea Choiseul de parler avec la plus grande confiance à l'envoyé de Charles III et de ne lui cacher aucun détail des conversations qui se poursuivaient alors en Hollande entre les agents de France et d'Angleterre.

S. M. ne pouvait rien me prescrire [écrivait le ministre à cette occasion] qui fût plus conforme à la persuasion où je suis qu'une parfaite uniformité de principes et de conduite entre les deux souverains est le système politique qui puisse seul leur convenir et établir solidement l'influence supérieure que la dignité de leurs couronnes et leur puissance doivent leur assurer dans l'administration générale des affaires de l'Europe.

(1) Espagne 528, f° 144.

C'est pour mieux régler « cette uniformité de principes et de conduite » que Louis XV exprima le désir de garder à Versailles M. de Grimaldi jusqu'au moment où le général Yorke aurait donné à M. d'Affry la réponse de la cour britannique à l'offre d'envoyer à Londres le comte d'Hérouville (1). Aussitôt qu'elle serait arrivée, Choiseul ferait venir à Versailles notre ambassadeur auprès des États-Généraux. Là, sous les yeux du roi et du ministre, MM. de Grimaldi et d'Affry se concerteraient sur les mesures les plus favorables pour accélérer la conclusion de la paix.

Malgré tout son désir d'être agréable à son cousin, Charles III, plus prudent cette fois que Louis XV, ne jugea pas utile de manifester ainsi publiquement le concert de nos deux politiques. Si M. de Grimaldi retardait trop son départ pour la Haye, il se trouverait encore en France lorsque M. de Fuentès y passerait lui-même afin de se rendre à Londres. Que l'on y fît venir en plus M. d'Affry, et cette réunion « affectée » des ministres des deux couronnes pourrait alarmer et blesser les Anglais au point de rendre la mission de M. de Fuentès absolument inutile. Charles III exprima donc l'avis qu'il valait mieux renoncer à

(1) Cf. *Revue d'histoire diplomatique*, octobre 1903. Les pourparlers de la Haye.

une entrevue aussi compromettante et qu'on obtiendrait le même résultat pratique en concertant par correspondance les mesures que l'on croirait devoir adopter. Louis XV s'inclina devant le vœu du roi d'Espagne et se borna à faire recommander par Choiseul à d'Affry l'union la plus intime avec M. de Grimaldi aussitôt que celui-ci arriverait à la Haye.

VI

Il aurait fallu que la cour de Londres pût croire que le concert des forces franco-espagnoles présentait pour elle un danger, et ce n'était malheureusement pas le cas. En effet, d'après les renseignements que l'on recevait à Versailles, le cabinet britannique n'était pas très effrayé des mesures que prenait l'Espagne pour augmenter sa marine et ses troupes de terre. Cela ne pouvait guère surprendre notre ministre, qui les jugeait lui aussi bien insuffisantes et qui aurait voulu inspirer à Madrid un peu plus de vigueur nerveuse et surtout de résultats pratiques.

Choiseul voulait la paix, mais il la voulait avec dignité, et il savait parfaitement qu'on ne pourrait

l'obtenir dans de telles conditions qu'en étant prêts à continuer la guerre avec énergie. Il jugeait prudent, tout en recherchant cette paix, d'agir comme si l'Angleterre l'avait déjà définitivement refusée et de se mettre en état de la lui arracher par des mesures combinées avec l'Espagne. L'échec, à peu près certain dès lors, des pourparlers de la Haye lui en faisait un devoir. Il estimait donc essentiel que Charles III voulût bien, sans tarder, communiquer à Louis XV les dispositions qu'il comptait prendre, « en supposant que l'Angleterre se déterminera à pousser la guerre sans ménagement et si, dans ce cas-là, la France et l'Espagne uniront leurs démarches et leurs forces pour prévenir les malheurs qu'elles doivent craindre des entreprises de l'ennemi commun et du despotisme qu'il prétend usurper sur toutes les mers au préjudice de la navigation et du commerce des autres nations. »

Le cabinet de Versailles estimait dangereux pour la France de rester dans l'incertitude sur les intentions réelles du roi d'Espagne. Il voulait savoir, dans le cas où la mission de M. de Fuentès à Londres n'aurait pas le succès qu'en espérait Charles III, si ce prince était résolu à mettre les Anglais à la raison par la force des armes. « Il est à propos, disait Choiseul, que nous en soyons pré-

venus et que nous sachions en quoi nous contribuerions aux efforts à faire, tant sur terre que sur mer, pour le soutien de la cause commune. *Les mesures à prendre pour cet effet demandent du temps, et il ne faut pas attendre pour les préparer que le moment d'en faire usage soit arrivé.* »

Le ministre croyait avoir donné à l'Espagne assez de gages de bienveillance pour pouvoir, maintenant, mettre son souverain en demeure de faire quelque chose de réel pour la France, et la dépêche qu'il envoyait à d'Ossun, le 27 mai 1760, laisse percer l'impatience qui commençait à le gagner.

Si vous voulez bien relire tout ce que vous nous avez mandé successivement depuis votre départ de Naples, vous y verrez avec évidence que, d'après vos relations et les assurances qui vous étaient données de la bouche même de S. M. C., nous pouvions compter essentiellement sur ses promesses réitérées de forcer les Anglais à se réconcilier avec nous et de ne pas souffrir que la France éprouvât de nouveaux revers.

Il est certain que de pareilles dispositions de la part de ce prince ne pouvaient que nous êtes fort utiles, en même temps qu'elles étaient très conformes aux intérêts véritables de la monarchie espagnole. Nous nous sommes livrés en conséquence aux vues et au désir du Roi Catholique et il n'était pas possible que le Roi portât plus loin qu'il l'a fait la confiance qu'il a marquée au Roi son cousin. Vous savez que S. M. y a joint des preuves multipliées de l'amitié la plus tendre et la plus délicate.

L'espérance que nous avons pu concevoir de la bonne volonté de l'Espagne et les démarches que nous avons faites n'ont eu, jusqu'à présent, aucun inconvénient parce qu'indépendamment des événements il entrait dans nos vues de mettre cette couronne en avant et de profiter des dispositions qu'elle témoignait. *Nous avions à cet égard deux motifs : l'un, de rendre nos alliés plus dociles, et l'autre, d'inspirer à nos ennemis des pensées et des désirs de paix.* Quoique ce double objet ne soit pas parfaitement rempli, il est vrai ce pendant que notre plan n'a pas été sans quelque utilité politique pour nous, mais il n'en serait pas de même à l'avenir si, sur des démonstrations équivoques de la part de la cour de Madrid, nous formions quelque nouveau projet de négociation.

Ce n'est donc plus ni sur les cajoleries de M. Wall (dont nous avons lieu de soupçonner les intentions) ni sur les propos même du roi d'Espagne, quelque respectables qu'ils soient, que nous devons fonder nos mesures, soit pour la continuation de la guerre, soit pour le rétablissement de la paix. *C'est par des effets, non par des paroles que la cour de Madrid doit enfin nous prouver qu'elle répond par des sentiments réciproques à ceux que nous n'avons cessé de lui témoigner.*

Ces lignes, déjà si vibrantes, ne sont pourtant que la note officielle transmise à d'Ossun et qui avait perdu dans les bureaux la saveur du premier jet. Qu'aurait dit l'ambassadeur s'il avait pu lire, tracés par la main de Choiseul lui-même, les quelques mots qui avaient servi de canevas au document qu'on lui adressait de Versailles?

Le point principal de la dépêche [écrivait en effet le ministre] est de faire tenir à M. d'Ossun

que *la cour d'Espagne ne nous a dit jusqu'à présent que des mots et que nous sommes dans le cas de vouloir savoir si elle veut oui ou non, suivant les circonstances, produire des effets.* M. d'Ossun se contente de phrases et de bonnes façons. Ce sont des actes actuellement qu'il nous faut (1).

(1) Espagne 528, f° 236.

CHAPITRE V

LA MORT DE LA REINE

I

Ce coup de clairon de Choiseul produisit, malgré la distance, quelque émotion à Madrid. Le ministère espagnol sentait bien qu'il avait des reproches à s'adresser et M. Wall éprouva le besoin de se faire pardonner sa prudente lenteur. Il entra auprès de d'Ossun dans « une espèce de justification sur la conduite qu'il avait tenue dans le règne précédent » et s'attribua le mérite des armements maritimes que l'Espagne avait faits en 1758 et 1759. Il prétendit s'être occupé avec beaucoup d'attention des moyens de mettre les Indes en état de défense mais il affirma y avoir trouvé des obstacles presque invincibles. Afin de bien convaincre l'ambassadeur de sa bonne foi, il lui exprima le désir de l'avoir un jour à dîner avec M. d'Arriaga, pour que celui-ci, qui connaissait parfaitement les

Indes, pût lui expliquer, la carte sous les yeux, les difficultés que l'on rencontrait. Il convint enfin qu'il serait bon de fortifier la Havane et d'établir un nouvel arsenal à Santiago de Cuba, afin que l'Espagne pût tenir des escadres « au vent et sous le vent ».

Tout le beau zèle que M. Wall témoignait ainsi subitement n'était pas sans surprendre d'Ossun, qui se demandait s'il ne fallait pas l'attribuer à un incident survenu depuis peu. Le marquis de la Ensenada avait été rappelé à la cour sur les instances de M. de Squillaci à qui il avait jadis rendu de très grands services. Le retour d'un personnage aussi important qui, sous le règne de Ferdinand VI, dirigeait quatre départements ministériels à la fois, était un événement trop considérable pour ne pas donner lieu à toutes sortes d'hypothèses et d'intrigues. Aussi Choiseul, dès qu'il en fut informé, recommanda à d'Ossun de veiller « sans affectation, mais avec l'attention la plus exacte et la plus suivie », à tout ce qui se passerait autour de lui et de lui rendre compte de l'accueil qui lui serait fait par les souverains.

L'ambassadeur n'y manqua pas et voici en quels termes il mettait la cour de Versailles au courant des faits et gestes du héros du jour.

M. de la Ensenada a paru au dîner de S. M. C., conduit par le marquis de Squillaci. Le roi l'a regardé sans aucune

démonstration particulière, mais la reine l'a salué avec un air de bonté. J'aperçus distinctement que cette princesse jouissait avec plaisir de l'embarras et de la consternation où paraissait être le duc d'Albe. Tout le monde s'est empressé à visiter M. de la Ensenada. Plusieurs lui ont donné des repas de cérémonie. *M. Wall est le seul qui ne lui ait pas rendu visite; le ministre n'a pu cacher l'altération et le déplaisir que lui causait la présence du marquis de la Ensenada et tout le parti du ministre est dans une inquiétude et une agitation extrême* (1).

Si l'on se souvient que le triomphateur d'aujourd'hui avait été sacrifié jadis au parti anglais et que sa disgrâce avait eu pour cause sa résistance aux vues de la femme de Ferdinand VI, qui mettait la monarchie espagnole à la discrétion de l'Angleterre, on n'a pas de peine à concevoir l'émotion de M. Wall. Elle n'avait pu que s'accroître en apprenant que le roi tenait à être instruit, par la bouche même de M. de la Ensenada, de ce qui s'était passé alors. Le marquis demanda à Charles III et obtint de ce prince la permission « d'éclaircir la conduite qu'il avait tenue dans son ministère » par les pièces justificatives conservées aux diverses secrétaireries. Il obtint plus encore, et ceci prouvait combien le souverain faisait cas de ses lumières et de ses talents. Il fut chargé de travailler en secret à un mémoire sur la marine et sur les

(1) Espagne 528, f°s 290 et 291.

Indes. Aussi d'Ossun se demandait-il si ce n'était pas là comme un acheminement vers le pouvoir.

La crainte de la disgrâce allait-elle devenir pour M. Wall le commencement de la sagesse? Il y aurait eu lieu de le croire si le ministre n'avait, cette fois encore, trouvé auprès de la femme de Charles III le point d'appui nécessaire à sa politique de temporisation.

Le 3 juin 1760, Choiseul écrivait à d'Ossun :

J'ai une notion encore plus certaine, monsieur, des sentiments de la cour de Madrid, qui est une lettre de la reine d'Espagne au prince Xavier son frère, qui lui mande positivement que son devoir et son inclination ne lui permettront pas de conseiller au roi d'Espagne d'entrer en guerre et qu'elle ne sait pourquoi on s'est imaginé que S. M. C. voulait se mêler de faire la paix qui sera, à ce qu'elle pense, fort mauvaise pour la France; que l'Espagne, sur cet article, s'est bornée et se bornera à de bons offices. Si vous me répondez sur cet article, je vous prie que ce soit séparément et dans des lettres particulières, parce que je ne puis pas lire au conseil que j'ai la connaissance des lettres de la reine d'Espagne (1).

Comment le ministre avait-il été mis au courant de cette épître? Il ne le dit pas, mais le document qui lui révélait ainsi les sentiments de la souveraine était un de ceux qui ne peuvent laisser aucun doute.

D'Ossun, lui, n'avait jamais eu l'occasion de lire une lettre de la reine d'Espagne. Il n'en par-

(1) Espagne 528, f° 321 (de la main de Choiseul).

tageait pas moins sur la manière de voir de cette princesse l'opinion de son chef. Ce n'est pas que Marie-Amélie eût de l'inclination pour l'Angleterre ou de l'aversion pour la France. Mais elle craignait si fort les embarras et les dangers d'une guerre, que tout ce qui tendait à en éloigner le moment la séduisait et la flattait, et c'est ce qui la faisait pencher vers une neutralité absolue. Elle était confirmée dans ses vues par la manière dont M. Wall lui présentait les choses.

Nous avions également contre nous M. de Tanucci, qui, de Naples, grossissait aux yeux des souverains espagnols les conséquences possibles de l'abaissement du roi de Prusse et qui s'efforçait d'entretenir et d'augmenter la défiance de la cour d'Espagne à l'égard de la maison d'Autriche. D'Ossun rencontrait enfin à Madrid ce qu'il appelle « une cabale diabolique ». Elle se composait, d'après lui, de l'ancien ministère, du prince Yacci, de toutes les secrétaireries du parti du duc d'Albe, du duc de Bournonville et d'un certain Stellinguaf l'âme damnée des Anglais et pour qui M. Wall avait une confiance sans bornes.

Il est vrai [écrivait l'ambassadeur] que la présence de M. de la Ensenada les a tous un peu déconcertés, et je ne doute pas que le roi d'Espagne ne parvienne enfin à démêler la vérité. Malgré cela, il est à craindre que si la

reine persiste dans les principes qu'elle parait avoir adoptés son sentiment prévaudra (1).

C'est bien ce qui devait arriver malgré la sincérité des dispositions de Charles III envers nous, dispositions qui causaient une certaine terreur à M. de Wall, s'il faut en croire le trait suivant, rapporté par d'Ossun. Une personne en place (il ne la nomme pas), à qui le ministre espagnol parlait ordinairement avec confiance, lui avait demandé la vraie manière de voir des souverains en ce qui concernait notre guerre avec l'Angleterre. M. Wall lui répondit mot pour mot que « la reine d'Espagne avait la tête bien placée, qu'elle regardait avec raison que le seul parti qui convînt à l'Espagne était de continuer le système d'une exacte neutralité mais que le roi catholique aimait tant la France, que lui, Wall, ne serait pas surpris de le voir rompre avec l'Angleterre dans le moment où l'on s'y attendrait le moins (2) ».

II

Choiseul, qui ne suivait pas Charles III de près et qui ne pénétrait pas le fond de son âme, ne com-

(1) Espagne 528, f° 344.
(2) *Idem*, f° 323.

prenait rien aux hésitations de ce prince. Avec l'activité qui était la sienne et le sentiment des responsabilités qu'il avait au plus haut point, il lui semblait difficile d'admettre qu'un roi, libre de disposer de ses actes et de commander ceux des autres, fût sincèrement disposé à nous prêter son concours du moment où il ne nous le prêtait pas. Aussi jugeait-il avec une sévérité extrême l'attitude prise par le souverain espagnol, et son dépit de ne pas obtenir de lui pour la France l'appui qu'il en avait espéré le rendait parfois injuste à son égard. C'est ainsi qu'il écrivait à d'Ossun :

Pour nous qui n'avons pas l'honneur de l'approcher, tout ce que nous avons vu de lui jusqu'à présent nous le fait connaître pour un prince fort haut, très entêté de son pouvoir (lequel serait réduit à peu de chose si l'Europe était en paix), *saisissant avec avidité toutes les idées de gloire mais ne les conservant que jusqu'au moment d'agir,* n'aimant pas la France foncièrement, mais flatté de l'avoir réduite, à ce qu'il imagine, à avoir besoin de lui et voyant avec plaisir qu'il peut sans inconvénient non seulement prendre un ton d'égalité, mais de supériorité avec nous (1).

A côté de certains traits exacts, le portrait du roi d'Espagne présente, à coup sûr, une exagération que pouvait seule expliquer l'impatience de Choiseul. Celui-ci, de son côté, n'était pas tou-

(1) Espagne 528, f° 372.

jours jugé à Madrid avec la bienveillance la plus entière et l'on avait même insinué au souverain espagnol que le ministre de Louis XV était, outre mesure, attaché à la cour de Turin, avec laquelle Charles III avait des difficultés pour la possession d'une partie du Plaisantin. D'Ossun se demandait si ces insinuations n'avaient pas fait leur chemin auprès du roi, et il crut bon, en tout cas, d'avertir Choiseul de leur existence. C'était un service d'ami en même temps qu'une œuvre utile, puisque de ces petits sujets de froissements personnels pouvait résulter un préjudice pour les intérêts de la France.

Il n'eut pas à le regretter, car son avertissement provoqua de la part du ministre la déclaration suivante, qui lui fait singulièrement honneur :

Je lui suis attaché [à la cour de Turin] quand le Roi a lieu d'en être content. Si elle se conduisait mal vis-à-vis de la France, je lui serais opposé. En tout *je pense qu'il ne faut avoir en affaires ni affection ni aversion* et qu'il ne faut y voir que les affaires elles-mêmes et les intérêts. Voilà les seuls motifs de mes sentiments vis-à-vis des cours, car *je respecte fort tous les souverains, mais je vous jure qu'hors pour le Roi je n'ai de goût pour aucun et ne veux obtenir de leur part ni grâces ni honneurs* (1).

Est-ce que d'Ossun communiqua ce fier billet au roi d'Espagne? Il est permis de croire que non.

(1) Espagne Supplément 15, f° 64.

Mais il s'inspira de son contenu pour le rassurer pleinement (en ce qui concernait cette question du Plaisantin) sur les vues de la cour de France et de son ministre dirigeant. Aux affirmations de l'ambassadeur Charles III répondit par une déclaration non moins rassurante. Il lui dit que son représentant à Versailles s'était trompé en laissant croire à Choiseul qu'il redoutait de ne pas voir Louis XV tenir ses engagements sur ce point particulier.

Voilà ce que c'est, continua-t-il, que les choses dites et redites. On les altère et on les change ordinairement. *Notre amitié et notre union doivent, pour toutes sortes de motifs, être éternelles, et si jamais il nous venait quelques idées contraires à ces principes, nous devrions les chasser bien vite comme des tentations dangereuses du malin esprit* (1).

Il était difficile de se montrer plus catégoriquement plein de bonnes intentions à l'égard de la France et de son souverain, et ces dispositions étaient bien quelque chose de la part d'un homme à qui d'Ossun rendait un si beau témoignage en écrivant à Versailles : « Je crois pouvoir assurer que jamais mensonge n'est sorti de sa bouche. » Mais les bonnes intentions ne suffisent pas toujours. L'enfer, dit-on, en est pavé. Ce devait être

(1) Espagne 529, f° 13.

un peu l'opinion de Choiseul, chez qui la raison semble prédominer, tandis que le cœur tenait la première place chez son royal interlocuteur.

III

L'excuse de Charles III était que, suivant sa propre expression, il avait tout trouvé « sens dessus dessous » en arrivant au trône d'Espagne. Aussi était-il accablé d'affaires pour tâcher de tout remettre en place et pour surmonter les obstacles que la lenteur naturelle de ses sujets, leur esprit de paresse et même d'inobéissance apportaient à l'exécution de ses projets.

Malgré tout, les préparatifs maritimes qu'il avait ordonnés ne se faisaient qu'imparfaitement. Des lettres reçues directement de Cadix assuraient à d'Ossun que les vaisseaux qu'on y équipait ne seraient armés qu'à demi et ne mettraient à la mer que successivement et par divisions peu nombreuses. L'on se trouvait arrêté à chaque instant par la difficulté d'assembler la quantité de matelots nécessaire. Tous ces détails, transmis par ses informateurs au ministère britannique, ne devaient pas lui inspirer des inquiétudes bien sérieuses.

En tout cas, la cour de Londres fit bon accueil à l'envoyé de Charles III. M. de Fuentès venait enfin de prendre possession de son poste et la réception qu'on lui réserva fut extrêmement flatteuse tant pour l'Espagne que pour son ambassadeur. Son langage ne pouvait, il est vrai, que la provoquer. Dans son compliment à George II il avait employé l'expression de « perpétuelle union » pour indiquer les rapports qui existaient entre l'Espagne et l'Angleterre. D'après ce que lui déclara le duc de Newcastle, qui l'avait conduit à l'audience royale, cette expression fut très goûtée du roi. M. de Fuentès dit alors au ministre qu'elle répondait aux instructions de son maître aussi bien qu'à sa façon de penser personnelle. A quoi M. de Newcastle riposta qu'il avait toujours eu les mêmes sentiments et que, les choses étant ainsi entre les deux cours, elles donneraient la loi à tout le monde.

Ces divers renseignements, que Choiseul transmettait à d'Ossun, le 21 juin 1760, et qu'il avait lui-même reçus de Londres, causaient une impression plutôt fâcheuse au ministre de Louis XV. Il était sans doute bien aise que l'ambassadeur d'Espagne rencontrât à la cour de Londres une faveur qui lui permettrait de mettre son influence à notre service. Mais il ne voulait pas que M. de Fuentès

parût s'inféoder à la politique anglaise et témoignât des sympathies exagérées pour la nation que la France considérait à bon droit comme son ennemie héréditaire. Choiseul trouvait, d'après tous les bruits qui lui revenaient de part et d'autre, une différence fâcheuse entre les assurances que d'Ossun lui transmettait sans cesse de la part de Charles III et les propos tenus en divers lieux par les représentants de ce prince. Aussi en arrivait-il parfois, non pas à contester la bonne foi du roi d'Espagne, mais à se demander si un souverain, à la pensée duquel répondait aussi peu l'attitude de ses serviteurs, aurait une autorité suffisante pour leur imposer sa manière de voir et pour nous prêter un concours efficace.

C'est dans une de ces heures de doute qu'il écrivait à d'Ossun :

Dans cet état de choses, qui est le réel, nous pensons qu'il n'est pas nécessaire de nous abuser et que nous avons tiré de l'Espagne tout ce que nous pouvions en tirer, de sorte qu'il faut traiter avec cette couronne comme elle traite avec nous, continuer à avoir l'air de la plus grande espérance dans ses bons offices et dans les sentiments qu'elle devrait avoir pour la France, ne la presser sur aucun point, lui répondre par des généralités honnêtes lorsqu'elle désirera savoir quelque chose de nous, la voir venir dans le progrès de son nouveau système et ne compter sur elle ni pour la paix ni pour la guerre (1).

(1) Espagne 528, f° 372.

Un pareil programme, s'il eût été suivi, constituait un relâchement d'intimité qui risquait d'avoir, dans la suite, des conséquences fâcheuses. On comprend, à coup sûr, le dépit du ministre et son agacement, à la longue, de ne retirer aucun profit de ses conversations avec Madrid. Il eût été cependant déplorable de s'abandonner à cette mauvaise humeur et de renoncer à la confiance qui n'avait jamais, jusqu'à cette date, cessé de régner entre les deux cours. D'Ossun rendit à la France un réel service en mettant tous ses soins à dissiper l'inquiétude et les dispositions à la bouderie que Choiseul témoignait en cette occasion. Il était sage, sans doute, de ne pas trop se bercer d'illusions sur les secours que nous pouvions attendre de l'Espagne (on ne peut jamais entièrement compter que sur soi-même). Il n'en eût pas moins été regrettable, sous prétexte que nous n'avions encore obtenu aucune assistance réelle de Charles III, de renoncer à l'espoir de le voir un jour se joindre à nous. « *Le roi d'Espagne,* disait d'Ossun, *a un caractère de vérité qui ne lui permettra jamais de dire ce qu'il ne pense point.* » Cela étant, il convenait de ne pas oublier les nombreuses déclarations de ce prince que, s'il ne pouvait convaincre les Anglais et les amener à des vues raisonnables par la douceur, il saurait bien chercher et trouver

d'autres moyens. Il suffisait donc à la cour de France de ne pas perdre cette patience et cet esprit de suite qui sont, dans toute entreprise humaine, des éléments incalculables de succès.

Ce qui importait avant tout (et l'ambassadeur le disait à son ministre avec la plus entière franchise), c'était, si le roi Louis XV jugeait à propos de limiter sa confiance à l'égard de son cousin, de faire en sorte que ce prince ne pût pas s'en apercevoir. Froisser dans ses sentiments intimes un souverain aussi délicat que Charles III risquait d'avoir des conséquences déplorables pour l'avenir. Ce n'eût pas été une simple maladresse mais une véritable faute. Le tact de d'Ossun et sa certitude heureuse en la loyauté du roi d'Espagne l'épargnèrent au cabinet de Versailles.

IV

Le retour du marquis de la Ensenada avait imprimé quelque activité aux travaux destinés à remettre sur pied le royaume. Il créait surtout une atmosphère morale favorable à l'énergie et contre-balançait un peu l'inertie des pacifistes à tout prix.

Leurs Majestés Catholiques continuent à traiter M. de la Ensenada avec bonté [écrivait d'Ossun le 23 juin 1760]. Il fait sa cour assidûment. Ses amis ne s'endorment pas. Leur projet est de lui faire avoir le département des affaires étrangères. Ce qu'il y a de plus sensé et de plus éclairé dans la nation espagnole voit avec autant de surprise que de peine ce département confié à un étranger.

Seulement, s'il en faut croire l'ambassadeur, la protection marquée que la reine d'Espagne accordait à M. Wall, à cause de ses idées modérées et de son caractère doux et conciliant, rendait les partisans du marquis circonspects dans leurs démarches. Charles III consultait souvent ce dernier (il l'avait même nommé membre d'un conseil chargé d'examiner des questions de finances), mais c'était tout pour le moment. Aussi d'Ossun, afin de ne pas se compromettre avec lui et de ne pas risquer de porter ombrage au ministre en exercice, se borna-t-il à lui faire parvenir, suivant les instructions de Versailles, les assurances les plus fortes sur la continuation des sentiments de la France à son égard.

M. de la Ensenada se montra extrêmement sensible à l'estime que Louis XV et son ministre lui témoignaient ainsi et il le fit dire à d'Ossun par une personne de confiance. « Il méritait, dit-il, ces sentiments par les principes invariables où il avait été et où il serait toujours sur la nécessité de

l'union la plus intime entre la France et l'Espagne et il la croyait, à l'heure actuelle, plus indispensable que jamais. Il faisait remercier l'ambassadeur de la conduite prudente qu'il avait tenue à son égard et le priait de continuer de même car, en agissant autrement, il courait le risque de lui nuire. »

Il était d'autant plus utile, sans se mêler aux intrigues de cour, de réchauffer le zèle de nos partisans, que les nouvelles de Londres ne paraissaient pas de nature à faire beaucoup avancer nos affaires. M. de Fuentès avait été admirablement reçu; sa femme était présentée et conduite partout par la femme de M. Pitt, mais ces politesses féminines indiquaient simplement de la courtoisie et ne semblaient pas devoir influer sur les relations politiques de l'ambassadeur et du ministre. En présence de l'orgueil britannique, il était à craindre que la morgue espagnole reprît un jour ses droits.

Le cabinet anglais, à en croire les rapports de M. de Fuentès, semblait disposé à lui donner satisfaction sur les griefs qu'il avait été chargé par son roi de faire valoir auprès de lui. Mais Charles III déclarait lui-même à d'Ossun que ce n'était encore là que de belles paroles par lesquelles il ne se laisserait pas endormir et qu'il lui fallait « des effets ». En ce qui concernait la médiation espagnole, Pitt

s'était également bien gardé de donner une réponse formelle. Il s'était borné à pallier ses refus antérieurs en disant à M. de Fuentès que les armements de l'Espagne, les déclarations qu'elle avait fait faire et plusieurs autres rapports combinés avaient donné à penser à George II que Charles III était absolument partial pour la France. Si encore (avait ajouté le ministre) le roi d'Espagne avait offert sa médiation pour une paix générale, cette crainte de partialité eût été moins grande, parce que les nombreux intérêts en présence auraient pu faire en quelque sorte compensation et corriger la préférence trop marquée du souverain pour la cour de Versailles. Aussi, à en croire Pitt, l'Angleterre eût accepté cette offre sans hésiter.

Ce mot fut-il rapporté à Choiseul? La chose paraît probable, car, en écrivant à d'Ossun, il lui exprimait la crainte que Charles III ne voulût se mêler des affaires du continent et qu'il n'écoutât les insinuations de Londres et de Berlin pour obliger la France, l'Autriche et la Russie à se prêter à une pacification d'ensemble. Comme le ministre français savait fort bien toutes les difficultés que présentait pareille entreprise, il redoutait que le seul résultat en fût de retarder une fois de plus l'heure où nous pourrions signer notre paix avec l'Angleterre. Aussi en témoignait-il une vive irrita-

tion, si l'on en juge par le passage suivant de sa correspondance :

Ce grand projet malhonnête et peu politique de la part de la cour de Madrid, en ce qu'il la lie avec des cours ennemies de la France, se réduira dans le fait en velléités et en fumée et le roi d'Espagne..... aura le démérite de n'avoir fait autre chose que de mécontenter chaque parti l'un après l'autre (1).

Les craintes de Choiseul ne se réalisèrent heureusement pas et d'Ossun put le rassurer pleinement sur les intentions du souverain espagnol. Celui-ci n'avait jamais songé et ne songeait nullement à offrir ou à accepter une médiation générale. C'est ce qu'il déclara formellement à notre ambassadeur, en lui redisant que M. de Fuentès ne devait jamais entretenir M. Pitt « que de nos différends avec les Anglais ». Ce fut un soulagement pour d'Ossun, qui s'efforçait toujours, avec le plus grand zèle, de dissiper les moindres causes de malentendus entre la cour de Versailles et celle de Madrid. « Plus que jamais, disait-il à Choiseul le 4 juillet 1760, les intentions du roi Charles III sont bonnes. Il aime tendrement le roi et *foncièrement il a le cœur très Bourbon.* »

(1) Espagne 528, f° 373.

V

Plût au ciel que les intentions de Pitt eussent été aussi bonnes! Mais ce ministre n'était pas chargé de nous être agréable : il avait le cœur trop anglais pour cela.

Ce que Choiseul avait prévu de son attitude semblait se réaliser maintenant : d'une lettre venue de Londres, il résultait qu'après avoir employé dans ses premières conversations avec M. de Fuentès « des expressions obligeantes en général, Pitt commençait à laisser voir dans le détail son peu de désir de satisfaire aux griefs que l'ambassadeur lui soumettait de la part de son maître. Pour employer l'expression même dont Charles III se servit dans son entretien avec d'Ossun, « il se montrait vacillant et même difficile sur les principaux objets. » Il exigeait, en effet, qu'on se soumît à la décision de l'amirauté anglaise pour les prises que l'Espagne déclarait illégitimes. Il se refusait en outre à ce qu'il fût permis aux sujets espagnols de pêcher la morue sur le banc de Terre-Neuve. Il semblait enfin décidé à maintenir l'établissement fait par l'Angleterre sur la côte de Mosquitos.

Le roi d'Espagne s'insurgea contre ces prétentions du ministre anglais. Il envoya l'ordre à M. de Fuentès de réclamer la restitution des prises, sans examen de l'amirauté dont il ne voulait pas admettre la compétence, d'insister ensuite sur l'article de la pêche et sur l'abandon de la côte de Mosquitos. L'ambassadeur était chargé de demander une réponse claire et positive sur ces différents objets et de déclarer à Pitt qu' « *au défaut de cette réponse, Charles III prendrait les mesures qu'il croirait les plus convenables à ses intérêts* ».

Il n'était guère possible à M. de Fuentès de s'occuper de nous alors que les affaires directes de son pays étaient aussi gravement en jeu. Aussi le roi d'Espagne eut-il la franchise de convenir que, depuis quelque temps déjà, il n'avait plus été question entre Pitt et l'ambassadeur espagnol de rien qui regardât la France. Il ne perdait cependant pas de vue son offre de médiation et il comptait encore trouver l'occasion de tenir sa promesse envers nous. Illusion bien tenace de sa part et que le temps seul parviendra à dissiper!.. Charles III aurait pourtant pu comprendre qu'avec ses réclamations personnelles la tâche de son ambassadeur était assez compliquée, puisqu'il lui faisait dire « de ne pas se laisser amuser par des longueurs affectées ». Il laissait même entendre que si la

réponse de M. Pitt, en ce qui concernait Mosquitos, n'était pas prompte et satisfaisante, l'Espagne enverrait une escadre dans le golfe du Mexique, avec ordre d'arrêter tous les bateaux anglais qui voudraient approcher de la côte (1).

Le cœur de M. Wall avait dû s'émouvoir en transmettant ces instructions à M. de Fuentès. Mais le crédit du ministre semblait baisser et il était obligé, pour se maintenir en place, de se soumettre (au moins en apparence) à la volonté de son souverain. Était-ce pour mieux convaincre la cour de sa soumission qu'il changeait complètement de langage à l'égard de l'Angleterre? La chose est possible de la part d'un homme qui tenait surtout à conserver sa charge, mais dont les plans politiques paraissent des moins précis. Quoi qu'il en soit, il n'hésitait pas à blâmer très haut la conduite du cabinet britannique et à témoigner sa plus entière approbation aux mesures « de prévoyance et de rigueur » que Charles III se proposait de prendre. Il se rapprochait aussi très ostensiblement de l'ambassadeur de France, qu'il comblait d'attentions et de prévenances. D'Ossun y répondait ainsi qu'il le devait et, malgré l'entière persuasion où il demeurait que M. Wall ne chan-

(1) Espagne 529, f° 127.

gerait jamais dans le fond, il voyait avec plaisir que les affaires courantes s'expédiaient promptement et dans des conditions plus favorables pour notre politique.

VI

Un événement allait se produire qui devait, plus que tout autre, modifier la situation générale et qui expliquait en partie la nouvelle attitude prise par la ministre espagnol. Le 1er septembre 1760 partait de Madrid la dépêche suivante expédiée par d'Ossun :

La reine d'Espagne, qui ne paraît plus en public depuis une dizaine de jours, a une petite fièvre habituelle qu'on pourrait qualifier de fièvre lente. Elle maigrit à vue d'œil; à quoi se joint une suppression qui dure depuis huit mois et qu'on peut regarder ou comme la cause ou comme l'effet de sa maladie. La reine d'Espagne, Mr, éprouve en même temps beaucoup de mélancolie. Enfin elle a une maladie chronique dont il faut espérer que la force de son tempérament la tirera, mais qui pourrait aussi tourner mal (1).

On n'a pas de peine à comprendre l'émotion causée à Versailles par cette nouvelle. Bien des

(1) Espagne 529, f° 197.

raisons l'expliquaient à la fois. Par son mariage avec Charles III, Marie-Amélie de Saxe (sœur de la dauphine) était devenue la parente du roi Louis XV, et cela seul aurait pu intéresser la cour de France à son sort. Mais ce qui appelait surtout l'attention de Choiseul, c'était l'influence que la princesse ne cessait pas d'exercer sur son époux, comme aussi les obstacles que sa prudence avait dressés en face de l'énergie du ministre français et de la volonté naturellement active du souverain espagnol. Sa disparition pouvait avoir des conséquences tellement considérables qu'on n'est pas surpris de lire ces lignes de Choiseul à d'Ossun :

L'état de la reine d'Espagne est très intéressant soit pour les affaires d'Espagne et de l'Europe soit pour les vues particulières que nous pourrions avoir en France si cette princesse succombait à son mal. Ainsi, Mr, le Roi désire que vous lui donniez exactement des nouvelles et que vous fassiez tous vos efforts pour vous en procurer de certaines sans cependant marquer à cet égard à Madrid une curiosité qui pourrait être susceptible d'interprétations désavantageuses (1).

Les informations que d'Ossun recueillit pour sa cour n'étaient pas à l'éloge des praticiens espagnols, si l'on en juge par cet extrait : « Les deux médecins à qui elle a donné toute sa confiance ne discer-

(1) Espagne 529, f° 225.

neront vraisemblablement pas la cause de son mal, car il serait difficile d'en employer de plus ignorants (1). » Après une nuit fort agitée, ils crurent devoir donner à leur malade une dose d'hypéca, mais la nuit qui suivit fut encore plus mauvaise. Les médecins de la reine-mère, appelés en consultation, désapprouvèrent la manière dont on traitait la femme de Charles III et surtout l'administration du vomitif. Ils furent toutefois d'accord avec leurs confrères pour juger l'état fort grave dès le 18 septembre (en quoi ils n'avaient pas tort), et ils insinuèrent qu'il serait temps que la reine songeât à sa conscience. Elle se confessa donc ce jour-là et elle reçut la communion « avec une fermeté et une résignation aussi chrétienne qu'héroïque ».

Ce n'était pas seulement à Versailles que l'on suivait avec préoccupation la maladie de la reine d'Espagne. Le lit de douleurs d'une souveraine voit toujours s'agiter autour de lui trop d'intérêts divers pour qu'en fût exempt celui d'une princesse qui avait incontestablement exercé de l'influence en politique. M. Wall, qui croyait pouvoir compter sur elle, vivait depuis quelques jours dans un état de consternation et d'abattement qu'il avait peine

(1) D'Ossun à Choiseul, 8 septembre 1760.

à dissimuler. Tout son parti (que d'Ossun n'hésitait pas à qualifier de parti anglais) semblait également alarmé à la pensée des changements que pourrait amener la mort de la Reine.

Avec un mélange de véritable affection maternelle et d'habileté féminine Élisabeth de Parme s'efforçait d'apporter à Charles III le soutien et le réconfort de sa présence. Elle faisait à son fils deux longues visites par jour.

Elle monte chez lui à deux heures et demie, écrivait d'Ossun. Elle y reste jusqu'à quatre. Elle revient à sept heures et demie et ne se retire qu'à neuf. Cette princesse le console, le caresse, l'embrasse et n'omet rien pour lui témoigner la plus vive tendresse et pour réveiller la sienne. Il serait prématuré de décider jusqu'à quel point son influence et son crédit sur les affaires pourront aller mais il ne l'est pas de présumer qu'elle cherchera à le porter aussi loin qu'il est possible (1).

A côté de ces sentiments intéressés s'en manifestaient d'autres plus touchants. Le roi d'Espagne, qui voyait le moment où il allait perdre la compagne de sa jeunesse et la mère de ses enfants, soutenait avec fermeté cette accablante perspective. Mais son affliction était extrême et il ne paraissait plus en public. Il ne voyait que la reine mère, l'Infant don Louis et le duc de Losada, qui

(1) Espagne 529, f° 280.

ne le quittait ni jour ni nuit. Il trouvait, malgré tout, au milieu de sa douleur, assez de force d'âme pour appeler parfois ses ministres auprès de lui et pour travailler avec eux aux affaires de l'État. Il n'oubliait pas non plus l'ambassadeur de France et lui faisait, tous les matins, donner par le duc de Losada des nouvelles de la reine.

Charles III avait besoin de toute son énergie pour supporter l'épreuve morale qui se prolongeait au-delà de ce qu'avaient prévu les médecins. Il était même à craindre que sa santé ne souffrît enfin de la longue réclusion qu'il s'imposait et de l'incertitude accablante où il se trouvait sur le sort de sa femme. Le 25 septembre, il reprit un moment d'espoir à la suite d'une amélioration apparente dans l'état de la reine. Cette accalmie ne fut autre chose que le prélude du dénouement. Le surlendemain, en effet, le délire et des convulsions violentes s'emparèrent de la malade. Le 27 septembre 1760, la reine d'Espagne avait vécu.

CHAPITRE VI

LES VUES ET LES PROJETS DE CHOISEUL

I

Presqu'à l'heure où la femme de Charles III rendait le dernier soupir, la cour de Versailles songeait à la remplacer. C'est en effet le 30 septembre 1760, que Choiseul envoyait à d'Ossun les instructions du roi sur cet objet. Louis XV (on le sait de reste) considérait la fidélité du cœur comme la dernière des inutilités et il se préoccupait, avant même de connaître sa fin, de savoir qui succéderait à la reine Marie-Amélie sur le trône d'Espagne. Voilà pourquoi le ministre écrivait à Madrid :

Si S. M. se remarie, comme il est vraisemblable, elle ne peut épouser qu'une princesse de France, une archiduchesse, une portugaise, une bavaroise ou une savoyarde. *Il n'est pas douteux que l'intérêt du royaume demande que nous fassions tout ce qui est en nous pour que le choix du Roi d'Espagne tombe sur une princesse de France.* Le roi vous autorise à faire à cet égard les démarches que vous

jugerez les plus convenables mais, en même temps, S. M. vous prescrit bien positivement d'éviter tout ce qui pourrait compromettre sa dignité. Voilà les propres paroles du roi. « *Je désirerais que le roi d'Espagne me demandât amiablement une de mes filles, — mais il ne me convient pas de jeter mes filles à la tête de personne.* » En conséquence, je crois que vous devez, comme de vous-même, porter toutes vos démarches afin d'engager le roi d'Espagne à écrire la situation au roi son cousin et à lui demander d'amitié conseil sur un second mariage. Alors le roi répondra à S. M. C. sur le même ton d'amitié en pouvant lui proposer une de Mesdames. Cette forme serait honnête pour les deux rois et, par l'événement, l'offre de Madame Victoire remplirait, à ce que nous espérons, les vœux des deux monarchies.

Si le roi d'Espagne ne prend pas de princesse française pour épouse, le mieux serait qu'il ne se remariât pas du tout, les inconvénients du crédit de la reine douairière (qui ne laisseraient pas que d'être considérables) seront beaucoup moindres que ceux du gouvernement d'une nouvelle Reine. *Si le roi d'Espagne, sans prendre de princesse française, veut se remarier, une archiduchesse dans la circonstance pourrait nous être utile et nous l'aimerions mieux que les autres.* Après elle, une princesse de Savoie. La Bavaroise est horrible de figure et l'on n'y songera pas. Pour la Portugaise, elle est de celle qui nous conviendrait le moins de toute façon et, dans ce cas, nous devrions faire clandestinement tous nos efforts pour l'empêcher (1).

Louis XV et son ministre avaient, on le voit, envisagé toutes les hypothèses et Choiseul s'en exprimait avec une franchise piquante et savoureuse à la fois. C'est qu'il voulait ne rien laisser

(1) Espagne 529, f°s 311 et 312.

ignorer à d'Ossun des pensées de la cour de Versailles et mettre à sa disposition « tous les moyens nécessaires pour faire réussir nos vues ». «Peut-être, termine-t-il, que ma prévoyance vous paraîtra prématurée. Mais nous pensons que le roi d'Espagne se déterminera dans le premier mois de la mort de sa femme à se remarier ou qu'il ne se remariera point du tout, et c'est cette détermination, qui peut être précipitée, qui nous a fait penser qu'il était à propos de vous instruire en détail des intentions du roi. »

II

On n'a pas de peine à croire, après avoir lu cette lettre, que l'oraison funèbre de la femme de Charles III fut courte à Versailles. Louis XV écrivit pourtant de sa main à son cousin pour l'assurer de toute sa sympathie à l'occasion de la mort de la reine. De son côté, Choiseul lui fit dire par d'Ossun, « avec quel intérêt le roi partageait sa douleur. » C'était la part faite au sentiment et à l'affection de famille. Celle de la politique se résume dans la phrase suivante : « Nous sommes très consolés de la perte de cette princesse (1). »

(1) Espagne 530, f° 33.

C'est qu'en effet, débarrassé de celle qui personnifiait à la cour de Madrid le parti de la prudence poussée jusqu'à l'extrême, Choiseul espérait enfin secouer l'inertie de l'Espagne et obtenir d'elle un concours efficace pour forcer l'Angleterre à la paix ou pour augmenter nos chances dans la guerre. Il était d'autant plus autorisé à le supposer, que la réponse de Pitt aux derniers mémoires de M. de Fuentès venait d'arriver à Madrid à l'heure où se mourait la reine. A en croire d'Ossun, elle ne renfermait pas autre chose qu'un tissu de raisons et d'allégations captieuses qui tendaient à établir une discussion par écrit « amiable et longue » sur les différentes prétentions de l'Espagne. M. de Fuentès lui-même, en envoyant ce document, déclarait qu'il contenait « beaucoup de paroles et point d'effet ». Il y avait là de quoi mécontenter gravement Charles III et l'on pouvait se demander si ce souverain, s'arrachant à une douleur légitime, ne saurait pas enfin trouver le ton de fierté nécessaire et l'énergie d'attitude qui feraient de lui l'auxiliaire attendu par le cabinet de Versailles.

Choiseul pensait tout au moins que, si nous obtenions du roi d'Espagne des conditions plus favorables à notre commerce et surtout des mesures de rigueur vis-à-vis des bâtiments anglais, il y

aurait là pour notre pays une chance de succès dans la guerre que nous poursuivions alors.

Il faut convenir, disait-il, que l'Angleterre, outre les moyens de force, ne néglige pas pour son commerce les moyens de corruption et que cet état, pourvu qu'il trouve un profit quelque petit qu'il soit, n'épargne pas la dépense. Ce qui fait que les Anglais ont su se procurer une faveur dominante sur les Français et les autres nations dans presque tous les ports commerçants et en Espagne peut-être plus qu'ailleurs. Dès que la France jouira de la tranquillité, le Roi est déterminé de porter une sérieuse attention à cet objet et de ne négliger aucun des moyens qui peuvent donner la considération que mérite notre commerce; mais en attendant, il serait bien utile que le roi d'Espagne fît prévenir dans les ports qu'il accorde une protection spéciale aux négociants et armateurs français et que la volonté de S. M. C. et son inclination pour la France contrebalançassent la corruption établie par les Anglais (1).

Choiseul reconnaissait qu'une pareille déclaration serait une véritable atteinte portée à la neutralité que la cour de Madrid observait officiellement. Aussi, pour qu'on ne pût pas l'accuser de la violer, il se demandait si Charles III ne ferait pas bien de donner à ce sujet des ordres qui resteraient secrets, mais qui n'en produiraient pas moins des effets salutaires. Car, à ses yeux, ce souverain avait un intérêt direct à ruiner la faveur dont jouissait le commerce anglais, au grand détriment de celui

(1) Espagne 529, f° 310.

de l'Espagne, surtout en ce qui concernait les possessions d'Amérique. Voilà pourquoi, avec ses idées politiques sur les rapports qui devaient exister entre nos deux pays, Choiseul ne craignait pas de conclure : « L'Espagne, en favorisant le commerce des Anglais, enrichit ses ennemis naturels en Europe et dans le nouveau monde, au lieu qu'en favorisant le commerce français elle contribue aux richesses d'une nation qui, par sentiment et par intérêt, ne peut jamais lui être contraire et qui doit, pour sa conservation personnelle, faire toujours cause commune avec l'Espagne contre l'Angleterre, rivale des deux monarchies. »

Il y avait en germe, dans ces instructions, tous les projets d'avenir du ministre sur la question commerciale, qui avait une large place à tenir dans l'union franco-espagnole. Choiseul pensait qu'il était bon de s'y prendre à l'avance pour accoutumer peu à peu les esprits à cette idée. Il engageait d'Ossun à en causer avec M. de la Ensenada, dont il espérait un retour d'influence et, par contre, il lui conseillait de ne pas s'en entretenir avec M. Wall, qui lui semblait de plus en plus dévoué à la cour de Londres. « Il faut nous borner vis-à-vis de lui, disait-il, aux démonstrations d'usage et, en le traitant avec toutes les apparences de l'harmonie qui existe entre nos deux cours, ne jamais perdre de

vue que son penchant l'entraîne invinciblement en faveur de nos ennemis. Nos efforts seraient vains si nous entreprenions de changer son inclination (1). »

III

Puisqu'on ne pouvait espérer « changer son inclination », pourquoi n'essaierait-on pas de changer le ministre lui-même du moment où la reine, sa protectrice, avait disparu de ce monde? C'est l'idée qui vint naturellement à Choiseul et qu'il s'empressa de communiquer à d'Ossun, tout en lui laissant, bien entendu, le soin d'agir de la façon qui, sur place, lui paraîtrait le plus convenable.

Vous pouvez à présent, Mr, selon les circonstances, marquer plus utilement au roi ou à la reine-mère l'utilité de l'éloignement du duc d'Albe et surtout de M. Wall, ainsi que l'intérêt de l'Espagne de rétablir M. de la Ensenada mais je n'ai pas besoin de vous marquer de ne faire sur ce point que les démarches que vous croirez moralement devoir réussir et de tâter ces démarches par des insinuations (2).

En de pareilles occasions, en effet, on ne saurait se montrer assez prudent. Intervenir ainsi au milieu

(1) D'Ossun à Choiseul, 30 septembre 1760.
(2) Espagne 530, f° 34.

des intrigues de cour et dans les affaires intérieures d'un pays, même quand son sort paraît devoir être lié à celui de la nation que l'on représente, exige de la part de l'ambassadeur une habileté peu commune. Mais Choiseul savait tout ce qu'il pouvait attendre du marquis d'Ossun et la place que le représentant de Louis XV avait su se faire dans l'estime de Charles III l'autorisait plus qu'un autre à ce genre de conversations toujours très délicat.

Il y avait un grand intérêt pour la France à être fixée, avant le commencement de l'hiver, sur le sort du ministère espagnol. Selon toute vraisemblance, ce serait pendant cette saison que les négociations pour la paix se poursuivraient le plus activement.

Nous attendrons la fin de la campagne de nos alliés, disait Choiseul. Si elle répond à l'état actuel des armées autrichiennes et russes et que leurs progrès ne nous donnent pas plus d'espérance, le roi a déclaré à la cour de Vienne qu'il ne lui serait plus possible de soutenir la guerre d'Allemagne. Cette déclaration a pour principe la nécessité et nous sommes venus au point que, malgré la bonne volonté du Roi, il sera bien difficile que nous ne nous soumettions pas à cette nécessité.

Dans cette situation, vous sentez aisément combien la conduite de l'Espagne peut influer sur les démarches que nous serons peut-être obligés de faire afin qu'elles soient faites avec le succès et la dignité convenables. Si au contraire, nos ennemis nous forcent à continuer la guerre, les sentiments de vigueur de l'Espagne dans ce cas-là étaie-

ront nos derniers efforts. Mais nous ne pouvons espérer la réussite de ces deux objets sans un changement dans le ministère espagnol car nous ne connaissons que trop par expérience combien les volontés de S. M. C. sont affaiblies et même anéanties par l'adresse de M. Wall (1).

Choiseul mettait d'ailleurs fortement en doute, à cette date, que l'hypothèse de la paix se réalisât et que la cour de Londres, sous l'influence de Pitt, eût le désir de procurer ce bien à l'Europe. « Si par hasard elle l'avait, disait-il quelques jours plus tard, M. Wall sait bien qu'elle ne le manifestera qu'après les fêtes de Noël, terme auquel le Parlement aura accordé les subsides pour l'année 1761, comme si la guerre devait continuer l'année prochaine. Ainsi, d'après ce système du ministère anglais, nous ne devons pas nous attendre qu'aucune proposition ou insinuation de paix puisse avoir du succès à Londres d'ici au mois de janvier. »

M. Wall se rendait bien compte que sa situation n'était plus aussi solide qu'autrefois. Il n'avait plus l'air « satisfait et brillant » qui était le sien lorsque Marie-Amélie vivait encore. Son inquiétude provenait surtout de ce fait qu'en dépit de ses démarches il n'avait pu apaiser la colère de la reine-

(1) Choiseul à d'Ossun, 7 octobre 1760.

mère. Bien que celle-ci ne parût pas se mêler des affaires publiques, on savait le crédit affectueux qu'elle exerçait sur son fils et le ministre pouvait craindre qu'un jour Charles III ne subît cette influence. Voilà pourquoi, sans doute, le secrétaire d'État éprouva le besoin de dire un jour à d'Ossun l'ardeur avec laquelle il désirait que les Anglais payassent chèrement leur obstination et que les Autrichiens obtinssent des avantages décisifs pour rabattre le ton impérieux du ministère britannique.

« Ces propos sont fort beaux, disait l'ambassadeur. Reste à savoir s'ils sont sincères. » Qu'ils le fussent ou non, ils traduisaient la manière de voir du roi d'Espagne, à qui M. Wall témoignait une entière soumission. C'est même cette obéissance qui faisait penser à d'Ossun qu'il n'y aurait aucun changement dans le ministère et qui l'empêchait d'intervenir auprès du Roi Catholique pour obtenir le départ du secrétaire d'État.

Il jugeait que la volonté de Charles III était assez tenace pour imprimer, à la longue, la force de ses résolutions aux agents qui travaillaient sous ses ordres, car il ne mettait pas un seul moment en doute la continuité des vues de ce prince et la fermeté de son caractère. Ce qui importait seulement, à ses yeux, c'était de ne pas trop vite perdre patience et de ne pas risquer, en brusquant les

choses, de compromettre un résultat qui, pour lui, était inévitable. C'est l'ensemble de ses impressions qu'il résumait, le 13 octobre 1760, en écrivant à Choiseul : « Il n'y a point de pays, monsieur, où il convienne plus que dans celui-ci de se hâter lentement. »

IV

Si l'ambassadeur témoignait une sagesse et une confiance pareilles, c'est qu'il pouvait, suivant de très près le souverain espagnol, se tenir au courant de ses pensées et de ses actes qui tendaient tous au même but.

Charles III avait assez vite retrouvé « sa sérénité, sa tranquillité et son train de vie ordinaire ». Il paraissait absolument déterminé à ne pas se remarier et s'en était publiquement exprimé deux ou trois fois depuis la mort de sa femme. La reine-mère ni le grand sommelier duc de Lozada ne l'y poussent, déclarait d'Ossun, qui ajoutait : « J'ai déjà pris toutes mes précautions pour être informé par le confesseur du roi du premier instant où ce prince commencerait à chanceler dans sa résolu-

tion si ce cas arrivait (1). » Les instructions de Louis XV ne demeuraient pas, on le voit, lettre morte. C'est aux affaires de l'État que le roi d'Espagne se consacrait tout entier. Il semble décidé à se procurer satisfaction par les armes si l'Angleterre la lui refusait par les voies amiables, et, en dépit de toutes les manœuvres de M. Wall, rien ne le détournait de ce plan ni ne l'empêchait de donner à M. de Fuentès des ordres positifs sur le langage qu'il devait tenir à Londres. Suivant le mot de l'ambassadeur, ce prince était « entièrement rendu à ses propres idées par la perte qu'il avait faite ».

Il le prouva bien dans l'audience particulière qu'il accorda à d'Ossun le 16 octobre 1760. Au cours de la conversation, l'envoyé de Louis XV exprima l'avis que le roi Ferdinand VI n'avait eu ni les lumières suffisantes ni l'application nécessaire et qu'il s'était laissé conduire par une reine portugaise trop intéressée et vendue aux Anglais. Charles III l'interrompit alors pour lui dire qu'il ne savait pas toutes les manœuvres auxquelles on s'était livré à cette époque et qu'il découvrait chaque jour « de nouvelles horreurs ». On avait persuadé à son frère que le seul moyen d'avoir la paix avec l'Angleterre était de n'avoir ni troupes,

(1) Espagne 580, f° 52.

ni marine en état, ni arsenaux munis, enfin de souffrir toutes les pirateries des Anglais en Europe et en Amérique. La lenteur de ses propres efforts pour tout remettre en état provenait de ce que tout manquait en Espagne et aux Indes. Mais il ne mollirait pas; d'Ossun pouvait en assurer le roi son cousin. Il ne comprenait pas, en effet, qu'il n'y ait pas toujours eu l'union entre les deux pays depuis qu'un prince français avait régné à Madrid, car elle suffirait certainement à assurer l'équilibre de l'Europe.

Cet état d'esprit de Charles III répondait trop bien aux dispositions du cabinet de Versailles pour que d'Ossun laissât échapper l'occasion qui s'offrait à lui. Aussi s'empressa-t-il de parler au souverain espagnol des décisions communes que Choiseul aimerait voir prendre aux deux pays. Le roi ne crut pas encore bon de préciser ses intentions à cet égard, mais il répondit à l'ambassadeur : « Le roi mon cousin et moi ne prétendons rien de ce qui appartient à autrui; nous ne voulons que conserver le nôtre. Il convient de se préparer pour tout ce qui peut arriver. Si les Anglais nous font raison de bonne grâce, tout sera dit; sinon nous nous trouverons en état d'exécuter contre eux quelque entreprise considérable (1). »

(1) Espagne 580, f° 81.

Que le roi d'Espagne pût croire à la « bonne grâce » des Anglais, cela indique certainement une part de rêverie à côté de toutes les qualités de ce prince. Le sentiment pur est quelque chose qu'ignore la politique réaliste de la Grande-Bretagne. Pour que ce pays témoigne de la sympathie à un peuple ou à un souverain (lorsque par hasard il en témoigne), il lui faut en éprouver le besoin et y trouver son intérêt. Ce n'était pas le cas encore et Pitt le fit bien voir à Charles III.

Le comte de Bristol, qui représentait à Madrid la cour de Londres, reçut bientôt après la réponse de son ministre. Le roi d'Espagne, qui l'attendait toujours avec quelque espoir, fut obligé d'avouer à d'Ossun qu'elle ne contenait rien de plus que ce que Pitt avait dit à M. de Fuentès, c'est-à-dire « des propositions vagues d'ajustement et de négociations amiables ». Cela ne faisait pas son affaire. Aussi donna-t-il l'ordre d'avertir l'ambassadeur anglais que « ses demandes étant positives, il voulait sur chacune une réponse précise et par écrit de Sa Majesté britannique (1) ». La tentative faite par M. Wall pour mener lui-même en Espagne des négociations parallèles à celles que M. de Fuentès poursuivait en Angleterre paraissait donc

(1) Espagne 530, f° 31.

devoir échouer. Pas plus à Madrid qu'à Londres, Charles III n'obtenait la satisfaction désirée.

Ces divers insuccès ne pouvaient que rapprocher le souverain espagnol de la France et lui faire sentir plus encore la nécessité de cette union, qui eût permis à nos deux pays, si elle se fût produite au moment favorable, de mieux résister aux prétentions de l'Angleterre.

V

Dans l'audience du 16 octobre 1760, Charles III avait dit à d'Ossun : « Monsieur l'ambassadeur, vous verrez paraître avant peu de temps une grande nouveauté qui vous surprendra et qui en surprendra bien d'autres (1). » Choiseul, mis au courant de cette conversation, se demandait à quoi le roi d'Espagne faisait allusion de la sorte et il redoutait un coup de tête, qui eût été plus nuisible qu'utile à nos intérêts.

Nous ne cherchons point à pénétrer un secret que ce prince n'a pas jugé à propos de vous révéler mais je vous

(1) Espagne 530, f° 79.

dirai seulement que, *s'il était question d'une déclaration imprévue et subite de guerre à l'Angleterre, nous en serions vraisemblablement plus embarrassés que secourus* et qu'une pareille résolution ne pourrait s'exécuter avec succès qu'autant que nous en aurions été prévenus à temps et qu'elle aurait été concertée avec le Roi (1).

Ce n'est pas, en effet, du jour au lendemain que l'on peut dresser un plan de campagne susceptible de donner des résultats. Voilà pourquoi le ministre, qui avait le sentiment très net de sa responsabilité, était si désireux de connaître à l'avance les déterminations auxquelles s'arrêterait le roi d'Espagne. Il ne voulait pas, en tout cas, que d'Ossun articulât rien de trop précis au sujet des engagements qui pourraient nous unir un jour avec ce prince. Bien que partisan résolu de l'alliance espagnole, Choiseul était français avant tout et il voulait, si l'accord venait enfin à se conclure, que ce fût dans les conditions les plus favorables possible à sa patrie. « Vous sentez (écrivait-il à l'ambassadeur, le 28 octobre 1760) que la nature et l'étendue de nos engagements avec l'Espagne dépendraient nécessairement de notre situation actuelle, et il serait à craindre que les ministres espagnols n'abusassent contre nous des idées que nous aurions prématurément présentées au roi leur maître. »

(1) Choiseul à d'Ossun. — Espagne 530, f° 129.

La « situation actuelle » n'était certes pas brillante, pas plus au point de vue financier qu'au point de vue politique. L'on en était toujours à se demander à Versailles comment l'on trouverait l'argent nécessaire à nos troupes et à notre marine. Le crédit, cette force indispensable aux mesures à large portée, n'existait pour ainsi dire pas et l'on vivait au jour le jour, au moyen d'expédients qui ne donnaient jamais que de médiocres résultats. Nos armes et celles de nos alliés balançaient parfois en Allemagne celles de nos adversaires, mais les rares succès que nous obtenions sur ce terrain ne nous étaient d'aucune utilité dans nos rapports avec l'Angleterre. Le cabinet britannique se désintéressait trop du Hanovre pour le faire entrer en ligne de compte dans le règlement des questions coloniales.

C'est dans les colonies que se faisait véritablement sentir notre faiblesse. Abandonnées à leur sort, parce que nous n'avions pas d'argent pour équiper les vaisseaux qui auraient pu leur faire passer du secours, elles succombaient peu à peu sous les attaques de l'ennemi et sous le découragement provoqué par l'absence du concours de la métropole. Montréal venait à son tour de se rendre et, par ce malheur, que Choiseul avait appris le 13 octobre 1760, le Canada tout entier se trouvait perdu pour nous.

Lorsque d'Ossun parla de ce triste événement à Madrid et démontra les dangers qu'il menaçait de créer aussi à la nation espagnole, Charles III se trouva d'accord avec lui sur ce point et lui dit qu'il ne fallait pas perdre courage. M. Wall, à son tour, le déplora pour nos deux pays, mais il ajouta :

Que voulez-vous que fasse le roi d'Espagne seul? S'il se déclare bientôt il verra sa marine naissante écrasée. Lui convient-il aussi de sonner le tocsin? Les Hollandais, les Danois sont certainement alarmés. Mais qu'est-ce qui ameutera toutes ces puissances? D'ailleurs, a-t-il ajouté, voilà la France au moment de perdre sa supériorité même du côté de la terre. Si l'expédition que les alliés ont entreprise sur Wesel réussit, comme il y a lieu de le craindre, il faudra que vos armées repassent le Rhin et tout sera à recommencer. *Pour moi je ne sais quel parti il faut prendre.* Le roi d'Espagne est sage, éclairé, nerveux ; c'est à lui de déterminer. *Je sens bien que si l'on ne fait rien, tout est perdu et nous avons plus à craindre que la France, mais d'un autre côté, se faire écraser de gaieté de cœur ! En vérité, la situation est critique* (1).

Elle l'était à coup sûr, mais elle ne pouvait que le devenir bien davantage si l'on s'abandonnait au découragement et à l'hésitation perpétuelle. Ce fut l'avis de Choiseul, que d'Ossun félicitait à bon droit de son *caractère nerveux*. « Je l'estimerais et je l'admirerais en tout temps, disait-il, mais je le regarde comme bien plus nécessaire encore

(1) Espagne 530, f°s 143 et 144.

dans les circonstances critiques où se trouve la France (1). » C'est qu'en effet l'énergie, cette qualité malheureusement trop rare, est toujours utile à un chef de gouvernement. Combien plus indispensable apparaît-elle aux heures troublées où l'on sent le besoin d'une direction et d'une volonté maîtresse capable de s'exercer pour le bien de tous!

Choiseul, qui la possédait à un point remarquable, ne pouvait pas admettre les longues indécisions. Ce qu'il voulait surtout, c'était, si l'Angleterre, par ses exigences et ses hauteurs, nous contraignait à la continuation de la guerre, que nous la fissions dans les meilleures conditions possibles. Voilà pourquoi il travaillait avec zèle à entretenir les dispositions favorables du roi d'Espagne, qu'il ne révoquait plus en doute maintenant, mais dont il disait trop justement : « Nous ne serons vraisemblablement plus dans le cas d'en profiter lorsque Sa Majesté Catholique se sera mise en état de nous en faire éprouver les effets. »

(1) D'Ossun à Choiseul, 21 octobre 1760.

VI

Afin de prouver à Charles III combien il comptait sur lui, Louis XV ne lui laissait rien ignorer de notre politique. La Russie et l'Autriche venaient de signer un nouveau traité d'alliance qui les unissait plus intimement encore l'une à l'autre. La cour de Vienne l'avait communiqué à Versailles et elle désirait voir la France y accéder au moins en ce qui concernait la partie défensive. Le roi n'y voyait pas d'inconvénient, mais à condition de ne pas oublier les liens du sang ou ses obligations antérieures. Pour cette raison il comptait excepter *nommément* des puissances contre lesquelles il s'engagerait à fournir des secours aux deux impératrices « le roi d'Espagne, les autres princes de sa maison qui ont des états en Italie et la Porte ottomane ». Choiseul écrivait donc à d'Ossun :

Le Roi désire que vous communiquiez le tout au roi d'Espagne en lui faisant sentir le mérite de cette confiance. Vous prierez S. M. C. de garder le plus grand secret. Les cours de Vienne et de Pétersbourg doivent savoir que les intérêts du roi d'Espagne sont les mêmes que ceux du roi, mais cependant, dans cette occasion particulière, il faut

éviter qu'elles nous fassent des reproches de notre confiance sans bornes pour la cour de Madrid (1).

Cette confidence ne servait d'ailleurs que de prélude à l'exposition des idées personnelles du ministre et la lettre du 14 novembre 1760 est à citer presque en entier, car, écrite de sa main, elle fait connaître à merveille toute la pensée de Choiseul.

Je ne sais pas si l'on est bien persuadé en Espagne que, vu l'état actuel de l'Europe, ce sont les colonies, le commerce et, par conséquent, la puissance maritime qui doivent emporter la balance du pouvoir sur le continent. La maison d'Autriche, la Russie, le roi de Prusse ne sont que des puissances de second ordre ainsi que celles qui ne peuvent faire la guerre que lorsqu'elles sont subsidiées par les puissances commerçantes. Il n'existe véritablement que quatre puissances commerçantes, qui sont : la France, l'Angleterre, l'Espagne et la Hollande. Cette dernière, par les intrigues et la jalousie des Anglais, a été mise dans un état de faiblesse qui la subordonne absolument à l'Angleterre.

La France contenait la rivalité et protégeait le commerce de l'Europe contre l'ambition anglaise. Elle devait être secondée dans ce dessein utile par l'Espagne, mais cette dernière puissance ayant abandonné son allié naturel pendant cette guerre, la France peut difficilement réparer les pertes qu'elle a faites. L'Espagne restera seule en butte aux projets ambitieux de l'Angleterre et l'on verra de nos jours les Anglais maîtres despotiques des mers et, par conséquent, la seule puissance en état de fournir de l'argent au continent et d'y dicter des lois.

S. M. [le roi Louis XV] n'aura pas à se reprocher de

(1) Espagne 530, f° 193.

n'avoir pas fait l'impossible pour maintenir la juste liberté des mers et les malheurs que je vous détaille et qui arriveront, je le répète, peut-être de nos jours, feront connaître trop tard à l'Espagne que la France les avait prévus et s'y serait opposée si elle avait été secondée par les puissances les plus intéressées à maintenir la gloire de la maison de Bourbon et l'équilibre du pouvoir sur mer et en Amérique (1).

Choiseul ne s'attardait pas outre mesure à ce regret du passé et à cette justification anticipée devant l'histoire. S'il exposait à d'Ossun ces considérations générales, c'était surtout pour mettre en lumière ses projets d'action et il passait bien vite à l'examen des solutions que l'on pouvait envisager désormais :

Il n'est pas question maintenant de temporiser [disait-il] *Il faut savoir à quoi s'en tenir. Le roi vous charge de demander à S. M. C. ses intentions définitives.* Si le roi d'Espagne ne peut pas faire la guerre, S. M. vous autorise à confier à ce prince qu'elle a déclaré à la cour de Vienne qu'à la fin de la campagne, selon la position où se trouveraient les alliés, il faudrait prendre de concert des mesures pour effectuer la paix générale et il y a lieu de penser que les deux Impératrices, en convenant de la nécessité de la paix, parviendront à ce but, quoique l'une et l'autre y soient intérieurement opposées. *Si le roi d'Espagne ne peut pas se déclarer efficacement, le roi sera forcé de suivre coûte que coûte la négociation de la paix.* En même temps il prévient S. M. Catholique que, d'ici à beaucoup d'années, la France difficilement pourra rentrer en guerre; que,

(1) Espagne 530, f°s 194 et 195,

par conséquent nous conserverons paisiblement ce que les Anglais voudront bien nous laisser et nous verrons avec douleur, mais sans pouvoir l'empêcher, les maux que la puissance anglaise causera à nos voisins.

VII

N'y avait-il donc plus, à l'heure où l'on en était arrivé, aucun moyen de faire obstacle à cette grandeur menaçante de l'Angleterre? Choiseul pensait que si, et c'est ce qui lui faisait dire :

Les maux étant extrêmes, il n'y a que les remèdes violents qui puissent les guérir. Celui que je vais proposer porterait à l'Angleterre un coup sûr. C'est l'attaque du Portugal. Ce royaume peut être considéré comme une colonie anglaise. A ce titre seul il est l'ennemi de la France et, de plus, le roi a les sujets les plus violents de mécontentement du roi de Portugal.

En partant de ces principes et de la nécessité de faire une diversion considérable aux projets de l'Angleterre nous proposons, dans le plus grand secret, à S. M. C. de nous confier si elle veut contribuer à la conquête du Portugal et du Brésil et au dessein d'anéantir entièrement cette puissance et de la réunir au domaine d'Espagne. Si S. M. Catholique approuve cette idée, l'exécution en sera facile pour peu que le secret soit gardé et le Roi est dans l'intention de fournir quinze mille hommes de troupes de terre, qui passeront par l'Espagne pour aller en Portugal, ainsi que les vaisseaux que S. M. C. jugera que le roi devra donner pour la conquête du Brésil. Si le roi d'Es-

pagne n'approuve pas ce projet qui, réellement, serait aussi juste qu'utile, nous l'abandonnerons avec regret mais il n'en sera plus question.

Il y en a un autre qui serait de déclarer conjointement avec l'Espagne aux Hollandais que la liberté des mers est menacée par l'ambition de l'Angleterre, qu'ils sont invités à se joindre aux deux puissances soit pour moyenner une paix juste et convenable au commerce des nations entre la France et l'Angleterre, soit pour s'unir à la France et à l'Espagne et réprimer les vues menaçantes des Anglais. Si la République de Hollande ne s'unit pas aux deux couronnes pour parvenir à un but aussi utile à l'humanité, le Roi et le roi d'Espagne la regarderont comme participante à la conduite insoutenable des Anglais et lui déclareront la guerre.

« Voilà deux projets qui sont nerveux. » C'était en ces termes que Choiseul les signalait lui-même à d'Ossun. A coup sûr, la réalisation de ces plans eût nécessité un effort militaire et financier que la France aurait eu du mal à supporter. Mais avec son énergie et son courage qui se refusaient à se laisser abattre, le ministre n'en était pas moins résolu à faire cette dernière tentative, à une condition toutefois, c'est que le concours de l'Espagne lui permît d'en espérer un résultat vraiment utile. Comme il le disait à l'ambassadeur, ces deux solutions qu'il proposait à Charles III supposaient que ce prince était décidé à la guerre, car, s'il n'avait pas l'intention de se déclarer « positivement et ouvertement, » pas n'était besoin de rien combiner

avec lui. S'il ne jugeait pas à propos ou s'il lui était impossible, pour une raison quelconque, d'entrer en campagne, la France n'aurait plus qu'à rechercher « tous les moyens possibles de faire la paix », afin de panser ensuite les blessures qu'elle avait reçues dans cette funeste guerre.

Il semble qu'en écrivant dans ce sens à Madrid, Choiseul avait l'espoir d'entraîner enfin le roi d'Espagne et que la cour de Versailles penchait plutôt vers la continuation des hostilités, de concert avec cet allié. C'est qu'en dépit de tous ses efforts, elle n'avait pu arriver à la paix avec l'Angleterre et l'échec définitif des pourparlers de La Haye ne laissait plus guère à la France d'autre parti que de tenter un nouveau recours aux armes.

L'objet de cette expédition, disait donc le ministre, consiste à vous autoriser de dire au roi d'Espagne que le Roi est dans le cas de faire un plan pour la paix ou pour la continuation de la guerre; *que celui pour la guerre auquel S. M. est plus disposée* ne peut produire de grands succès qu'autant que l'Espagne se déterminera à faire la guerre à l'Angleterre, car nous n'omettons pas de faire faire la réflexion au roi d'Espagne que toutes les batailles qui se donnent en Allemagne sont en pure perte pour les événements qui arrivent en Amérique (1).

La tâche de d'Ossun allait consister désormais à entretenir Charles III de ces diverses questions

(1) Espagne 530, f° 198.

« par degrés et avec les ménagements convenables ». Les dispositions de M. Wall envers la France n'étaient pas assez sûres pour qu'on lui fît connaître, sans nécessité, le fond d'une pensée qui aurait risqué, par son intermédiaire, d'arriver jusqu'à nos ennemis. Aussi le représentant de Louis XV à Madrid ne devait-il pas traiter ces sujets avec le ministre, à moins que le roi d'Espagne ne lui en donnât positivement l'ordre. Mais si l'on ne voulait pas, à Versailles, brusquer outre mesure le souverain espagnol et lui mettre, en quelque sorte, le couteau sur la gorge, on n'en était pas moins désireux de « savoir plus tôt que plus tard » à quoi nous devions nous attendre, afin d'arranger en conséquence, vis-à-vis de nos alliés, nos plans « pacifiques ou militaires ». Choiseul comptait, pour y parvenir, sur le zèle et l'intélligence de d'Ossun.

CHAPITRE VII

LES PRODROMES DE L'ALLIANCE

I

La sympathie de Charles III était trop acquise à la France pour qu'il ne fût pas vivement impressionné d'apprendre combien grave était la situation de notre pays. Quelque désir qu'il eût de nous rendre service, il n'en fut pas moins obligé, une fois encore, le 28 novembre 1760, de déclarer à d'Ossun qu'il n'aurait pas balancé un seul moment à joindre ses forces à celles de la France pour faire la guerre aux Anglais, mais *qu'il n'était pas prêt*. Ses navires étaient pour la plupart pourris, bien que construits depuis peu de temps, parce qu' « ils l'avaient été par des constructeurs anglais vraisemblablement corrompus et gagnés par leurs maîtres (1) ». Les arsenaux étaient vides et ils

(1) Espagne 530, f° 249.

manquaient de canons, de fusils, d'armes de tout genre et de munitions. Sans doute, suivant ses ordres, on travaillait de toutes parts à remettre tout en état, mais il fallait beaucoup plus de temps en Espagne que dans les autres pays pour exécuter les moindres choses.

D'Ossun, qui ne mettait pas en doute la sincérité du roi et de ses déclarations, ne voulut pas néanmoins se tenir pour battu. Aussi, pour se conformer aux instructions venues de Versailles, lui laissa-t-il entendre que l'on cherchait seulement à savoir si l'on pouvait compter sur lui pour entrer un jour en guerre, mais qu'on lui laisserait parfaitement le temps de s'y préparer. Il lui offrait donc de fixer le délai qu'il croirait nécessaire pour se mettre en état de commencer les hostilités. Charles III redit alors à l'ambassadeur que « c'était apparemment pour le châtier que la Providence voulait qu'il ne fût point encore prêt, mais qu'il ne l'était point et qu'il croirait manquer à la réciprocité de confiance, d'amitié et de sincérité qu'il devait au Roi son cousin, s'il promettait d'être prêt à agir offensivement contre les Anglais dans le terme de six mois ou d'un an, puisqu'il n'était pas sûr de pouvoir tenir un pareil engagement (1). »

(1) Espagne 530, f° 252.

C'était par délicatesse, ajouta le souverain, qu'il ne fixait pas le temps où il pourrait être prêt, mais, dès qu'il le serait, il en avertirait la France, « dans un an, si c'était dans un an, et plus tôt, si c'était plus tôt. » Il ne voulait pas risquer d'engager la cour de Versailles, par des espérances douteuses, à reculer la conclusion de la paix ni à continuer toute seule une guerre l'exposant peut-être à de nouvelles pertes.

II

Quand la réponse de Charles III parvint à Versailles, on y eut l'impression qu'il fallait désormais ne plus rien attendre de ce prince et ne compter exclusivement que sur soi-même. Sans doute, « les sentiments et la candeur » dont le roi d'Espagne avait fait preuve dans sa conversation avec d'Ossun touchèrent véritablement Louis XV, qui demeura persuadé que, si le circonstances mettaient les souverain espagnol à même de lui procurer la paix, il s'y prêterait avec zèle. Mais Choiseul, tout en appréciant à leur juste valeur la délicatesse et la franchise de ce prince, ne cacha pas à notre ambassadeur qu'il renonçait à espérer « l'assistance réelle et présente » dont nous avions besoin.

Il manifesta à d'Ossun le regret de ce qu'il ne

lui parlait pas de son projet de diversion à faire contre le Portugal. « Alors même, disait-il, que S. M. C. n'eût pas été disposée à goûter le plan dont il s'agit, nous aurions peut-être pu démêler par la réponse qu'il vous aurait faite quelle est sa façon intérieure de penser par rapport à la cour de Lisbonne et il ne nous serait pas indifférent d'avoir égard à des notions certaines. » L'ambassadeur lui expliqua le motif de son silence. Du moment où Charles III déclarait si nettement qu'il n'était pas prêt à entrer en campagne, il lui avait semblé inutile de l'entretenir d'une action militaire qu'il ne pouvait pas projeter avec beaucoup d'enthousiasme, puisque sa sœur était devenue reine de Portugal. C'était donc un objet à ne pas perdre de vue pour l'époque où le roi d'Espagne se déciderait à déclarer la guerre aux Anglais, mais qui paraissait encore difficile à lui proposer.

Pour qu'il eût quelque chance d'être agréé, il fallait que le cabinet britannique eût fait déborder la coupe d'amertume qu'il ne se privait pas d'offrir à Charles III. C'est toujours en vain que celui-ci attendait la réponse de la cour d'Angleterre aux griefs que lui avait exposés de sa part le comte de Fuentès à Londres et l'ambassadeur britannique à Madrid. La seule excuse que l'on pouvait invoquer pour un silence aussi dédaigneux était le

deuil qui venait d'atteindre la dynastie de Hanovre. Le roi George II avait succombé à un âge des plus avancés. Son petit-fils George III, qui lui succédait sur le trône, avait un semblant de prétexte dans l'ignorance où il se trouvait des sujets de conflit entre lui et l'Espagne. Prétexte bien vague et bien insuffisant dans un système de gouvernement où le roi n'est que peu de chose et où le ministre décide à son gré de la politique à suivre, surtout quand il s'appelle Pitt.

Aussi la véritable raison de ce mutisme prolongé était-elle, aux yeux de Choiseul, que Charles III n'inspirait à Londres qu'une crainte modérée. « Il faut, disait-il à d'Ossun, que les Anglais soient bien persuadés de l'impuissance où est ce prince de leur marquer son ressentiment, puisqu'après avoir rejeté avec indécence l'offre de sa médiation, ils lui font attendre depuis plusieurs mois une réponse précise sur les plaintes et les propositions qui leur ont été faites de sa part (1). »

III

Un incident de palais se produisait alors à Madrid qui devait avoir une sérieuse influence sur

(1) Choiseul à d'Ossun, 16 décembre 1760.

la suite des affaires. Le 21 décembre 1760, on apprenait, non sans quelque surprise (car sa situation paraissait inébranlable), que le duc d'Albe avait donné sa démission de tous ses emplois et qu'il avait prié Charles III « de trouver bon qu'il se retirât en son domaine de Pietrahita en Castille ». Suivant d'Ossun, il est à présumer que, s'il s'était décidé à prendre ce parti et à quitter la cour où il exerçait une influence considérable, c'est qu'on lui avait insinué qu'il ferait bien d'adopter cette résolution. C'était, d'après l'ambassadeur, « un grand et puissant ennemi de la France. » Sa retraite constituait donc pour notre politique un succès d'autant plus estimable qu'elle nous débarrassait d'un adversaire et qu'elle privait en outre M. Wall d'un appui et d'un conseil secret. « Je crois que ce ministre a grand'peur, écrivait d'Ossun, et il faut espérer que ce ne sera pas sans raison. *Le roi d'Espagne opère lentement, mais il va droit à ses fins* (1). »

Un autre événement qui, au premier abord, pouvait jeter un froid entre les deux cours allait, au contraire, augmenter encore l'intimité de nos relations. M. Massones, qui représentait alors l'Espagne à Versailles, avait demandé depuis plus de

(1) Espagne 530, f° 351.

six mois à Charles III l'autorisation de se retirer. Le roi différait à le satisfaire, par suite de l'embarras où il était de trouver un sujet propre à le remplacer. Il avait un trop vif désir de nommer auprès de Louis XV quelqu'un qui pût pleinement lui agréer pour se décider à la légère. Il jeta enfin les yeux sur le marquis de Grimaldi, dont les rapports excellents avec notre ambassadeur à la Haye paraissaient un garant de ses sympathies pour la France. Mais, avant de le désigner officiellement, Charles III pria instamment le Roi son cousin de lui faire savoir avec une entière franchise si cette élection lui serait agréable. « Il désirait par-dessus tout de complaire au roi et d'éloigner jusqu'aux plus petites choses qui pourraient mettre obstacle à l'union intime de deux couronnes et à la plus parfaite harmonie entre les deux monarchies (1). »

L'on fut d'abord assez surpris à Versailles de cette nouvelle. Louis XV n'avait aucun sujet de mécontentement contre M. de Massones, qui s'acquittait parfaitement de ses fonctions et à qui Choiseul rendait cette justice qu' « il réunissait les suffrages du roi, de la famille royale, du ministère et du public. J'ose même croire, ajoutait le ministre, qu'il n'a point demandé son rappel et qu'il

(1) Espagne 530, f° 312.

sera douloureusement affligé de quitter la France, mais le Roi ne peut pas entrer dans ce détail particulier avec le Roi son cousin, et si S. M. Catholique juge à propos de rappeler M. de Massones, Sa Majesté recevra avec plaisir et amitié le sujet que le roi d'Espagne nommera pour son ambassadeur (1). » Choiseul reconnaissait d'ailleurs que le marquis de Grimaldi paraissait un bon choix. Lors de son passage à Versailles, il avait fait à la cour l'impression d'un homme intelligent et désireux de consacrer toute son activité à l'union des deux couronnes. Louis XV faisait dire à son cousin que « c'était pour lui le premier principe qui devait être gravé dans le cœur des personnes employées par la France et par l'Espagne ».

L'intimité entre les deux pays grandissait donc chaque jour davantage et M. Wall lui-même suivait le courant qui les rapprochait, surtout depuis qu'il était désemparé par la retraite du duc d'Albe. Son irritation contre les Anglais, qui persistaient dans leur silence, croissait avec le temps et il ne se gênait plus pour faire entendre contre eux des récriminations violentes. Il se montrait si ardent que Charles III (et la chose ne manquait pas de piquant) se voyait obligé de modérer son ministre.

(1) Espagne, f° 372 (de sa main).

C'est même ce qui faisait dire à d'Ossun : « Il faut avouer que ce serait une belle conversion si elle était sincère. » De son côté, le ministre de la marine témoignait d'une activité surprenante qui, aux yeux de l'ambassadeur, provenait, comme le zèle de M. Wall, de la crainte d'être découverts dans leurs intrigues et de perdre leur place.

IV

Choiseul se demandait si, dans ces conditions, il n'y avait pas quelques chances de voir adopter des mesures belliqueuses qui permettraient ensuite d'arriver plus facilement à la paix. Aussi écrivait-il à d'Ossun, le 6 janvier 1761 :

Je ne cesse point de penser, Mr, que mon projet sur le Portugal opérerait une diversion d'éclat dont la cour de Madrid pourrait retirer encore plus de fruits que nous et je crois qu'un objet de cette importance devrait prévaloir sur des considérations particulières qui doivent toujours être sacrifiées aux raisons d'État.

En attendant d'être fixé sur ce point, le ministre apprenait du moins avec plaisir la résolution prise par Charles III d'établir une entière égalité dans le commerce réciproque de l'Espagne avec l'An-

gleterre. C'était une mesure des plus justes dans son principe et dont l'exécution devait être aussi avantageuse aux Espagnols que préjudiciable aux Anglais. Mais comme il le disait :

Plus ce projet est véritablement utile à son royaume, plus le souverain doit s'attendre à éprouver de la cour de Londres une résistance vigoureuse et soutenue. Il y a trop longtemps, en effet, que les négociants britanniques ont pris l'habitude de faire la contrebande en Espagne pour qu'ils renoncent de leur plein gré à cette source, illicite mais abondante, de bénéfices considérables.

Choiseul rappelait à cette occasion que des mesures analogues, prises par Philippe V pour arrêter le cours de ce commerce clandestin, avaient amené l'Angleterre à lui déclarer la guerre en 1739, et il n'était pas éloigné de croire que les mêmes conséquences résulteraient de l'attitude que Charles III paraissait vouloir adopter. Aussi pensait-il que ce prince ne saurait se préparer assez à cette éventualité et qu'il lui était indispensable de prendre ses précautions « pour mettre ses colonies en état de défense et sa marine sur un pied respectable ».

Le ministre aurait désiré savoir en quoi consistaient exactement ces préparatifs maritimes dont d'Ossun lui avait parlé à tant de reprises, mais qui semblaient, au fur et à mesure que le temps s'écoulait, prendre de moins en moins de consistance et

devenir de véritables vaisseaux fantômes, incapables toutefois d'inspirer la moindre terreur à nos ennemis communs. Quels étaient les projets définitifs de Charles III? En quoi pouvaient-ils nous être utiles? Jusqu'à quel point devait-on compter sur la fermeté du souverain pour les mener à exécution? C'était encore autant d'inconnues, en dépit des rapports si intimes entre les deux cours et de la fréquence des communications échangées entre Versailles et Madrid.

Le seul point sur lequel on paraissait avoir des données certaines, c'est que les tendances belliqueuses augmentaient en Espagne aussi bien chez les ministres que chez le souverain et cela provenait du sans-gêne avec lequel l'Angleterre traitait les réclamations de la cour espagnole. Le 15 janvier 1761, d'Ossun apprenait de M. Wall que les Anglais semblaient disposés à abandonner leurs établissements de Mosquitos et de Honduras, mais qu'ils conservaient « un ton de hauteur insupportable » en ce qui concernait la question des prises maritimes. Ils se prétendaient de plus autorisés par divers précédents rappelés dans le traité d'Utrecht et « par une longue possession » à faire couper sur les domaines espagnols tous le bois de campêche nécessaire à leur commerce.

Le roi d'Espagne trouvait absolument insuffi-

santes les concessions du cabinet britannique et, suivant le mot de son ministre, « il persistait dans le système de vigueur qu'il avait adopté ». En tout cas, il voulait que l'Angleterre lui restituât d'abord les possessions qu'elle reconnaissait occuper injustement, puis, cela fait, on pourrait chercher les termes d'un accord sur les points en litige. Il était, par suite de ces vexations, très monté contre la cour de Londres et, si la prudence le retenait encore, il en était arrivé au point où il lui fallait faire un grand effort sur lui-même pour ne pas rompre avec Georges III.

C'est certainement ce qui faisait écrire par d'Ossun, le 19 janvier 1761 :

Un collègue de M. Wall [probablement M. de Squillaci] m'a dit que, si nous pouvions conclure la paix à des conditions raisonnables, nous ferions bien de ne pas la retarder; mais que, si elles étaient désavantageuses, nous aurions tort de nous presser, puisqu'il était certain que le Roi son maître serait, dans peu de temps, en état de venir à notre secours (1).

Et, comme pour donner plus de poids encore à cette information, d'Ossun, qui répondait cette fois à la demande précise formulée par Choiseul, pouvait le renseigner sur la force de l'armement maritime préparé par les soins de Charles III. Il devait

(1) Espagne 531, f° 66.

se composer de trente-six vaisseaux de ligne, qui seraient prêts au printemps, et de vingt frégates de diverses grandeurs. Ainsi que le disait l'ambassadeur, il y avait là de quoi former une flotte qui ne serait pas méprisable.

V

Le semblant de concessions que le cabinet britannique faisait à la cour de Madrid parut à Choiseul aussi peu sérieux qu'à Charles III lui-même. Il n'hésitait pas à voir dans la modération momentanée des Anglais vis-à-vis de l'Espagne un piège destiné à ralentir les préparatifs de cette puissance en lui donnant l'illusion qu'elle pourrait obtenir par une négociation la justice qu'elle se préparait à se procurer par les armes.

La correspondance échangée entre l'ambassadeur de Louis XV à Madrid et son ministre montrent que, sans s'être concertés, tous deux avaient de l'Angleterre une opinion qui ne faisait pas honneur à ce pays.

J'ai toujours pensé [disait le prince], que ces insulaires avides et belliqueux pouvaient être comparés, par rapport à l'Espagne, à des voleurs qui demandent la bourse ou la

vie. Si on laisse prendre son argent, ils vous laissent la vie. Si on le défend, ils cherchent à vous enlever l'un et l'autre (1).

Pour faire pendant à ces mots, écrits le 26 janvier 1761, on trouve les suivants signés par Choiseul, le lendemain 27, bien avant par conséquent qu'il ait pu avoir connaissance de ceux tracés par d'Ossun :

L'Angleterre ne fait la guerre que par avidité et le ministère britannique sera toujours assuré du vœu de sa nation lorsqu'il se proposera pour objet d'en étendre le commerce et les possessions dans l'Inde. M. Pitt aurait été déjà vraisemblablement la victime du ressentiment populaire à Londres s'il s'était borné à faire des efforts pour soutenir le roi de Prusse et l'électorat de Hanovre, mais les succès des Anglais en Amérique et les conquêtes qu'ils y ont faites leur ont rendu supportable jusqu'à présent le poids énorme de leurs impôts et de leurs dettes. Il faut donc regarder comme une maxime fondamentale de la cour britannique que toute guerre qui aura pour but de satisfaire la cupidité anglaise sera du goût de la nation (2).

« Les colonies de l'Espagne produisent de l'or, continuait le ministre, c'est donc à celles-ci que les Anglais en veulent de préférence. » Appréciation cruelle et sanglante, mais que l'on ne saurait malheureusement pas taxer d'exagération ou d'inexactitude. N'a-t-on pas vu de nouveau l'An-

(1) Espagne 531, f° 87.
(2) Espagne 531, f° 96.

gleterre entrer en campagne, pour un pareil motif, au commencement du vingtième siècle et la triste guerre contre les Boers ne justifie-t-elle pas rétrospectivement l'accusation portée par Choiseul et d'Ossun contre l'avidité d'un peuple de marchands ?

VI

S'il tenait à éclairer Charles III sur les véritables dispositions du cabinet britannique, Choiseul n'avait pas l'intention pour cela de l'entraîner à une guerre immédiate et irraisonnée. La responsabilité du ministre venait, en effet, de s'accroître en même temps que son autorité. Mais les fonctions nouvelles dont il était revêtu depuis peu lui donnaient, avec un pouvoir plus grand, le devoir (qu'il comprenait très bien) de se montrer encore plus prudent et plus pondéré. Le maréchal de Belle-Isle était mort le 25 janvier 1761 et le roi Louis XV avait donné l'ordre à Choiseul de « se charger du département de la guerre conjointement avec celui de la politique jusqu'à la paix future ».

(1) Choiseul à d'Ossun, 27 janvier 1761.

Il se trouvait donc obligé, en ce qui concernait l'Espagne, de se montrer à la fois énergique et modéré, de façon à retenir Charles III sur la pente d'une déclaration de guerre intempestive, tout en lui laissant comprendre que son concours actif nous était des plus précieux et qu'il pouvait compter sur le nôtre en cas de besoin. C'est ce qui lui faisait écrire à d'Ossun :

Vous devez tranquilliser, au surplus, la cour de Madrid sur la crainte qu'elle aurait que nous ne vinssions pas à son secours si elle avait la guerre contre l'Angleterre. Comme cette guerre vraisemblablement serait purement maritime, *si le roi d'Espagne veut consolider son union avec la France par un nouveau traité de commerce et défensif entre les deux couronnes, le roi portera tous ses efforts à la paix dans la partie maritime,* afin d'être utile à un allié qui lui est aussi cher que l'est Sa Majesté Catholique.

Cette courte lettre du 27 janvier 1761, écrite de la main du ministre, est importante à noter au passage, car on y voit se préciser la forme sous laquelle Choiseul aurait voulu réaliser cette alliance avec l'Espagne qui était l'objet de ses plus ardents désirs. Il continuait, en attendant d'y parvenir, à mettre Charles III au courant de nos relations avec l'Angleterre, afin de resserrer encore par ces confidences l'union des cœurs qui préparait admirablement la voie de l'union commerciale et militaire espérée pour plus tard.

Choiseul faisait donc avertir le souverain espagnol que nous ne songions à insérer aucune clause contraire aux intérêts de son pays dans le traité que nous voulions conclure avec la cour de Londres et que nous ne déciderions rien sans nous être concertés avec lui, en ce qui concernait les îles de Sainte-Lucie et de Tabago. D'ailleurs, la négociation n'était pas encore ouverte à cette époque (c'est seulement deux mois plus tard qu'elle devait commencer) et l'on n'était pas fixé sur la façon dont elle s'engagerait. Le ministre promettait à Charles III de le tenir au courant de ce qui se passerait alors.

Ces sentiments répondaient trop bien à ceux du roi d'Espagne pour être mal interprétés à Madrid. Sans doute M. Wall, à qui d'Ossun avait cru indispensable de communiquer l'idée émise par Choiseul (et qui ne pouvait être exécutée qu'avec son concours), ne se montra pas enthousiaste pour un « traité de commerce défensif ». Mais l'ambassadeur rencontra en Charles III un auditeur infiniment plus accueillant. Ce prince examina avec beaucoup d'attention l'extrait de la lettre que lui communiquait d'Ossun et lui dit que « pour le passé il n'y avait pas de remède en dépit de tout le déplaisir qu'il en éprouvait lui-même. Pour l'avenir, au contraire, il ne s'éloignerait point des

vues du Roi son cousin, à qui il était tendrement attaché, sur les moyens de former une union solide entre les deux monarchies.

La suite de cette conversation allait donner enfin plus de précision aux projets du roi d'Espagne et aux protestations, jusque-là toujours vagues, de ses sentiments de sympathie et de son désir d'intimité avec la cour de Versailles. Après avoir déclaré que « la base d'un traité de commerce devait être une parfaite réciprocité et celle de toute alliance une égalité utile pour les deux parties contractantes », Charles III dit à d'Ossun qu'il ne comprenait pas entièrement la phrase : « Le Roi portera tous ses efforts à la paix dans la partie maritime. » L'ambassadeur lui répondit alors qu'à ses yeux cela signifiait qu'aussitôt les hostilités terminées, on s'occuperait activement en France de remettre notre marine sur pied. A quoi le souverain espagnol répliqua que « si le roi voulait s'expliquer plus clairement sur la nature et sur l'étendue des traités qu'il serait dans l'intention de faire, il en recevrait les premières esquisses avec autant de plaisir que de reconnaissance (1) ».

On comprend toute la satisfaction que d'Ossun devait éprouver à transmettre ces nouvelles à Ver-

(1) Espagne 531, fol. 196.

sailles et le ton qui règne dans la fin de sa lettre à Choiseul permet de s'en rendre compte.

Il me semble [disait-il au ministre] qu'on peut inférer des bonnes dispositions qu'a montrées le Roi Catholique que *le moment est venu de donner une consistance inébranlable à l'union intime des deux couronnes*. Je vous avoue, Mr, que, selon mes faibles lumières, ce serait l'événement le plus essentiel et le plus décisif pour le maintien de la gloire et de la puissance de l'auguste maison de France. Mais je pense que s'il n'a pas lieu sous le règne de S. M. C. il sera peut-être difficile de trouver sous un autre des circonstances aussi propices. J'ai fait faire les mêmes réflexions à ce monarque et il m'a paru les adopter (1).

VII

Par un étrange coup du sort, c'est donc à l'heure où Choiseul désespérait presque de l'alliance avec l'Espagne que l'occasion se présente à lui de commencer les pourparlers qui la feront aboutir. Le temps développait enfin le germe de cette union qu'il avait eu la sagesse de semer et que d'Ossun avait surveillé à Madrid avec la plus intelligente et la plus confiante patience.

Les obstacles divers, trop longtemps rencontrés

(1) D'Ossun à Choiseul, 7 février 1761.

par eux, n'existaient plus à cette heure. La reine Marie-Amélie était morte, le duc d'Albe vivait en disgrâce. M. Wall, diminué par cette retraite et les yeux peut-être ouverts à l'évidence, n'opposait plus aux volontés du roi sa force d'inertie. M. de Squillaci, devenu partisan résolu de la France, avait vu croître son autorité. Au lieu de résistances, Charles III ne trouvait donc autour de lui que des encouragements à s'unir avec notre pays. L'influence discrète, mais réelle, de sa mère Élisabeth de Parme ne pouvait que l'y pousser encore. Il était seulement regrettable que l'on se mît si tard en chemin alors qu'une démonstration commune, faite plus tôt, eût sans doute modifié le sort des choses en inspirant à la cour de Londres des pensées de modération et de paix et nous eût conservé, peut-être, une colonie que Choiseul considérait avec raison comme le boulevard des domaines espagnols en Amérique.

La loyauté du roi d'Espagne est certainement hors de doute et sa bonne foi ne saurait être suspectée. Malheureusement, sa perspicacité à l'égard de l'Angleterre et son énergie vis-à-vis de ses propres ministres n'ont pas été à la hauteur de sa droiture. Charles III ne désirait pas entrer en guerre avec la Grande-Bretagne, parce qu'il espérait obtenir satisfaction sur ses griefs personnels.

En dépit de tous les avis venus de Versailles, il se berçait de l'illusion qu'il y parviendrait et qu'il pourrait ensuite nous procurer une paix honorable. Cette erreur, dont il commençait maintenant à se rendre compte, nous a été funeste. Il est fâcheux de penser que Choiseul, qui ne l'a jamais partagée, n'ait pu réussir à lui ouvrir plus tôt les yeux. Le ministre du moins n'a rien à se reprocher sur ce point. Les efforts qu'il a si fréquemment répétés pour éclairer le souverain auraient suffi à convaincre quelqu'un de moins obstinément confiant que le roi d'Espagne.

CHAPITRE VIII

LES PREMIERS POURPARLERS

I

M. de Grimaldi avait pris possession de son poste à Versailles. L'accueil qui lui fut réservé par Louis XV et par Choiseul ne put que le confirmer dans les dispositions favorables où il se trouvait pour notre pays. Le nouvel ambassadeur était un homme extrêmement habile et insinuant et qui, suivant le mot de d'Ossun, « possédait suprêmement l'art de se concilier le suffrage et l'amitié des partis opposés. » Aussi M. Wall et le marquis de Squillaci s'étaient-ils rencontrés pour solliciter sa nomination en France lorsque M. Massones, grand-maître de l'artillerie espagnole, avait quitté la diplomatie pour reprendre sa place dans l'armée.

Une des raisons de son choix fut aussi, à en croire Choiseul, que la cour d'Espagne craignait

que nous n'eussions entamé, à son insu, des pourparlers avec l'Angleterre.

Il ne m'a pas été difficile [écrivait le ministre à d'Ossun] de pénétrer, dans les premières conversations que j'ai eues avec M. de Grimaldi, que cette fausse idée a été le principal motif de sa mission en France et il n'a même pas cherché à me dissimuler que son véritable objet était de découvrir l'état actuel de notre prétendue négociation et nos dispositions par rapport à l'Angleterre.

Le moyen que prit l'ambassadeur pour obtenir des explications sur ce sujet prouve le chemin parcouru par l'idée de l'union franco-espagnole. Ce ne fut rien moins que l'offre faite, le 15 février 1761, « *par ordre de Charles III*, déclarait Grimaldi, *et dès à présent,* de conclure un traité offensif pour le soutien de leurs intérêts communs contre les Anglais (1) ».

Choiseul fut surpris et froissé à la fois de l'insécurité de l'Espagne en ce qui concernait nos relations avec l'Angleterre après toutes les preuves de confiance que nous lui avions données. Il assura donc à M. de Grimaldi et le pria de mander à son souverain que nous n'avions aucune négociation directe ni indirecte avec la cour de Londres et que, ni de part ni d'autre, on n'avait fait ni reçu aucune ouverture sur la paix depuis les conversations de

(1) Choiseul à d'Ossun, 17 février 1761. — Espagne 531, f° 266.

la Haye entre d'Affry et Yorke. Les seules démarches auxquelles se livrait la cour de France à l'heure actuelle étaient de se concerter avec ses alliés sur « les moyens à employer pour inspirer à nos ennemis des vues pacifiques ».

En communiquant ces nouvelles à d'Ossun, Choiseul lui écrivait en outre :

J'ai ajouté à M. de Grimaldi que je ne connaissais dans ma manière de négocier que les règles de la droiture et de la vérité et que, lorsque j'assurais un fait, je devais être cru, surtout quand je parlais au nom du roi et par ses ordres (1). [C'est pour qu'on en fût bien convaincu à Madrid qu'il chargeait notre ambassadeur de faire à Charles III un compte rendu détaillé et fidèle de son entretien avec M. de Grimaldi]. Il est nécessaire [lui disait-il] que vous mettiez le souverain en garde contre les faux avis qu'on lui donne sur la prétendue négociation qu'on nous impute de suivre vis-à-vis des Anglais. *Vous pouvez assurer à S. M. C. ce qu'elle doit regarder constamment comme l'effet de l'ignorance ou de la malignité toute nouvelle qui serait contraire à ce que vous serez autorisé à lui dire concernant nos opérations politiques.*

Cette franchise d'une si fière allure n'est pas faite pour surprendre chez l'homme qui, dans ses mémoires, s'est élevé avec force contre les ruses de la diplomatie. Celles-ci peuvent être chères à certains esprits; elles ne sont pas, quoi qu'on en dise, la caractéristique indispensable et constante des négociations fécondes en résultats.

(1) Espagne 431, f° 267.

Si Choiseul s'étonnait ainsi de voir que la cour de Madrid nous connaissait encore si peu, l'offre d'alliance que M. de Grimaldi nous transmettait de sa part n'en méritait pas moins d'être prise en sérieuse considération. Mais l'ambassadeur n'allait-il pas bien vite en besogne, en parlant d'un traité offensif, si l'on pense aux longues hésitations de jadis?

Il est vrai qu'après trop de lenteurs, causées par la mauvaise volonté et l'indolence des ministres, tout avait pris en Espagne assez d'activité pour faire penser à l'envoyé de Louis XV que, si la France ne réussissait pas à conclure la paix, elle trouverait dans quelques mois Charles III en état de venir à son secours. Mais serait-on obligé maintenant, après l'avoir tant poussé, de contenir ce prince, qui oscillait sans mesure entre l'espoir d'une conciliation et la rupture prématurée avec la cour de Londres? D'Ossun paraissait le craindre puisqu'il écrivait à Versailles : « La grande difficulté est d'engager S. M. Catholique à négocier vis-à-vis de l'Angleterre avec modération et avec fermeté et à se préparer à des démarches de vigueur sans les mettre en usage. »

« Se préparer à des démarches de vigueur sans les mettre en usage, » n'était-ce pourtant pas le parti le plus raisonnable? Cette politique, préconisée sans cesse par Choiseul, aurait mieux valu

pour tous qu'une guerre commencée trop tard. Malheureusement le nouvel ambassadeur de Charles III à Versailles, qui savait combien son souverain était animé contre les Anglais, l'a toujours poussé aux partis extrêmes aussi bien par conviction personnelle que pour lui faire sa cour et devenir un candidat possible à la successiou de M. Wall.

II

Ce qui demeure étrange dans la conduite du marquis de Grimaldi, c'est qu'il ne voulut pas faire les premières démarches *écrites* vis-à-vis de la France. Dans plusieurs entretiens avec Choiseul, il avait abordé ce sujet de l'alliance et l'on sentait combien sa réussite lui tenait au cœur. Mais il demandait toujours que la cour de Versailles résumât d'abord ses propositions et qu'on lui remît un projet de traité qu'il pourrait envoyer à Charles III. Le ministre lui représenta vainement les écueils de cette méthode de travail. Elle risquait de provoquer des retards et de faire traîner outre mesure les négociations, ce qui n'avait aucune raison d'être, puisque, de part et d'autre, on paraissait

maintenant décidé à conclure. Si le roi d'Espagne voulait bien, au contraire, exposer le premier ses vues et nous dire jusqu'à quel point il pensait s'engager avec nous, la discussion deviendrait infiniment plus claire et ce serait ainsi du temps gagné.

Tous ces efforts pour persuader M. de Grimaldi demeurèrent inutiles. En présence de cette situation, le roi Louis XV, « pour donner à son cousin une preuve sensible de son désir de se lier avec lui le plus étroitement possible pour leur gloire et leurs intérêts communs, » autorisa Choiseul à remettre à l'ambassadeur d'Espagne le mémoire que voici :

Les deux couronnes ont un ennemi commun qui ne dissimule plus le projet qu'il a de régner despotiquement sur toutes les mers. S. M. Catholique est trop éclairée pour ne pas sentir que les conquêtes que les Anglais ont faites sur la France n'ont pas satisfait leur ambition. Leurs usurpations au centre des domaines espagnols, dans l'Amérique méridionale, indiquent évidemment quel est le véritable objet de leur cupidité.

Le Roi pense que le plus efficace et même le seul moyen de faire rentrer l'Angleterre dans les bornes de l'équité et de la modération est que LL. MM., animées du même esprit et des mêmes motifs, contractent incessamment entre elles un traité d'alliance offensive et défensive pour la conservation de leurs états actuels et qu'elles s'en garantissent réciproquement la possession entière et paisible.

La même garantie doit aussi avoir lieu pour les états

que le roi des Deux-Siciles et l'infant don Philippe possèdent en Italie, *à l'exception uniquement de la partie du Plaisantin dont la reversion est assurée au roi de Sardaigne* tant par le traité d'Aix-la-Chapelle que par l'engagement personnel que le Roi a pris à cet égard et qu'il ne pourra se dispenser de remplir à moins qu'on ne procure à la cour de Turin un équivalent raisonnable.

Si S. M. Catholique veut, en même temps, conclure un traité de commerce dont la base devra être pareillement une égalité parfaite et une entière réciprocité, le Roi s'y prêtera avec d'autant plus d'empressement que S. M. ne désire rien plus sincèrement que de multiplier et de perpétuer les liens précieux qui l'unissent au roi son cousin et de s'occuper, de concert avec S. M. C., de la gloire de leur maison et du bonheur de leurs sujets (1).

En communiquant à d'Ossun ce document, qui marque une date si importante dans l'histoire de notre pays, Choiseul écrivait *le* 3 *mars* 1761 à notre ambassadeur : « Sa Majesté Catholique y verra les véritables sentiments du roi et si ce prince est dans les mêmes dispositions il nous fera une réponse qui nous mettra en état de travailler sans délai à la rédaction des articles. » Mais comme le ministre ne voulait pas avoir l'air de se jeter à la tête du roi d'Espagne, il recommandait à d'Ossun de ne faire usage de ce mémoire que lorsque l'exemplaire remis à M. de Grimaldi aurait été communiqué par celui-ci à sa cour. L'envoyé de

(1) Espagne 531, f°s 321 et 322.

Louis XV à Madrid devait, jusque-là, ne le considérer que comme une sorte d'instruction personnelle et y conformer son langage avec Charles III ou avec M. Wall.

A propos de ce dernier, qu'il fallait bien mettre au courant de tous ces pourparlers, Choiseul donnait une preuve de largeur d'esprit en répondant à d'Ossun qui lui avait fait connaître ce détail : « J'ignorais que M. Wall fût dévot et qu'il passât pour janséniste. Quoi qu'il en soit, *ce n'est pas de la façon dont il se conduit comme chrétien, mais de celle dont il pense et agit comme ministre, que dépendra nécessairement le plus ou moins de confiance que nous aurons dans ses sentiments et dans ses intentions* (1). » Combien il avait raison de penser que les affaires de la conscience et de la religion n'ont rien à gagner à se trouver en contact avec celles de la politique et qu'elles ne doivent pas influer les unes sur les autres!

Quel que fût son désir de voir conclure une alliance à laquelle tendaient tous ses efforts depuis son arrivée au pouvoir, Choiseul ne voulait pas d'ailleurs qu'une précipitation trop grande ou une ardeur déraisonnable présidât aux négociations qui devaient couronner son œuvre. « Il ne faut

(1) Choiseul à d'Ossun, 3 mars 1761.

pas, disait-il à d'Ossun, que l'avantage ou même le besoin du moment fasse fermer les yeux sur l'avenir, et il est essentiel surtout de ne point contracter d'obligations qu'on ne soit dans la volonté et dans la possibilité de remplir. » Ce sentiment de prudente réserve constitue certainement la véritable sagesse et le meilleur moyen, dans une entreprise de ce genre, d'éviter les déceptions réciproques ou les récriminations qui pourraient provenir plus tard d'un concert mal établi.

Aussi le ministre désirait-il connaître avec précision les vues de Charles III, afin de conclure le traité sur la base « d'engagements parfaitement égaux » en ce qui concernait l'alliance politique et l'union commerciale. Cette théorie de *l'égalité des couronnes* est une des idées les plus justes de Choiseul, qui tenait à la maintenir avec tous les gouvernements. Il savait du reste, tout en ayant au cœur le sentiment le plus vif de la dignité française, ne jamais affecter vis-à-vis des ministres étrangers un ton de supériorité ou de fatuité nationale, maladroit souvent et toujours déplacé. Il acquérait ainsi le droit d'exiger des autres pays une attitude pareille à notre égard.

III

Le roi d'Espagne continuait cependant ses préparatifs militaires et ses négociations avec la cour de Londres.

Je m'aperçois de plus en plus du désir de ce prince de rompre avec l'Angleterre, écrivait d'Ossun le 5 mars 1761. *Il verrait avec peine que nous fissions notre paix avant qu'il ait pu venir à notre secours.* Ce prince m'a dit que les troupes qu'il envoie aux Indes étaient embarquées et que les huit vaisseaux de ligne qui doivent les y porter avec toutes sortes de munitions de guerre avaient dû mettre à la voile ces jours derniers. S. M. a ajouté qu'elle aurait cette année vingt vaisseaux de 64 à 80 canons et six frégates dans le golfe du Mexique, qu'elle ferait bientôt un second envoi de troupes à la Havane et qu'il y avait déjà 30,000 hommes de milice armés et rassemblés dans les provinces qui entourent le pays de Mosquitos (1).

Tous ces préparatifs militaires, soit qu'ils fussent ignorés du cabinet de Londres, soit plutôt qu'ils ne lui parussent pas de nature à présenter pour lui un danger sérieux, ne modifiaient d'ailleurs pas l'attitude de Pitt, puisque d'Ossun pouvait ajouter : « Les Anglais soutiennent toujours le ton

(1) Espagne 531, f°s 332 et 333.

le plus haut et ils ont déclaré qu'ils ne s'expliqueraient sur aucune des prétentions de l'Espagne qu'après que Sa Majesté Catholique leur aurait assuré la coupe du bois de campêche. *Cette réponse me paraît avoir augmenté d'une façon sensible le ressentiment du roi et l'humeur de M. Wall.* » Ce n'était que justice et l'on n'a pas de peine à croire les affirmations de l'ambassadeur à ce sujet.

Aussi, lorsque M. de Grimaldi eut fait parvenir à Madrid, *par un exprès*, le mémoire de Choiseul, Charles III reconnut toute la justesse des arguments que la cour de Versailles lui présentait en faveur d'une alliance. Les sentiments de Louis XV, dit-il, à d'Ossun, répondaient pleinement aux siens et le principe ne pouvait rencontrer aucune difficulté, surtout en ce qui concernait la défensive. Pour l'offensive, au contraire, il ne dissimula pas qu'il éprouvait quelques embarras en pensant à notre guerre avec l'Allemagne. Il avait besoin, avant de se prononcer, d'examiner ce qu'il pouvait faire, afin de ne pas prendre d'engagement qu'il ne serait pas en état de remplir. Si l'on voulait joindre à cela un traité de commerce, ne faudrait-il pas, d'ailleurs, beaucoup de temps pour en discuter les conditions? A quoi l'ambassadeur prit la liberté de lui faire observer qu'on pouvait séparer les deux choses et que l'alliance offensive pouvait parfaitement

précéder la convention commerciale. Charles III reconnut le bien-fondé de cette remarque et dit à d'Ossun qu' « il allait se mettre en état de répondre incessamment aux ouvertures de la France ».

L'hésitation du roi d'Espagne semble bien prouver que M. de Grimaldi avait dépassé ses instructions en parlant à Choiseul « d'alliance offensive ». Il est probable que, dans son désir de frapper vite et fort, et de justifier l'appréciation de sa cour qu' « en quelques semaines il avait plus fait que M. de Massones en toute son ambassade », le représentant de Charles III s'était permis d'agir de son propre mouvement. Il avait estimé sans doute (et les événements lui donnèrent raison) que par suite des dispositions favorables de son souverain à l'égard de l'union avec la France, il ne serait désavoué ni par le roi ni par M. Wall, que les « hauteurs » de l'Angleterre poussaient décidément vers notre pays.

Le résultat de son attitude était du moins que la question se trouvait nettement posée et qu'elle avait fait un pas décisif, à la grande joie de l'ambassadeur de France à Madrid, qui écrivait à Choiseul, le 16 mars 1761 : « Je vois, avec la plus vive satisfaction, que vous ne laisserez pas échapper cette précieuse occasion de fixer invariablement le système politique et l'union intime d'intérêts, de vues et de moyens des deux monarchies. »

IV

Ce n'est pas du jour au lendemain, quelles que soient la bonne foi et la sympathie réciproques des parties contractantes, que peut être conclu un traité qui met en œuvre des intérêts si considérables. Bien qu'on y songeât en France depuis plus de deux ans et que cet ouvrage fût l'objet des vœux les plus sincères du Roi et de son ministre. on conçoit que Choiseul voulût « traiter une matière aussi importante avec l'attention la plus soutenue » et qu'il jugeât « essentiel de combiner exactement l'étendue et la force des obligations réciproques que nous aurions à contracter (1) ». Indépendamment de cette considération, les pourparlers de paix qui s'ouvrirent à Londres entre la France et l'Angleterre allaient retarder un peu la signature de l'acte qu'il a déclaré lui-même « le plus important de tout son ministère ».

Le 26 mars 1761, Choiseul, avec l'autorisation de Louis XV, avait adressé au prince Galitsine (qui représentait la Russie à Londres) un *mémoire*

(1) Espagne 531, f° 398.

pour la paix qu'il le priait de faire parvenir entre les mains de Pitt (1). Quatre jours après, fidèle à sa promesse d'avertir Charles III, dès que nous aurions entamé des pourparlers avec le cabinet britannique, le ministre donnait l'ordre à d'Ossun d'informer le roi d'Espagne de cette démarche. Il avait remis lui-même à l'ambassadeur espagnol à Versailles, pour l'expédier à Madrid, une copie des lettres ou des autres documents envoyés à Londres et « cette confiance sans bornes » de Louis XV était une preuve nouvelle de son empressement à tenir la parole donnée à son cousin.

Peut-être, disait Choiseul, que l'on trouvera en Espagne nos propositions particulières trop avantageuses à l'Angleterre. Le Roi ne les regarde pas dans ce sens. S. M. pense que la façon nouvelle et noble avec laquelle il entame la négociation est plus convenable à tous égards à son intérêt que les formes anciennes dont on est en usage de se servir en pareilles circonstances et qu'elle nous mettra en état de connaître plus positivement les sentiments des Anglais relativement à la paix et de publier leur ambition si M. Pitt persiste à continuer la guerre (2).

De fait, ce furent les seules conséquences immédiates de ces négociations avec l'Angleterre.

En apprenant l'ouverture des pourparlers de

(1) Cf. à ce sujet *Revue historique*, année 1899, t. LXXI. — Le duc de Choiseul et l'Angleterre.

(2) Espagne 531, f° 433.

Londres, qui lui causèrent une véritable satisfaction, Charles III pensa qu'on ferait peut-être mieux pour le moment de se restreindre à une convention défensive, puisque la France s'occupait sérieusement de la paix. Il déclara d'ailleurs à d'Ossun que, s'il parlait de la sorte, ce n'était pas du tout avec la pensée de se dérober; car, « indépendamment de tous les traités que l'on pouvait faire, il serait également déterminé à rester lié avec la France; qu'ainsi, les circonstances venant à changer, Sa Majesté trouverait toujours le roi son cousin disposé à concerter avec elle toutes les mesures de vigueur que les cas exigeraient et qui seraient en son pouvoir (1). »

M. Wall parut également incliner en ce sens et c'est sur ce terrain qu'il donna l'ordre à M. de Grimaldi « de communiquer à Choiseul les idées de sa cour, de les combiner avec celles du ministre français, d'y joindre les siennes propres et de former ainsi un plan qui puisse convenir aux deux rois. En tout cela, il semble avoir agi avec franchise, car, sous la pression des événements, ses sentiments étaient devenus plus favorables à la France. D'Ossun le faisait remarquer un jour à Charles III, qui lui répéta jusqu'à trois fois : « Oui,

(1) Espagne 532, f° 10.

il est entré dans le système de l'union intime et il en sent autant que moi l'utilité et la nécessité. » Il ajouta d'ailleurs en souriant qu'il y avait un proverbe italien qui disait qu' « il faut bien que la barque tourne selon le coup du gourvernail ».

Aussi, le 13 avril 1761, Choiseul pouvait-il écrire à d'Ossun :

Le marquis de Grimaldi a fait usage avec moi des instructions que sa cour lui a adressées relativement au traité défensif à conclure entre le Roi et le roi d'Espagne et tout ce que cet ambassadeur m'a dit à ce sujet est parfaitement conforme aux principes et aux vues que les deux souverains se proposent... *Vous jugez bien qu'il ne sera pas difficile de nous faire adopter des liaisons et des arrangements dont nous désirons depuis longtemps le succès.* Au reste, soit dans le fond, soit dans la forme, la cour de Madrid éprouvera de notre part la plus grande droiture et la cordialité la plus sincère dans les procédés.

L'ambassadeur espagnol, qui avait eu le temps de se convaincre de la loyauté du ministre français et de sa franchise en affaires, n'hésita pas cette fois à lui donner par écrit un mémoire contenant les points principaux sur lesquels on pourrait rédiger le traité. Certaines clauses parurent à Choiseul mériter « un examen aussi sérieux que réfléchi ». Cela n'étonna pas d'Ossun, qui en donna l'explication à son chef. Les pouvoirs accordés à M. de Grimaldi et son désir d'accélérer la négociation dont il était chargé lui avaient permis de dres-

ser un projet d'alliance et de le remettre à la cour de Versailles sans l'avoir préalablement soumis au roi d'Espagne. Celui-ci estima de lui-même que quelques-uns de ses articles gêneraient peut-être la France, et il en ordonna la suppression. C'est M. Wall qui avait informé d'Ossun de cette décision de Charles III. Il l'avait également averti que l'ambassadeur espagnol était autorisé à consentir aux changements que Choiseul proposerait. Il suffirait au ministre de mettre ses observations à côté des articles qui lui paraîtraient inacceptables pour que la cour de Madrid les modifiât.

Il n'était pas possible de témoigner plus d'empressement que ne le faisait alors M. Wall. En montrant une entière déférence au désir de son souverain de « s'unir étroitement et pour toujours à la France », le secrétaire d'État gagnait la confiance que le roi d'Espagne avait longtemps hésité à lui témoigner. Sa faveur grandissait au point que, suivant l'expression de d'Ossun, il commençait même à prendre de la supériorité sur ses collègues. Sa soumission aux ordres de Charles III le rapprochait aussi de la reine-mère, qui ne dissimulait en aucune occasion son attachement à Louis XV.

Le roi, par égard pour elle, n'hésitait pas à lui communiquer une partie des négociations. Elle avait su se faire assez discrète pour que son fils ne

prît pas ombrage de son intervention et elle était parvenue de la sorte à se faire confier bien des choses. C'est ainsi que d'Ossun pouvait écrire à Choiseul :

J'ai remarqué, Mr, que toutes les fois qu'il vient des nouvelles favorables à la France le roi d'Espagne ordonne à M. Wall de les aller porter sur le champ à sa mère en sorte que ce ministre est obligé, ces jours-là, de différer son dîner jusqu'à trois heures et demie, parce que la reine n'est jamais visible qu'après trois heures. Il me paraît qu'on peut en conclure que la reine marque à son fils beaucoup d'affection pour la France et qu'elle est bien sûre de lui plaire en manifestant ses sentiments (1).

En dépit de la confiance témoignée par le roi d'Espagne à Élisabeth de Parme, notre ambassadeur (à qui Choiseul avait laissé toute latitude à cet égard) aurait craint de déplaire à Charles III en traitant directement les affaires avec elle : « Ce prince, disait-il, jaloux de son autorité, est ennemi des moyens détournés. Aussi je pense que, puisque les choses vont bien, il convient que je continue la méthode que j'ai suivie jusqu'à présent. » Il se bornait donc à faire sa cour à la reine mère « en termes généraux » et ne lui laissait rien ignorer des dispositions de Louis XV envers elle. Un jour même l'occasion se présenta pour d'Ossun de lui

(1) Espagne 532, f° 84.

dire qu'il remarquait chez le roi d'Espagne un penchant plus décidé pour la France depuis qu'il avait la satisfaction de s'entretenir avec elle. A quoi Élisabeth de Parme répondit : « Je ne fais que mon devoir, monsieur l'ambassadeur, et le roi votre maître doit compter essentiellement sur moi en tout ce qui sera en mon pouvoir. » « Cela étant, repartit d'Ossun, j'espère de plus en plus le succès de la négociation intéressante qui se poursuit entre les deux cours et dont je suis bien persuadé que Votre Majesté est informée. » La Reine dit alors en riant : « Il est vrai que j'en sais quelque chose, car j'ai de bons gazetiers qui m'instruisent assez régulièrement des nouvelles (1). »

Si les souverains et le ministre espagnol manifestaient un tel désir de rapprochement avec la France, Louis XV ne se montrait pas moins favorable à l'Espagne.

Je voudrais, écrivait Choiseul le 12 mai 1761, que le roi d'Espagne eût été à portée d'entendre le Roi s'expliquer il y a quelques jours, dans son conseil, sur son désir de cimenter par de nouveaux liens et de rendre à jamais indissolubles les nœuds qui l'unissent à S. M. Catholique autant par l'amitié que par le sang. *Il fut aisé à tous les ministres du roi de sentir que S. M. en s'exprimant avec l'énergie et le sentiment qu'elle mit dans son discours était beaucoup moins affectée des raisons politiques que dirigée*

(1) Espagne 532, f° 101.

par les mouvements de son cœur. Cette façon de penser répond des dispositions du Roi pour contracter avec le roi son cousin tous les engagements réciproques qui paraîtront nécessaires et convenables (1).

Tant de cordialité de part et d'autre était bien de nature à faciliter la poursuite des négociations entre les deux cours, « suivant les règles que prescrivaient une amitié sincère et une parfaite égalité. » Choiseul en jugeait de la sorte lui à qui les effusions du cœur ne faisaient pas perdre la tête. Au milieu de ces épanchements d'affection, il conservait la raison la plus droite et la plus lucide, ainsi que le prouve la suite de sa dépêche à l'ambassadeur.

Pour remplir cet objet avec toute l'étendue et toute la solidité dont il est susceptible il faut, disait-il, un traité plus clair et plus détaillé que celui dont le marquis de Grimaldi m'a remis le projet. Je compte, en conséquence, lui donner incessamment un contre projet divisé en deux parties qui formeront le plan de deux traités différents. *L'un sera un pacte de famille* à stipuler et à constater (*sic*) à perpétuité entre tous les souverains de la maison de France et qui n'étant relatif qu'aux intérêts des branches qui la composent sera exclusif pour toute autre puissance, le second traité, auquel d'autres puissances pourront être admises à accéder, roulera sur les objets qui, regardant principalement le Roi et le roi d'Espagne, ont aussi des rapports plus ou moins directs avec d'autres rois ou républiques (2).

(1) Espagne 532, f° 235.
(2) Espagne 532, f° 235.

V

C'est donc dans la lettre du 12 mai 1761 qu'apparaît pour la première fois ce mot de « pacte de famille », destiné à devenir célèbre dans l'histoire. On voit le soin avec lequel le ministre s'appliquait à bien distinguer les deux éléments constitutifs de l'acte qu'il voulait signer avec l'Espagne et la méthode toute rationnelle qui présidait à ces pourparlers. Choiseul précisait encore sa pensée et manifestait la prudence de sa politique en disant :

Tel est, Mr, le canevas de l'alliance que le Roi désire de conclure le plus tôt qu'il sera possible avec S. M. Catholique en établissant entre la position actuelle des affaires générales et l'état où elles pourront se trouver dans la suite après que la paix aura fait cesser la présente guerre une distinction qui fixera les engagements respectifs à prendre relativement à ces deux époques (1).

Ce n'était d'ailleurs pas uniquement par devoir que Choiseul s'occupait de ce travail et le penchant personnel qui le portait vers l'alliance espagnole lui facilitait singulièrement la tâche. Il redisait ses sentiments à d'Ossun dans des termes qui ne lais-

(1) Espagne 532, f° 235.

sent aucun doute à cet égard. « Il est certain, monsieur, que de toutes les fonctions de mon ministère, je n'en remplis aucune avec autant de goût et plus de zèle que celle qui tend à perfectionner cet ouvrage, que je regarde comme le fondement le plus inébranlable de la prospérité des deux monarchies (1). » L'attitude nouvelle de M. Wall ne pouvait que l'aider aujourd'hui et il s'en réjouissait sans réserves, car « cette uniformité de sentiments et de désirs entre les deux rois et leurs ministères » lui faisait entrevoir le succès prochain de l'œuvre qui lui tenait si fort au cœur.

(1) Espagne 532, f° 236.

CHAPITRE IX

LE PACTE DE FAMILLE

I

Comme le disait Choiseul, l'union entre la France et l'Espagne n'avait de chances de s'établir solidement « que par un système politique commun aux deux monarques et qui fût fondé sur une parfaite égalité de moyens à employer, d'avantages à espérer et de risques à courir (1) ». C'est parce que le projet de M. de Grimaldi ne répondait pas à ces vues qu'il lui parut nécessaire de l'étudier et de le reviser. L'ambassadeur espagnol (et l'on ne peut songer à lui en faire un grief) s'était occupé surtout des avantages et des garanties à donner à l'Espagne. Il était naturel qu'à son tour, le ministre de Louis XV défendît de son mieux les intérêts de la France.

(1) Espagne 532, f° 299.

Parmi les clauses proposées par le représentant de Charles III s'en trouvait une qui provoqua tout d'abord les observations de Choiseul. M. de Grimaldi demandait que Minorque fût remise en dépôt à l'Espagne si l'Angleterre, en apprenant la signature du traité, déclarait la guerre au Roi Catholique. Il aurait en outre voulu, « dans le cas où Dieu bénirait les succès de la triple alliance, » que cette île fût réunie à son pays. Le cabinet de Versailles s'éleva contre une telle prétention, « cette conquête, disait Choiseul, étant une vraie et unique compensation à celles des ennemis sur la France (1) ».

Il ajoutait d'autre part :

La garantie réciproque des domaines que l'Espagne possède actuellement dans les deux Indes et de ceux dont la France demeurera en possession après la conclusion de la paix qui doit terminer la présente guerre ne présente pas un avantage égal pour les deux couronnes. *Il faut, pour établir cette égalité, fixer l'époque de la garantie au même terme*; c'est-à-dire, si l'Espagne ne garantit que les possessions que la France conservera à la paix, la France ne garantisse également que celles qui seront, dans le même temps, sous la domination de l'Espagne ou que, si la France garantit les domaines que l'Espagne possédera le jour de la signature du traité, cette dernière couronne garantira pareillement ceux qui seront à la même époque au pouvoir de la France (2).

(1) Espagne 532, f° 299.
(2) Espagne 532, f° 300.

On voit, par ces exemples, avec quelle vigueur de raisonnement et quelle clarté d'intelligence le ministre poursuivait les pourparlers entamés entre nos deux pays. La justesse des observations tracées par sa main, en marge du projet qu'on lui avait soumis, n'est pas moins digne d'être notée. M. de Grimaldi avait proposé une clause obligeant les deux souverains à se communiquer l'un à l'autre *toutes les négociations, sans restriction ni réserve*, lors même que l'objet n'en aurait aucune sorte de rapport avec le souverain à qui cette communication devait être faite. A quoi Choiseul répondit : « *Il semble qu'il est nécessaire de borner cette obligation aux affaires qui peuvent intéresser en quelque manière l'une ou l'autre de ces deux puissances*. Le secret est l'âme des négociations et leurs succès en dépend presque toujours. Doit-on le compromettre par le seul motif de satisfaire la curiosité d'un tiers sans que celui-ci ait aucun intérêt direct ni indirect à être instruit de ce qu'on négocie (1)? » C'est le langage du bon sens et de la raison, toujours utile à faire entendre, surtout en face d'intérêts aussi graves que ceux alors en jeu entre la France et l'Espagne.

(1) Espagne 532, f° 299.

II

La cour de Versailles crut cependant devoir faire quelques sacrifices pour entraîner le gouvernement de Madrid dans une alliance dont elle espérait, pour l'avenir, de si grands et si féconds résultats. On ne saurait expliquer que par cette considération l'offre contenue dans le mémoire que Choiseul envoyait à d'Ossun, le 2 juin 1761.

Louis XV proposait à son cousin, pour le cas où il s'engagerait à entrer en guerre contre l'Angleterre au mois de mai 1762 (1), de comprendre dans les négociations de paix alors poursuivies à Londres les intérêts de l'Espagne en ce qui concernait la pêche à Terre-Neuve, les prises de navires et les établissements dans la baie de Honduras. « La proposition que fait le Roi, était-il dit, ne doit pas retarder la conclusion du traité proposé, qui est indépendant de cette situation particulière, mais elle demande une réponse prompte, afin que l'on puisse diriger la conduite du ministre du Roi à

(1) Si nous ne pouvions pas, d'ici là, conclure notre paix avec ce pays.

Londres relativement aux intentions connues de Sa Majesté Catholique. »

Il est bien évident que cette offre (la suite des événements devait le prouver) avait de sérieux inconvénients et l'on comprend que Choiseul se soit attaché à nous laisser la preuve qu'il l'avait transmise *sur l'ordre du roi*, mais sans aucun enthousiasme personnel. Pareille démarche ne pouvait que compliquer une situation déjà suffisamment difficile en présence d'un adversaire comme Pitt. Mêler ainsi les griefs de deux princes, dont l'un était belligérant tandis que l'autre se posait encore en médiateur amical, avait d'ailleurs quelque chose de bizarre et de contradictoire qui devait choquer l'esprit si net du ministre de Louis XV.

La proposition de la France convint naturellement à Charles III; elle lui prouvait une fois de plus combien son cousin tenait à unir les intérêts des deux cours. Le roi d'Espagne espérait toujours, contre tout espoir, obtenir du cabinet britannique les satisfactions qu'il en attendait depuis si longtemps, et ses réclamations, soutenues par notre pays, lui semblaient encore plus assurées du succès. Il accueillit donc avec faveur ces nouvelles avances de Versailles et donna l'ordre à M. de Fuentès de témoigner à M. de Bussy, qui négo-

ciait notre paix à Londres, la plus entière confiance en ne lui cachant rien de ses pourparlers personnels, de même que l'envoyé français le tenait au courant de nos affaires.

Si pareille intimité existait en Angleterre entre les deux représentants de la France et de l'Espagne, il n'y en avait pas moins à Versailles dans les rapports du ministre de Louis XV avec le marquis de Grimaldi. Ils examinaient ensemble le projet de pacte de famille (car la discussion d'un traité de commerce avait été ajournée à plus tard) et ils se communiquaient librement leurs impressions. C'est ainsi que l'ambassadeur espagnol reprochait au document présenté par Choiseul de sembler perdre de vue l'objet principal que l'on se proposait, « à savoir une alliance maritime. » Il disait encore que l'engagement de se porter réciproquement secours dans n'importe quelle guerre était plus avantageux à la France qu'à l'Espagne. Celle-ci n'avait d'agression vraisemblable à redouter que de l'Angleterre ou du côté de l'Italie; la France, au contraire, pouvait se demander si elle n'aurait pas comme ennemies toutes les puissances de l'Allemagne et du Nord avec lesquelles il était difficile, pour le roi catholique, de prévoir un démêlé futur.

Choiseul répondait à son interlocuteur que, *dans*

sa pensée, l'union entre nos deux pays devait être générale et indéfinie et regarder, par conséquent, la terre aussi bien que la mer. Du moment où les deux souverains se garantiraient « réciproquement et sans aucune réserve » tous leurs états « en quelques régions qu'ils soient situés », cette garantie aurait à s'exercer « contre toute puissance qui attaquerait leurs possessions ». Le ministre reconnaissait toutefois que l'on pouvait établir une distinction entre les guerres que la France aurait à soutenir directement du côté de l'Allemagne et celles où elle serait obligée d'intervenir comme auxiliaire en vertu de traités défensifs conclus avec quelques souverains de corps germanique et du Nord (1). Pour les premières, il jugeait utile que l'Espagne marchât de concert avec nous. Il n'en serait pas de même en ce qui concernait les autres. « Au reste, disait Choiseul, en mettant d'Ossun au courant de ces conversations, j'ai ajouté à M. de Grimaldi que le roi était bien éloigné de vouloir que les engagements à contracter fussent plus onéreux pour Sa Majesté Catholique que pour lui-même, et que ce monarque pouvait y mettre les restrictions et les modifications qu'il jugeait à propos, en partant toujours du principe d'une

(1) Cf. art. 8 du pacte de famille.

parfaite égalité et réciprocité entre les deux couronnes (1). »

III

Cette manière de concevoir les choses répondait aux vues de Charles III, et c'est dans cet esprit que se poursuivirent les pourparlers entre les deux cours. M. Wall se montrait aujourd'hui tout à fait soumis aux volontés de son maître et ne jetait plus, comme jadis, des bâtons dans les roues.

Ce ne fut pas lui, en effet, mais bien le roi d'Espagne qui retint quelque temps l'attention des négociateurs sur un point que Choiseul avait cru bon d'aborder; je veux parler de la préséance. Les discussions relatives à cette question se comprenaient quand le trône d'Espagne était occupé par un prince de la maison d'Autriche. Elles n'avaient plus de raison d'être du moment où les membres de la même famille régnaient à Versailles et à Madrid. Il semblait naturel au ministre de décider que l'ordre de la primogéniture trancherait toute difficulté. « Actuellement, disait-il,

(1) Espagne 532, f° 343.

ce seront donc les ambassadeurs du Roi Très Chrétien qui auront la préséance. S'il arrivait dans la suite que le Roi Catholique devînt l'aîné de la maison, les ambassadeurs espagnols précéderaient les ambassadeurs français. Cet arrangement ne peut ni ne doit fortifier ni affaiblir le droit que les couronnes peuvent avoir en tant que couronnes mais, *en marquant publiquement l'union entre les souverains, il détruit et prévient les petites difficultés de cérémonial, toujours embarrassantes vis-à-vis de l'amitié* (1). »

Charles III se montra reconnaissant à Choiseul d'avoir cherché à éloigner « jusqu'aux plus petits sujets de tracasserie entre les deux couronnes ». Il estima cependant que son père Philippe V n'ayant pas voulu entrer en négociations sur ce sujet avec Louis XIV (malgré la déférence qu'il avait naturellement pour lui), il lui était difficile de céder sans réserves à la proposition de la cour de Versailles. Il y avait bien des chances, en effet, pour que la préséance due à la prémogéniture durât longtemps et le souverain espagnol craignait que, sans songer au motif qui l'avait fait établir, on ne s'accordât à dire plus tard qu'elle datait de son règne. Cela risquait peut-être de faire subir à son

(1) Espagne 532, f° 339.

nom une sorte de tache aux yeux de ses compatriotes.

M. Wall offrait une solution assez rationnelle. On aurait décidé que les ministres du cadet de la maison de Bourbon céderaient le pas à ceux de l'aîné dans les cours de famille (Naples et Parme), ce qui suffisait pour marquer l'avantage de la naissance. Dans les autres cours, il serait établi une alternative suivant laquelle l'ambassadeur le plus récemment arrivé passerait après celui qui avait le privilège de l'ancienneté de séjour. Chose étrange (et qui marque l'importance que l'on attachait à ces questions), cette manière de voir, qui aurait dû réunir tous les suffrages, fut bien acceptée par Choiseul, mais rencontra de la résistance dans le conseil du roi. On résolut donc, pour le moment, de ne rien fixer à cet égard dans la persuasion où l'on était que les deux souverains s'entendraient toujours pour éviter les froissements entre leurs agents (1).

Ces légères controverses n'empêchaient pas les accords importants de se poursuivre. De pareilles vétilles, si elles retardaient la négociation (et c'est à ce titre qu'il convient à l'histoire de les signaler),

(1) Ce fut pourtant la solution Wall qui prévalut à la fin et qui devint l'article 27 du pacte de famille.

ne pouvaient pas arrêter le courant qui entraînait les deux pays l'un vers l'autre.

L'ensemble du projet rédigé par Choiseul convint à Charles III et à son ministre. M. Wall n'hésita même pas à dire à d'Ossun qu' « il l'avait trouvé bien et n'exigeait que des changements peu considérables (1) ». Ceux-ci furent d'ailleurs à notre avantage. Au lieu de ne marcher de concert avec nous que pour les guerres où les deux cours auraient un intérêt direct, le roi d'Espagne déclara qu'il entendait prendre part à toutes celles qu' « aurait à soutenir ou qu'entreprendrait la France *toutes les fois que, par suite des événements, la France viendrait à être attaquée dans ses propres états* (2). » C'était là pour notre pays une garantie qui justifiait, à elle seule, un traité d'alliance avec l'Espagne. Les diverses concessions que l'on avait pu faire se trouvaient compensées par l'engagement que prenait Charles III de mettre ses forces à notre disposition pour défendre l'intégrité territoriale de la France.

Il y trouvait son compte assurément, mais n'est-il pas de règle dans une convention pareille qu'elle réponde à l'avantage réciproque des deux parties? Tout ce que l'on peut et ce que l'on doit demander

(1) Espagne 532, f° 383.
(2) Cf. pacte de famille, art. 8.

à celui qui la conclut c'est précisément ce qu'avait réclamé Choiseul, je veux dire » l'égalité de traitement », qui fait qu'aucune nation ne consent à l'autre de sacrifices contraires à son honneur ou à ses intérêts permanents.

Tout marchait donc pour le mieux, à l'heure actuelle, et l'on comprend que d'Ossun écrivît à Choiseul, le 22 juin 1761 : « Je vois avec une satisfaction inexprimable que vous allez terminer le grand ouvrage de l'union des deux couronnes. Permettez que je vous renouvelle mon compliment sincère sur cet événement, que je regarde comme le plus flatteur et le plus glorieux qui pût arriver sous votre ministère (1) ».

IV

Il était autorisé à le féliciter car, l'avant-veille du jour où il lui adressait son « compliment », Louis XV avait signé les pleins pouvoirs qui conféraient au duc de Choiseul, « pair du royaume... ministre et secrétaire d'État, » le droit de prendre « les engagements les plus étendus et les plus

(1) Espagne 532, f° 421.

forts » avec le plénipotentiaire du roi d'Espagne.

Peu de temps après, en communiquant à d'Ossun les pièces envoyées de Versailles par le marquis de Grimaldi, M. Wall lui disait : « Vous voyez, Monsieur l'ambassadeur, le Rubicon est enfin franchi. Le roi mon maître est bien déterminé. Il est jeune et courageux comme un lion. Je suis bien fâché d'être si vieux, et à vous dire le vrai j'aimerais mieux, si nous faisons la guerre, commander un camp volant que d'être où je suis. » Ce ministre aurait préféré surtout que la France n'eût pas à continuer les hostilités et que l'Espagne évitât une rupture avec l'Angleterre. Son vieux système de prudence et, il faut bien le dire, de prudence justifiée (étant donné les ressources militaires insuffisantes de sa cour), persévérait malgré son évolution vers l'alliance française.

On ne saurait en être surpris, puisque Choiseul lui aussi désirait encore, si c'était possible, obtenir la paix par l'Espagne et non pas l'entraîner dans la guerre. La lettre du 7 juillet 1761, écrite de sa main, en est la preuve la plus certaine : « Vous direz au roi d'Espagne, mandait-il à d'Ossun, avec quelle satisfaction le roi son cousin contracte les engagements qui vont l'unir étroitement avec S. M. Catholique. J'ose vous ajouter qu'il fallait que ce fût le roi Charles pour que cet événement

aussi utile que respectable se fit avec *la noblesse, la sincérité et la tendresse* qui ont présidé à cette négociation. » Choiseul félicitait M. Wall « d'avoir vaincu pour un aussi grand ouvrage quelques préjugés qu'il pouvait avoir avec fondement et des craintes d'ailleurs raisonnables », puis il terminait, et c'est là ce qui est important à retenir : « Au surplus, vous ne cacherez pas au roi d'Espagne que *nous avons besoin de la paix dans ce moment et que nous comptons que les engagements que nous prenons n'éloigneront pas cette paix nécessaire* (1). »

Il aurait fallu pour cela ne pas avoir affaire à Pitt et à M. de Fuentès. Ainsi que Choiseul l'écrivait à d'Ossun : « Il est certain que si les deux mémoires (relatifs aux affaires de la France et de l'Espagne) sont remis en même temps à la cour de Londres, c'est avec encore plus de fondement que M. Wall pourra dire que le Rubicon est enfin passé (2). » C'est qu'en effet un pareil acte ne manifestait que trop publiquement l'accord dont le cabinet britannique et d'autres puissances commençaient à soupçonner l'existence entre les gouvernements français et espagnol.

L'opinion personnelle de Choiseul était qu'il eût

(1) Espagne 533, f°s 38 et 39.
(2) Espagne 534, f° 168. Cf. f° 13.

mieux valu ne pas confondre, *à ce moment-là,* les intérêts de nos deux pays. Il eût préféré attendre, pour appuyer les revendications espagnoles, que le ministère anglais eût répondu à nos propres demandes et que le terrain fût ainsi déblayé. Mais Louis XV, dans son désir immodéré de plaire à Charles III, voulut que Bussy prît sur cette question l'avis de M. de Fuentès, et l'ambassadeur espagnol pencha pour la remise simultanée des deux mémoires (1).

Les prévisions du ministre français se réalisèrent. Pitt montra en cette occasion une insultante hauteur. Il renvoya à Bussy le document qui contenait les revendications de l'Espagne en l'accompagnant d'une lettre dont les termes faisaient bien prévoir, dès cette date du 24 juillet 1761, qu'il fallait renoncer à notre paix avec l'Angleterre.

Je dois vous déclarer très nettement, au nom de S. M., qu'elle ne souffrira point que les disputes de l'Espagne soient mêlées d'une façon quelconque dans la négociation de la paix des deux couronnes. A quoi j'ai à ajouter qu'il sera regardé comme offensant pour la dignité du roi et non compatible avec la bonne foi de la négociation qu'on faise mention de pareille idée. En outre, *on n'entend pas que la France ait, en aucun temps, droit de se mêler de pareilles discussions entre la Grande-Bretagne et l'Espagne.* Des considérations si légitimes et si indispensables ont

(1) Voir pour plus de détails *Revue historique*, t. LXXI, année 1899. Choiseul et l'Angleterre.

déterminé le roi à m'ordonner de vous renvoyer le mémoire ci-joint, touchant l'Espagne, comme totalement inadmissible (1).

Le seul résultat pratique de cette démarche fut de provoquer à Madrid une hâte plus grande à terminer les négociations qui devaient nous unir. Charles III, révolté par l'attitude cassante du ministre anglais, se rendit compte enfin qu'il n'y avait plus rien à espérer de son côté. Les quelques scrupules qu'il éprouvait encore sur des points de détails disparurent devant la gravité de la situation et devant la brutalité de l'insulte qui l'atteignait aussi bien que Louis XV.

V

Le renvoi du mémoire surprit et indigna profondément le roi de France. Choiseul n'eut pas le même étonnement, mais il ne ressentit pas moins vivement l'injure que son maître. Sa riposte fut spirituelle et pleine de dignité; elle ne pouvait rien changer à la face des choses.

Les réponses de l'Angleterre aux offres trans-

(1) Pitt à Bussy, 24 juillet 1761. Angleterre, t. XLIV, f° 54.

mises par Bussy étaient, suivant le mot du ministre, « plutôt des lois dictées par un vainqueur que des conditions de paix proposées par des puissances égales. » Voilà pourquoi Choiseul écrivait à d'Ossun, le 30 juillet 1761 :

Ainsi, Mr, voilà la guerre qui va recommencer de nouveau et avec plus d'acharnement que jamais. Le temps de l'union des deux couronnes est arrivé. Si S. M. Catholique est aussi touchée de l'orgueil et du despotisme à craindre de l'Angleterre que l'est le Roi, S. M. vous ordonne de dire à ce prince qu'elle regarde le traité comme conclu entre elle et le Roi son cousin ; qu'en conséquence elle l'invite à lui confier quelles sont ses intentions relativement à la déclaration de guerre contre l'Angleterre afin que, de son côté, elle puisse se préparer pour seconder de tout son pouvoir les projets de S. M. catholique.

Ainsi, par suite d'une fausse manœuvre qu'il n'avait pas dépendu de lui d'éviter, Choiseul se trouvait irrévocablement condamné à préparer la continuation de cette guerre à laquelle il sentait pour la France le besoin de mettre un terme. « Je pense que, désormais, il serait trop humiliant de songer à la paix, » disait-il à d'Ossun (1). Et dès lors, avec son énergie ordinaire et la rapidité de décision qui le caractérisait, il recommandait à l'ambassadeur « d'échauffer le roi d'Espagne et son ministère le plus qu'il pourrait, pour lui faire

(1) Espagne 533, f° 213.

prendre son parti avec autant de promptitude que de hauteur ».

Pour l'y encourager, la cour de Versailles se décida à préciser certains accords et à faire des concessions nouvelles. En même temps que le « pacte perpétuel de famille », les deux pays signeraient une convention secrète « ayant pour objet de s'opposer aux desseins ambitieux de l'Angleterre ». Il serait entendu entre les deux souverains que si le cabinet britannique ne consentait pas à la paix avec la France, le roi d'Espagne lui déclarerait la guerre au 1er mai 1762. En échange de son intervention, on remettrait à Charles III l'île de Minorque en gage dès le début des hostilités. De plus, si la cour de Londres, soupçonnant l'accord entre les deux puissances, attaquait l'Espagne avant cette date, le roi Louis XV s'engageait à défendre son cousin et à l'aider de toutes ses forces.

Un autre sacrifice qui dut singulièrement coûter à Choiseul fut encore consenti par lui afin d'obtenir de l'Espagne un concours pécuniaire qui permettrait de soutenir avec plus d'énergie les opérations militaires et maritimes. Il chargea d'Ossun de laisser pressentir au marquis de Squillaci, ministre des finances de Charles III, que, si la France pouvait trouver à Madrid des facilités

financières, elle se prêterait plus tard à une cession de la Louisiane à l'Espagne (1). Mais avant de se prononcer définitivement sur ce point et d'en parler officiellement au souverain, on tenait à savoir s'il entrerait en guerre contre l'Angleterre.

Ce qui pressait le plus pour le moment (et Choiseul pria d'Ossun de régler rapidement cette question) c'était que Charles III déclarât au cabinet de Londres que la démarche faite par Bussy l'avait été de son plein gré et avec son aveu. Il importait en effet, pour l'honneur de la France, que l'on ne crût pas à un acte non concerté d'avance et qui, sans l'assentiment du souverain espagnol, eût été destiné à le compromettre. Il fallait d'autant plus le bien établir que, d'après l'avis donné à M. Wall par M. de Fuentès, Pitt était furieux contre lui et contre le marquis de Grimaldi. Il pensait, paraît-il, ou tout au moins il prétendait, que ces deux ministres s'étaient avancés *par amitié pour la France et par haine contre l'Angleterre,* mais sans le consentement de leur cour (2).

Charles III s'empressa de donner des ordres pour détruire cette erreur de Pitt. Lorsque l'ambassadeur espagnol déclara, de sa part, à ce der-

(1) Espagne 533, f° 213.

(2) C'est un billet de Grimaldi à Choiseul qui nous l'apprend. Cf. Espagne 533.

nier, que le mémoire présenté par M. de Bussy l'avait été à la suite d'un parfait accord entre Madrid et Versailles, le ministre anglais s'échauffa et montra beaucoup d'aigreur. Mais, suivant les propres termes de M. de Grimaldi, « M. de Fuentès prit, de son côté, plus de feu que M. Pitt et se conduisit parfaitement. » « Il m'a dit, ajoutait-il à Choiseul, qu'il était échappé à M. Pitt quelques menaces contre l'Espagne, que cependant ce ministre avait feint de ne pas donner une entière créance aux déclarations de M. de Fuentès. »

En dépit de ces apparences et de l'attitude qu'il voulait prendre en cette occasion, Pitt, que M. Wall nommait un « Lucifer », était trop avisé pour ne pas conclure de cette démarche qu'une entente formelle se trouvait établie ou allait s'établir entre la France et l'Espagne. En quoi, d'ailleurs, il ne se trompait pas, puisque, le 14 août 1761, le chevalier de Carrion écrivait à l'abbé de la Ville :

L'ouvrage le plus mémorable est enfin conclu! Ce fut hier à minuit que M. le duc de Choiseul avertit M. l'ambassadeur que le roi avait approuvé l'article et que, demain samedi à 11 heures, la signature du pacte et de la convention se ferait ici... Je ne puis pas vous exprimer assez toute ma joie de voir les deux nations *tant hermanadas.* Quelle gloire pour les deux Rois qui en sont les auteurs, pour les deux ministres qui en sont les instruments et quelle satis-

faction pour tous ceux qui sont capables d'en connaître les avantages! Dieu veuille bénir ce grand ouvrage (1)!

VI

Le 15 août 1761, les signatures étaient échangées à Versailles entre Choiseul et le marquis de Grimaldi : plénipotentiaire de Charles III. C'est de ce jour-là que commence le « pacte de famille » qui devait tenir une si grande place dans notre politique étrangère. L'enthousiasme avec lequel fut accueillie cette union entre la France et l'Espagne, nous en avons la preuve dans le billet du chevalier de Carrion, comme dans les divers documents de cette époque. Il semblait alors que tout allait changer de face par l'existence d'une intimité étroite et efficace entre les princes de la maison de Bourbon. Le grand projet de Louis XIV était réalisé par son arrière petit-fils (2), qui se précipitait avec amour dans les bras de l'Espagne, tandis que Choiseul, plus raisonnable et plus pondéré que son maître, se montrait heureux lui aussi de cet accord

(1) Espagne 533, f° 265.
(2) Cf. le préambule du pacte de famille.

où l'inclination et la raison trouvaient également leur place.

Il n'obtenait pas, sans doute, tout ce qu'il aurait désiré pour son pays, et certaines concessions, que les événements l'avaient obligé à consentir, tempéraient peut-être une joie bien légitime. L'ensemble du traité et surtout les espérances qu'il faisait naître compensaient toutefois les sacrifices auxquels le ministre de Louis XV avait dû se résoudre : « Il y a en politique, a dit un de nos plus grands historiens, des impressions morales dont la portée dépasse tous les effets matériels (1). » Ce mot du duc de Broglie peut s'appliquer au pacte de famille comme au traité de 1756. On éprouvait à Versailles un sentiment d'allégresse et de soulagement parce que, l'alliance avec l'Espagne venant se joindre à celle avec l'Autriche, il semblait qu'un avenir de sécurité et de gloire s'ouvrait pour notre pays.

Il y avait pour Choiseul une satisfaction personnelle et patriotique à se dire que, par un esprit de suite vraiment digne d'être loué, il avait doté la France d'une force nouvelle. Concevoir de grands desseins et sentir que, par la fatalité des choses, on demeure impuissant à les réaliser, n'est-ce pas

(1) Duc de Broglie, *Alliance autrichienne*, p. 277.

là pour l'homme de cœur la plus cruelle des peines et la plus angoissante destinée? Le ministre l'avait longtemps éprouvé puisque c'est seulement au bout de trois ans qu'il signait cette alliance à laquelle, depuis son avènement aux affaires, il consacrait le meilleur de ses pensées. La journée du 15 août 1761 le dédommageait de sa patience et de ses préoccupations d'autrefois.

Elle arrivait seulement un peu tard en ce qui concernait les hostilités actuelles avec l'Angleterre. La lenteur de l'Espagne à comprendre ses véritables intérêts allait fausser au début, par l'usage prématuré qu'il faudrait en faire, cette union que Choiseul avait poursuivie comme un gage de paix réparatrice pour le présent et de guerre glorieuse pour l'avenir. C'est seulement plus tard que l'emploi s'en réalisera tel que l'avait projeté son auteur. Ce jour-là, les événements justifieront les espérances du ministre et feront éclater à tous les yeux la sagesse de ses prévisions et des plans qu'il avait formés.

VII

La joie que fit ressentir à Versailles la signature du pacte de famille ne fut pas moins grande

à Madrid. « Il me serait bien difficile, monsieur, écrivait le marquis d'Ossun, de rendre l'air de satisfaction que j'ai remarqué dans S. M. Catholique, mais je puis dire qu'elle a exprimé dans les termes les plus énergiques sa vive reconnaissance et sa tendre amitié pour le Roi (1). » La lettre que le roi d'Espagne écrivit de sa propre main à Louis XV ne laisse aucun doute à cet égard (2). M. Wall lui-même apparut content de nos traités et l'ambassadeur disait de lui : « C'est un ministre qui a de l'expérience et de grandes ressources dans l'esprit. On peut être certain qu'il marchera de très bon pied. »

D'Ossun avait bien le droit de se réjouir lui aussi car, en toute justice, il convient de lui faire sa place à côté de Choiseul. Par sa confiance inaltérable en Charles III il avait su, au cours de ces négociations laborieuses et délicates, renseigner et rassurer le ministre qui aurait pu, sans lui, céder au découragement ou au dépit de voir ses efforts si longs à aboutir. Il méritait donc pleinement les éloges que son chef lui adressa dans plus d'une occasion.

Louis XV n'oublia pas que le zèle, peut-être un

(1) Espagne 533, f° 334.

(2) Je ne crois pas qu'il soit possible que mon cœur ressente jamais une plus parfaite satisfaction que celle qu'il a éprouvée au moment de signer la ratification de notre intime union et celle de nos deux couronnes. (Espagne 533, f° 345).

peu brouillon, mais à coup sûr très ardent, du marquis de Grimaldi avait provoqué l'ouverture des pourparlers efficaces. Il voulut donc lui en témoigner sa reconnaissance et pria son cousin de l'y autoriser. Le roi d'Espagne y consentit volontiers. Il lui demanda seulement de vouloir bien « suspendre l'effet de ses bontés jusqu'à ce qu'il fût temps de laisser pénétrer au public le nouveau système des deux cours ». Il préférait encore, à cette date, laisser planer un certain doute à cet égard afin de ne pas s'obliger trop tôt à supporter les coups de l'Angleterre.

Les sentiments de Charles III envers Choiseul n'étaient pas moins empreints de bienveillance puisqu'il écrivait à Louis XV : « le zèle, la bonne foi et l'activité qu'il a mis dans le cours de cette importante affaire méritent toute mon estime (1). » Il déclara lui-même à d'Ossun qu'il se préparait, quand l'heure serait venue, à lui en donner une marque éclatante. M. Wall s'exprima, à son tour, dans les mêmes termes et laissa comprendre à l'ambassadeur qu'il s'agissait de la Toison d'Or. Celui-ci lui fit alors observer que si Choiseul avait des enfants, la « grandesse », qui s'étendrait à eux, pourrait peut-être mieux lui convenir. Charles III,

(1) Lettre autographe à Louis XV déjà citée (Espagne 533, f° 345).

averti par son ministre, se montra tout disposé à lui laisser le choix.

Il faut remercier d'Ossun d'avoir eu cette idée, car elle nous vaut une lettre de Choiseul qui manifeste une fois de plus quel sens de la fierté nationale s'alliait chez lui aux formes du courtisan.

Vous ne doutez pas assurément de ma respectueuse et vive sensibilité au témoignage public de satisfaction et de bonté que S. M. catholique me destine... Je sens, comme je le dois, Mr, la marque d'amitié que vous m'avez donnée en suggérant de vous-même l'alternative de la grandesse ou de la Toison et je vous prie d'être bien persuadé de ma reconnaissance, mais je vous avoue que, malgré les avantages réels et permanents de la grandesse, je supplierais très respectueusement le Roi d'Espagne de me dispenser de l'accepter s'il en était question pour moi ou pour mon frère. S. M. C. ne désapprouverait pas la juste délicatesse qui déciderait ma répugnance à être revêtu d'une dignité étrangère.

Il n'en est pas de même de l'ordre de la Toison d'Or et, puisque le roi d'Espagne a bien voulu de son propre mouvement me destiner cette décoration, je la recevrai avec le plus profond respect et de l'agrément du Roi qui porte le même collier, devenu en quelque sorte, ainsi que le cordon du Saint-Esprit, un ordre de famille. S. M. C. décidera du temps où elle croira devoir m'accorder cette faveur sans avoir à craindre que la publicité de cette grâce puisse compromettre le secret du système convenu entre les deux couronnes (1).

(1) Choiseul à d'Ossun. Lettre particulière du 8 septembre 1761. Espagne 533, fos 394 et 395.

Le geste de Choiseul refusant d'être grand d'Espagne pour ne pas « être revêtu d'une dignité étrangère » peint au vif ses sentiments de Français. Il n'est pas de conclusion plus noble aux efforts diplomatiques dont je viens de retracer l'histoire.

Je serais heureux d'avoir rendu au ministre de Louis XV la justice qu'il mérite, dans ces pages où je me suis imposé de mettre le minimum possible de négociations pour insister, avant tout, sur l'esprit qui les a conduites et sur le rôle des personnages qui y ont été mêlés. Le traité qui les a clôturées était connu depuis longtemps et je n'ai pas la prétention de le révéler au public. Il m'a semblé par contre qu'on pouvait, encore de nos jours, éclairer les dessous qui l'ont préparé et, si j'ose m'exprimer ainsi, montrer aux lecteurs les coulisses tout autant que la scène. Choiseul ne peut qu'y gagner aux yeux de la postérité.

ANNEXE

TEXTE DU PACTE DE FAMILLE

(De Clercq, *Recueil des traités de la France*, t. Ier, p. 81 à 88.)

TRAITÉ DIT PACTE DE FAMILLE

CONCLU A PARIS, LE 15 AOUT 1761, ENTRE LA FRANCE ET L'ESPAGNE

Au nom de la T. S. et I. Trinité, Père, Fils, et Saint-Esprit, Ainsi soit-il.

Les liens du sang qui unissent les deux monarques qui règnent en France et en Espagne et les sentiments particuliers dont ils sont animés l'un pour l'autre et dont ils ont donné tant de preuves ont engagé S. M. T. C. et S. M. C. à arrêter et conclure entre Elles un Traité d'amitié et d'union, sous la dénomination de pacte de famille, et dont l'objet principal est de rendre permanents et indissolubles tant pour leurs dites Majestés que pour leurs descendants et successeurs, les devoirs qui sont une suite naturelle de la parenté et de l'amitié. L'intention de S. M. T. C. et de S. M. C. en contractant les engagements qu'Elles prennent par ce Traité est de perpétuer dans leur postérité les sentiments de Louis XIV, de glorieuse mémoire, leur commun et auguste bisaïeul, et de faire subsister à jamais un monument solennel de l'intérêt réciproque qui doit être la base des désirs de leurs cœurs et de la prospérité de leurs familles royales.

Dans cette vue, pour parvenir à un but si convenable et si salutaire, LL. MM. T. C. et C. ont donné leurs pleins pouvoirs, savoir : S. M. T. C. au duc de *Choiseul*, Pair de France, Chevalier de ses Ordres, Lieutenant général des armées de S. M., gouverneur de Touraine, Grand Maître

et Surintendant Général des Courriers, Postes et Relais de France, Ministre et Secrétaire d'Etat ayant le département des affaires étrangères et de la guerre; et S. M. C. au Marquis de *Grimaldi*, Gentilhomme de Sa Chambre avec exercice, et son ambassadeur Extraordinaire auprès du roi très chrétien, lesquels, informés des dispositions de leurs Souverains respectifs, et après s'être communiqué leurs pleins pouvoirs, sont convenus des articles suivants :

Article premier. Le Roi T. C. et le Roi C. déclarent qu'en vertu de leurs intimes liaisons de parenté et d'amitié et par l'union qu'ils contractent par le présent Traité, ils regarderont à l'avenir comme leur ennemie toute Puissance qui le deviendra de l'une ou de l'autre des deux Couronnes.

Art. 2. Les deux Rois contractants se garantissent réciproquement de la manière la plus absolue et la plus authentique, tous les États, terres, îles, et places, qu'ils possèdent dans quelque partie du monde que ce soit, sans aucune réserve ni exception, et les possessions, objets de leur garantie, seront constatées suivant l'état actuel où elles seront au premier moment où l'une et l'autre Couronne se trouveront en Paix avec toutes les autres Puissances.

Art. 3. S. M. T. C. et S. M. C accordent la même garantie absolue et authentique au Roi des Deux Siciles, et à l'Infant Don Philippe, Duc de Parme, pour tous les États, Places et Pays qu'ils possèdent, bien entendu que S. M. Sicilienne et le dit Infant Duc de Parme garantiront aussi de leur part tous les Etats et Domaines de S. M. T. C. et de S. M. C.

Art. 4. Quoique la garantie inviolable et mutuelle à laquelle LL. MM. E. C et C. s'engagent doive être soutenue de toute leur puissance et que leurs Majestés l'entendent ainsi d'après le principe qui est le fondement de ce Traité, que, *qui attaque une couronne attaque l'autre;* cependant les deux parties contractantes ont jugé à propos

de fixer les premiers secours que la Puissance requise sera tenue de fournir à la Puissance requérante.

Art. 5. Il est convenu entre les deux Rois que la couronne qui sera requise de fournir le secours aura dans un ou plusieurs de ses ports, trois mois après la réquisition, douze vaisseaux de ligne et six frégates armées à la disposition entière de la Couronne requérante.

Art. 6. La Puissance requise tiendra, dans le même espace de trois mois, à la disposition de la Puissance requérante, dix-huit mille hommes d'infanterie six mille hommes de cavalerie, si la France est la puissance requise, et l'Espagne, dans le cas où Elle serait la Puissance requise dix mille hommes d'infanterie et deux mille hommes de cavalerie. Dans cette différence de nombre on a eu égard à celle qui se trouve entre les troupes que la France a actuellement sur pied et celles qui sont entretenues par l'Espagne mais s'il arrivait dans la suite que le nombre des troupes sur pied fût égal de part et d'autre l'obligation serait dès lors pareillement égale de se fournir réciproquement le même nombre. La Puissance requise s'engage à assembler celui qu'Elle devra fournir, et à le mettre à portée de sa destination, sans cependant le faire d'abord sortir de ses États, mais de le placer dans la partie desdits États qui sera indiquée par la partie requérante afin qu'il y soit plus à la portée de l'entreprise ou objet pour lequel elle demandera lesdites troupes, et comme cet emplacement devra être précédé de quelque embarquement, navigation ou marche de troupes par terre, le tout s'exécutera aux frais de la puissance requise à qui ledit secours appartiendra en propriété.

Art. 7. Quant à ce qui regarde la différence dudit nombre de troupes à fournir, S. M. C. excepte le cas où elles seraient nécessaires pour défendre les Domaines du Roi des Deux-Siciles, son fils, ou ceux de l'Infant Duc de Parme, son frère, de sorte que reconnaissant l'obligation de préférence, quoique volontaire, que les liens du sang et de la proche parenté lui imposeraient alors le Roi C.

dans ces deux cas, promet de fournir un secours de dix-huit mille hommes d'infanterie et de six mille hommes de cavalerie, et même toutes ses forces, sans rien exiger de S. M. T. C. que le nombre de troupes ci-dessus stipulé, et les efforts que Sa tendre amitié pour les Princes de son sang pourra lui inspirer de faire en leur faveur.

Art. 8. S. M. T. C. excepte aussi, de son côté, les guerres dans lesquelles Elle pourrait entrer ou prendre part, en conséquence des engagements qu'Elle a contractés par les Traités de Westphalie, et autres alliances avec les Puissances de l'Allemagne et du Nord; et, considérant que lesdites guerres ne peuvent intéresser en rien la Couronne d'Espagne, S. M. T. C. promet de ne point exiger aucun secours du Roi C., à moins cependant que quelque puissance maritime ne prît part auxdites guerres, ou que les événements en fussent si contraires à la France, qu'elle se vît attaquée dans son propre pays par terre; et, dans ce dernier cas, S. M. C. promet au Roi T. C. de lui fournir sans aucune exception, non seulement les 10,000 hommes d'infanterie et 2,000 hommes de cavalerie, mais aussi de porter, en cas de besoin, ce secours jusqu'à 18,000 hommes d'infanterie et 6,000 hommes de cavalerie, ainsi qu'il a été stipulé par rapport au nombre à fournir au Roi C. par S. M. T. C., S. M. C. s'engageant, si le cas arrive, de n'avoir aucun égard à la disproportion qui se trouve entre les forces de terre de la France et celles de l'Espagne.

Art. 9. Il sera libre à la Puissance requérante d'envoyer un ou plusieurs Commissaires choisis parmi ses sujets, pour s'assurer par eux-mêmes que la Puissance requise a rassemblé dans les trois mois, à compter de la réquisition, et tient dans un ou plusieurs de ses ports, les douze vaisseaux de ligne et les six frégates armées en guerre, ainsi que le nombre stipulé de troupes de terre, le tout prêt à marcher.

Art. 10. Lesdits vaisseaux, frégates et troupes agiront selon la volonté de la puissance qui en aura besoin et qui

les aura demandées, sans que, sur les motifs ou sur les objets indiqués pour l'emploi desdites forces de terre et de mer, la Puissance requise puisse faire plus d'une seule et unique représentation.

Art. 11. Ce qui vient d'être convenu aura lieu toutes les fois que la Puissance requérante demanderait le secours pour quelque entreprise offensive et défensive de terre ou de mer d'une exécution immédiate, et ne doit pas s'entendre pour le cas où les vaisseaux et frégates de la Puissance requise iraient s'établir dans quelque port de ses États puisqu'il suffira alors qu'elle tienne ses forces de terre et de mer prêtes dans les endroits de ses Domaines qui seront indiqués par la Puissanee requérante comme plus utile à ses vues.

Art. 12. La demande que l'un des deux souverains fera à l'autre des secours stipulés par le présent traité, suffira pour constater le besoin d'une part, et l'obligation de l'autre de fournir lesdits secours, sans qu'il soit nécessaire d'entrer dans aucune explication de quelque espèce qu'elle puisse être, ni sous quelque prétexte que ce soit, pour éluder la plus prompte et la plus parfaite exécution de cet engagement.

Art. 13. En conséquence de l'article précédent, la discussion du cas offensif ou défensif ne pourra point avoir lieu par rapport aux douze vaisseaux, aux six frégates et aux troupes de terre à fournir, ces forces devant être regardées dans tous les cas, et *trois mois après la réquisition*, comme appartenant en propriété à la Puissance qui les aura requises.

Art. 14. La Puissance qui fournira les secours, soit en vaisseaux et frégates, soit en troupes, les payera partout où son allié les fera agir, comme si ces forces étaient employées directement pour elle-même, et la Puissance requérante sera obligée, soit que lesdits vaisseaux, frégates ou troupes restent peu ou longtemps dans ses ports, de les faire pourvoir de tout ce dont elles auront besoin, au même prix que si elles lui appartenaient en propriété.

et à les faire jouir des mêmes prérogatives et privilèges dont jouissent ses propres troupes. Il a été convenu que, dans aucun cas, lesdites troupes ou vaisseaux ne pourront être à la charge de la Puissance à qui ils seront envoyés, et qu'ils subsisteront à sa disposition pendant toute la durée de la guerre dans laquelle Elle se trouvera engagée.

Art. 15. Le Roi T. C. et le Roi C. s'obligent à tenir complets et bien armés les vaisseaux, frégates et troupes que LL. MM. se fourniront réciproquement; de sorte qu'aussitôt que la Puissance requise aura fourni les secours stipulés par les articles 5 et 6 du présent Traité, elle fera armer dans ses ports un nombre suffisant de vaisseaux pour remplacer sur le champ ceux qui pourraient être perdus par les événements de la guerre ou de la mer. Cette même puissance tiendra également prêtes les recrues et les réparations nécessaires pour les troupes de terre qu'Elle aura fournies.

Art. 16. Les secours stipulés dans les articles précédents, selon le temps et la manière qui a été expliquée, doivent être considérés comme une obligation inséparable des liens de parenté et d'amitié, et de l'union intime que les deux Monarques contractants désirent perpétuer entre leurs descendants, et ces secours stipulés seront ce que la Puissance requise pourra faire de moins pour la Puissance qui en aura besoin. Mais comme l'intention des deux Rois est que la guerre commençant pour ou contre l'une des deux Couronnes doit devenir propre et personnelle à l'autre, il est convenu que dès que les deux se trouvent en guerre déclarée contre le même ou les mêmes ennemis, l'obligation desdits secours cessera, et à sa place succédera, pour les deux Couronnes, l'obligation de faire la guerre conjointement, en y employant toutes leurs forces, et pour cet effet les deux hautes parties contractantes feront alors entre Elles des conventions particulières relatives aux circonstances de la guerre dans laquelle Elles se trouveront engagées, concerteront leurs efforts et leurs avantages respectifs et réciproques, comme aussi leurs plans et

opérations militaires et politiques, et ces conventions étant faites les deux Rois les exécuteront ensemble et d'un commun et parfait accord.

Art. 17. LL. MM. E. C. et C. s'engagent et promettent, pour le cas ou Elles se trouveraient en guerre, de n'écouter ni faire aucune proposition de paix, de ne la traiter ni conclure avec l'ennemi, ou les ennemis qu'Elles auront, que d'un accord et consentement mutuel et commun, et de se communiquer réciproquement tout ce qui pourrait tenir à leur connaissance qui intéresserait les deux Couronnes et en particulier sur l'objet de la pacification. De sorte qu'en guerre comme en paix, chacune des deux-Couronnes regardera commes ses propres intérêts ceux de la Couronne de son alliée.

Art. 18. En conformité de ce principe et de l'engagement contracté en conséquence, LL. MM. T. C. et C. sont convenues que, lorsqu'il s'agira de terminer par la paix la guerre qu'Elles auront soutenue en commun, Elles compenseront les avantages que l'une des deux Puissances pourrait avoir eus avec les pertes que l'autre aurait pu faire : de manière que sur les conditions de la paix, ainsi que sur les opérations de la guerre, les deux Monarchies de France et d'Espagne, dans toute l'étendue de leur domination, seront regardées et agiront comme si Elles ne formaient qu'une seule et même Puissance.

Art. 19. S. M. le Roi des Deux-Siciles ayant les mêmes liaisons de parenté et d'amitié, et les mêmes intérêts, qui unissent intimement LL. MM. T. C. et C. S. M. C. stipule pour le Roi des Deux-Siciles, son fils, et s'oblige à lui faire ratifier, tant pour lui que pour ses descendants à perpétuité, tous les articles du présent Traité ; bien entendu que pour ce qui regarde la proportion des secours à fournir par S. M. sicilienne, elle sera déterminée dans un acte d'accession au dit Traité suivant l'étendue de sa Puissance.

Art. 20. LL. MM. T. C. C. et S. s'engagent, non seulement à concourir au maintien et à la splendeur de leurs royaumes dans l'état où ils se trouvent actuellement,

mais encore à soutenir sur tous les objets, sans exception, la dignité et les droits de leur Maison, de sorte que chaque Prince qui aura l'honneur d'être issu du même sang pourra être assuré en toute occasion de la protection et de l'assistance des trois Couronnes.

Art. 21. Le présent Traité devant être regardé, ainsi qu'il a été énoncé dans le préambule, comme un pacte de famille entre toutes les branches de l'auguste Maison de France, nulle autre Puissance que celles qui seront de cette Maison ne pourra être invitée ni admise à y accéder.

Art. 22. L'amitié étroite qui unit les Monarques contractants et les engagements qu'ils prennent par ce Traité, les détermine aussi à stipuler que leurs États et sujets respectifs participeront aux avantages et à la liaison établie entre les Souverains, et LL. MM. se promettent de ne pas souffrir qu'en aucun cas, ni sous quelque prétexte que ce soit, leurs dits États et sujets puissent rien faire ou rien entreprendre de contraire à la parfaite correspondance qui doit subsister inviolablement entre les trois Couronnes.

Art. 23. Pour cimenter d'autant plus cette intelligence et ces avantages réciproques entre les sujets des deux Couronnes, il a été convenu que les Espagnols ne seront plus réputés aubains en France. S. M. T. C. s'engage à abolir en leur faveur le droit d'aubaine, en sorte qu'ils pourront disposer par testament, donation, ou autrement, de tous leurs biens sans exception, de quelque nature qu'ils soient, qu'ils possèderont dans son Royaume, et que leurs héritiers sujets de S. M. C. demeurant tant en France qu'ailleurs, pourront recueillir leurs successions même *ab intestat,* soit par eux-mêmes, soit par leurs procureurs ou mandataires, quoiqu'ils n'aient point obtenu de lettres de naturalité, et de transporter dehors des États de S. M. T. C., nonobstant toutes lois, édits, statuts, coutumes, ou droits à ce contraires, auxquelles S. M. T. C. déroge en tant que besoin serait, S. M. C. s'engage, de son côté, à faire jouir des mêmes privilèges, et de la même manière dans tous les États et Pays de sa domination en Europe, tous les Français et

sujets de S. M. T. C., par rapport à la libre disposition des biens qu'ils possèderont dans toute l'étendue de la Monarchie Espagnole. De sorte que les sujets des deux Couronnes seront généralement traités en tout et pour tout ce qui regarde cet article, dans les pays des deux dominations, comme les propres et naturels sujets de la Puissance dans les États de laquelle ils résideront. Tout ce qui est dit ci-dessus par rapport au droit d'aubaine, et aux avantages dont les Français doivent jouir dans les États du Roi d'Espagne en Europe et les Espagnols en France, est accordé aux sujets du Roi des Deux-Siciles, qui seront compris aux mêmes conditions dans cet article, et réciproquement les sujets de LL. MM. T. C. et C. jouiront des mêmes exemptions et avantages dans les États de S. M. Sicilienne.

Art. 24. Les sujets des hautes parties contractantes seront traités, relativement au commerce et aux impositions, dans chacun des royaumes en Europe, comme les propres sujets du pays où ils aborderont, de sorte que le pavillon espagnol jouira en France des mêmes droits et prérogatives que le pavillon français, et pareillement que le pavillon français sera traité en Espagne avec la même faveur que le pavillon espagnol. Les sujets des deux Monarchies, en déclarant leurs marchandises, paieront les mêmes droits qui seront payés sur les nationaux. L'importation et l'exportation leur seront également libres, comme aux sujets naturels, et il n'y aura de droits à payer de part et d'autre, que ceux qui seront perçus sur les propres sujets du Souverain, ni de matières sujettes à confiscation, que celles qui seront prohibées aux nationaux eux-mêmes; et, pour ce qui regarde ces objets, tous traités, conventions ou engagements antérieurs entre les deux Monarchies, resteront abolis; bien entendu que nulle autre puissance étrangère ne jouira en Espagne, non plus qu'en France, d'aucun privilège plus avantageux que celui des deux nations. On observera les mêmes règles en France et en Espagne à l'égard du pavillon et des sujets du Roi des Deux-Siciles, et S. M. Sicilienne les fera réciproquement

observer à l'égard du pavillon et des sujets des Couronnes de France et d'Espagne.

Art. 25. Si les H. P. C. font dans la suite quelque Traité de commerce avec d'autres Puissances, et leur accordent ou leur ont déjà accordé dans leurs ports ou États le traitement de la nation la plus favorisée, on préviendra lesdites Puissances que le traitement des Espagnols en France et dans les Deux-Siciles, des Français en Espagne et pareillement dans les Deux-Siciles, et des Napolitains et Siciliens en France et en Espagne sur le même objet, est excepté à cet égard, et ne doit point être cité ni même servir d'exemple. LL. MM. T. C., C. et S. ne voulant faire participer aucune nation aux privilèges dont Elles jugent convenable de faire jouir réciproquement leurs sujets respectifs.

Art. 26. — Les H. P. C. se confieront réciproquement toutes les alliances qu'Elles pourront former dans la suite, et les négociations qu'Elles pourront suivre, surtout lorsqu'Elles auront quelque rapport avec leurs intérêts communs, et en conséquence LL. MM. T. C., C. et S. ordonneront à tous les Ministres respectifs qu'Elles entretiennent dans les autres Cours de l'Europe, de vivre entre eux dans l'intelligence la plus parfaite, et avec la plus entière confiance, afin que toutes les démarches faites au nom d'une des trois Couronnes tendent à leur gloire et à leurs avantages communs, et soient un gage constant de l'intimité que leurs dites Majestés veulent établir et perpétuer entre Elles.

Art. 27. L'objet délicat des Préséances dans les Actes, les Fonctions et Cérémonies publiques, est souvent un obstacle à la bonne harmonie et à l'intime confiance qu'il convient d'entretenir entre les Ministres respectifs de France et d'Espagne, parce que ces sortes de discussions, quelque tournure qu'on prenne pour les faire cesser, indisposent les esprits. Elles étaient naturelles quand les deux Cours appartenaient à des Princes de différentes Maisons, mais actuellement, et pour tout le temps pendant lequel la

Providence a déterminé de maintenir sur les deux Trônes des Souverains de la même maison, il n'est pas convenable qu'il subsiste entre eux une occasion continuelle d'altération et de mécontentement. LL. MM. E. C. et C. sont convenues en conséquence de faire entièrement cesser cette occasion, en fixant pour règle invariable à leurs Ministres revêtus du même caractère dans les Cours étrangères, que dans les Cours de famille, comme sont présentement celles de Naples et de Parme, les Ministres du Monarque chef de la Maison auront toujours la préséance dans tel acte, fonction, ou cérémonie que ce soit, laquelle préséance sera regardée comme une suite de l'avantage de la naissance, et que dans toutes les autres Cours, le Ministre, soit de France, soit d'Espagne, qui sera arrivé le dernier, ou dont la résidence sera plus récente, cèdera au Ministre de l'autre Couronne et de même caractère qui sera arrivé le premier, ou dont la résidence sera plus ancienne. De façon qu'il y aura désormais à cet égard une alternative constante et fraternelle à laquelle aucune autre Puissance ne devra ni ne pourra être admise, attendu que cet arrangement, qui est uniquement une suite du Présent Pacte de Famille, cesserait si les Princes de la même Maison n'occupaient plus les trônes des deux Monarchies, et qu'alors chaque Couronne rentrerait dans ses droits ou prétentions à la préséance. Il a été convenu aussi que si, par quelque cas fortuit, des Ministres des deux Couronnes arrivaient précisément en même temps dans une Cour autre que celle de famille, le Ministre du Souverain chef de la Maison, précèdera à ce titre le Ministre du Souverain cadet de la même Maison.

Art. 28. Le présent Traité ou Pacte de Famille sera ratifié, et les ratifications en seront échangées dans le terme d'un mois, ou plus tôt, si faire se peut, à compter du jour de la signature dudit traité.

En foi de quoi nous, Ministres plénipotentiaires de S. M. T. C. et de S. M. C. soussignés, en vertu des pleins

pouvoirs qui sont transcrits littéralement et fidèlement au bas de ce présent Traité, nous l'avons signé et y avons apposé les cachets de nos armes.

Fait à Paris, le 15 août 1761.

Duc de Choiseul. Marquis de Grimaldi.

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

AVANT-PROPOS..... I

CHAPITRE PREMIER. — Les préliminaires d'un règne..... 1
— II. — L'arrivée de Charles III en Espagne..... 31
— III. — L'essai de médiation espagnole..... 55
— IV. — L'envoi de M. de Fuentès à Londres..... 89
— V. — La mort de la reine..... 113
— VI. — Les vues et les projets de Choiseul..... 139
— VII. — Les prodromes de l'alliance..... 165
— VIII. — Les premiers pourparlers..... 187
— IX. — Le pacte de famille..... 209

ANNEXE

Texte du pacte de famille..... 237

PARIS. — TYP. PLON-NOURRIT ET Cie, 8, RUE GARANCIÈRE. — 8026.

187409 HF.
B7736d

Author Bourguet, Alfred

Title Le Duc de Choiseul et l'Alliance Espagnole.

DATE.	NAME OF BORROWER.

University of Toronto
Library

DO NOT
REMOVE
THE
CARD
FROM
THIS
POCKET

Acme Library Card Pocket
Under Pat. "Ref. Index File"
Made by LIBRARY BUREAU